

La Terre

DE CHEZ NOUS

ORGANE OFFICIEL de l'U. C. C. et de la Coopérative Fédérée

— Membre de l'A. B. C. —

Vol. XI, numéro 5

Nous payerons 40 millions aux fermiers de l'Ouest, mais quelle sera notre récompense ?...

Mon compère, il faut vous purger avec quatre grains d'ellébore !"

Voilà bien ce que beaucoup de gens, reprenant le langage du lièvre à la à la tortue, étaient prêts à dire à M. Aberhart quand le prophète du crédit social promettait à l'électeur son célèbre dividende mensuel. On ne disait pas : "Il est fou", mais on affirmait très poliment : "Il déraisonne". moins violents déclaraient simplement : "Promesses d'élections !..."

Le temps passe. M. Aberhart détient depuis plusieurs lunes le pouvoir en Alberta et l'électeur attend son dividende avec un scepticisme toujours croissant.

Utopie que le crédit social ? Chimère que ses dividendes ? Pas tant que cela. Là où a échoué le gouvernement de l'Alberta, celui du Canada réussit. Et ce sont les libéraux qui appliquent le crédit social sans s'en douter !

Parce que l'administration fédérale garantit pour le blé un prix minimum de 80 sous le boisseau, elle devra cette année, remettre en pur don ou en "dividendes" aux fermiers de l'Ouest une somme qui variera de 30 à 40 millions. Par exemple, si le prix du blé est de \$0.60 sur les marchés et si un individu en vend 2,000 minots, il aura droit à une réclamation de \$400.00 contre l'Etat. Supposons qu'il est célibataire ; il touchera alors un dividende annuel plus élevé que celui qu'avait promis M. Aberhart, car ce dernier estimait ne pouvoir donner plus que \$300. à chacun...

Nos gouvernants à Ottawa ont-ils le droit maintenant de se moquer des rêveries des gouvernants albertains ? Nous croyons que non. Il leur reste, cependant, la faculté de se moquer des contribuables et des cultivateurs de l'Est dont on vide les poches pour payer le blé des fermiers saskatons ou manitobains. Quand l'hon. M. Bennett accordait une prime de 5 sous par boisseau de blé aux agriculteurs des Prairies, nous nous demandions pourquoi ces derniers seuls avaient droit à cette faveur. Maintenant que la prime s'élève à 20 sous, on peut considérer que l'ancien premier ministre était bien modéré et bien économe.

C'est un principe radicalement opposé aux doctrines du libéralisme que d'établir le prix minimum des denrées ou des céréales. Il peut se justifier par la nécessité d'assurer à une catégorie de citoyens des moyens de vie

convenables ou suffisants. Mais encore faut-il l'appliquer avec discernement. Cependant, il faut ajouter très haut que si le principe est bon pour le fermier de l'Ouest, il l'est aussi pour le cultivateur de l'est.

Comme la chose a été maintes fois soulignée dans les congrès de l'U. C. C. par le président général et par le secrétaire, il importe que l'on stabilise dans une certaine mesure les prix du beurre et du fromage. Voilà une question à laquelle s'intéressent les cultivateurs ontariens et québécois. Il a été montré déjà que le Canada produit un léger surplus de beurre et qu'il résulte de là un avilissement trop prononcé des prix et des pertes considérables pour qui s'adonne à l'industrie laitière. La spéculation et l'agiotage interviennent encore pour obtenir des baisses plus fortes et, sou par sou ou piastre par piastre, arrachent à nos cultivateurs le plus clair de leurs profits.

C'est pourquoi les dirigeants de l'industrie laitière, dans Québec comme dans l'Ontario, ont prié le gouvernement d'Ottawa d'aider à écouler le surplus de la production du beurre pour assainir les marchés et éviter aux producteurs des pertes considérables. Il pourrait en coûter à l'administration quelques milliers de dollars, mais apparemment, pour l'est, c'est trop demander ! N'avons-nous pas quelques fermes expérimentales, quelques classificateurs et quelques inspecteurs ? Tenons-nous pour satisfaits !

Nous que le ministère fédéral de l'Agriculture n'a jamais gâtés, quelle gratitude ne

lui vouerions-nous pas s'il nous accordait d'un coup les 40 millions qu'il remettra à l'Ouest cette année ? Chose inconcevable, des fermiers de là-bas se plaignent encore. Pour eux, le prix minimum du blé reste trop faible et même injuste. Mieux encore, les fermiers unis de la Saskatchewan viennent de se prononcer pour la sécession parce que l'Est les exploite. Ces messieurs sont mécontents : ils ont pris et prennent notre argent, mais cela ne suffit pas : ils voudraient encore, après les avoir vidés, nos porte-monnaie !

A considérer la situation telle qu'elle est, nous pouvons malgré tout, nous accorder avec beaucoup de monde.

Tout d'abord avec le premier ministre Hepburn de l'Ontario et le "leader" de l'Opposition en cette province lorsqu'ils s'opposent à ce que l'on enlève des millions à l'Est pour les remettre à l'Ouest.

En second lieu, nous pouvons nous entendre encore avec les nationalistes de M. Paul Bouchard lorsqu'ils réclament l'abolition du ministère fédéral de l'Agriculture.

Enfin, nous nous accordons sur un point au moins avec les fermiers unis des Prairies et les "Westerners" du même genre : s'ils veulent la sécession, qu'ils érigent sans retard une ligne de poteaux à la frontière ontarienne. Nous les aiderons et nous leur céderons encore sans marchandage une large tranche de notre bon roi George VI.

Dominique BEAUDIN.



Le vieux moulin de Vincennes.

(Photo de M. l'abbé H. Tessier.)

Pour MM. les aumôniers et les dirigeants des cercles :

Lire en page 2 ce qui concerne les équipes d'étude de l'U. C. C.

POUR LES EQUIPES D'ETUDES DE L'U. C. C.

LE NOMBRE IDEAL DE MEMBRES PAR EQUIPES

Si les cercles de l'U.C.C. sont fidèles aux directives du bureau central, ils doivent actuellement travailler à l'organisation de leurs équipes d'étude.

Le bureau de direction de chaque cercle doit au cours de cette semaine tenir une assemblée spéciale pour étudier avec l'aumônier le plan de la paroisse et déterminer les équipes de chaque rang.

Au cours de la semaine prochaine une assemblée générale du cercle doit être convoquée pour procéder à l'organisation définitive.

Dans cette opération, il est un point dont les dirigeants des cercles devront tenir compte et auquel il leur faudra attacher une importance spéciale: il s'agit du **NOMBRE DE MEMBRES QU'IL FAUT ATTRIBUER A CHAQUE EQUIPE.**

Il ne faudra pas céder à la tentation de faire des équipes trop considérables.

Au premier abord, on a l'impression qu'une équipe sera plus vivante et progressera plus rapidement si on lui donne un assez grand nombre de membres. On sera même tenté de grouper **TOUT UN RANG** dans une même équipe.

Ce serait une erreur!

L'expérience a démontré qu'une équipe, pour bien fonctionner, doit compter au moins **QUATRE** membres et

ne jamais dépasser **DIX**. Avec moins de quatre membres, l'équipe sera exposée à manquer de vie; avec plus de dix, tous ne pourront prendre une part active aux discussions, les assemblées auront tendance à se prolonger outre mesure et, si la réunion a lieu dans la maison d'un des équipiers, on incommodera forcément la famille.

L'avantage principal de la division d'un cercle en équipes est précisément d'intéresser tous les membres à l'étude en permettant à chacun des membres d'exprimer sa pensée et de participer activement aux assemblées. Or une expérience de huit années dans les provinces Maritimes révèle que ce sont les équipes de **SIX OU SEPT** membres qui atteignent le mieux ce résultat. On tâchera donc de ne pas dépasser ce nombre.

En second lieu, il faudra aussi dans la constitution des équipes tenir compte **DES JEUNES.**

Il sera très important d'embrigader dans les équipes tous les jeunes gens sérieux à partir de 18 à 20 ans. On prendra garde, par conséquent, de ne pas former, par exemple, une équipe composée de six ou sept chefs de famille, si dans ces familles il y a en outre plusieurs jeunes gens qui pourraient faire partie des groupes. Il suffira parfois de deux ou trois familles pour

former une équipe suffisante. Enfin il faut viser à incorporer dans les équipes même ceux qui ne font pas encore partie du cercle. On devra user de tous les moyens de persuasion possibles pour inciter ceux-ci à prendre part aux veillées, **SANS TOUTEFOIS LES OBLIGER A ENTRER DANS L'U.C.C.** Ils y viendront d'eux-mêmes par conviction, lorsqu'ils auront étudié la Lettre pastorale et qu'ils auront posé les raisons qui y sont exposées pour démontrer la nécessité de l'association professionnelle.

Enfin, on se souviendra que pour assurer un plein succès, il est nécessaire que **CHACUN DES MEMBRES D'EQUIPE POSSEDE SON EXEMPLAIRE PERSONNEL** du document qu'on étudie. Les secrétaires de cercles devront donc, aussitôt que l'organisation des équipes sera terminée, faire venir du **SECRÉTAIRAT DE L'U.C.C., 515, AVENUE VIGER, MONTREAL**, autant de copies de la Lettre pastorale qu'il y a de membres dans les équipes de son cercle.

Il serait aussi à désirer que chacun des équipiers ait un exemplaire du **MANUEL DES EQUIPES D'ETUDE**, afin de se mettre parfaitement au courant de l'esprit et du fonctionnement de la nouvelle organisation.

N.B. 1o. Voici les prix des deux documents mentionnés plus haut:

MANUEL DES EQUIPES D'ETUDE:

5 sous l'unité;
30 sous la douzaine;
50 exemplaires pour \$1.00.

LETRE PASTORALE

(Le Problème agricole):
10 sous l'unité;
80 sous la douzaine;
\$6.00 le cent.

2o. Une erreur a été faite dans la circulaire adressée aux aumôniers de cercles, en ce qui concerne les prix de la Lettre pastorale: MM. les aumôniers sont priés d'en prendre note.

Sites et Saints

C'est au fumoir, sur le local qui fait le trajet Lévis - Campbellton.

Un gros monsieur, avec des airs obséquieux, fume un gros cigare de cinq sous et parle haut pour épater son homme.

Il trouve que les villages de notre province portent trop de noms de saints: "Il faudrait désigner nos localités par les beaux sites qu'elles renferment: des vals, des côteaux, des pics, des montagnes, des caps, des ruisseaux".

—Oui, monsieur, de reprendre un petit vieux "à barbe sec", nous en avons de si beaux, qui sonnent si bien à l'oreille: "Val d'Espoir, l'Isle-Verte, l'Anse aux Coqs, Pointe à la Garde."

Les noms de saints n'ont pas toujours cette belle consonnance: St-Tharsicuis, St - Godard, St-Adalbert...

X X X

Un jeune homme écoutait depuis quelques instants cette conversation; il ne tenait pas à y mettre son nez, mais il croyait le moment opportun de donner son opinion sur le sujet:

—Les saints sont de Dieu, dit-il.

—Les beautés naturelles aussi, d'ajouter le gros Monsieur. Pourquoi ne pas reconnaître la puissance de Dieu dans la grandeur de la nature?

—J'admets que le bon Dieu est puissant pour avoir créé les choses qui ne le connaissent pas. Il s'est montré plus grand encore en créant les êtres capables de le connaître et de l'aimer. Je crois aussi qu'il a mis de l'ordre dans la grande série de ses créatures et que nous devons en tenir compte dans nos préférences. Croyez-vous à cet ordre, Monsieur?

—L'ordre....?

—Il a fait la pierre moins parfaite que la plante, la plante moins que l'animal, l'animal moins que l'homme.

L'homme naturel moins que l'enfant chéri de Dieu, un saint.

Le créateur se montre plus puissant en gardant l'homme dans l'observation de ses commandements qu'en créant des montagnes de pierre, des prés fleuris et parfumés, des oiseaux chanteurs, des animaux gracieux. Dieu nous montre une plus grande bonté en prenant un homme déchu pour en faire son enfant qui jurera comme Lui, qui voudra comme Lui, qui agira comme Lui, malgré ses penchants naturels, qu'en créant les choses de la nature qui nous semblent les meilleurs.

Avez-vous déjà lu la vie d'un seul saint? de saint Tharsicuis par exemple; vous auriez vu un enfant de douze ans qui accepte de subir les plus cruels tourments pour empêcher qu'une troupe de païens n'insultent son Jésus présent dans les hosties qu'il porte à des prisonniers!

Peu importe la consonnance des noms, c'est la vie de ces héros qui compte. D'ailleurs, quand on n'a pas donné des noms de saints à nos villages, on en trouve d'autres qui ne sonnent pas si bien que ça: Squatec, Sault-au-Cochon, Chichshok, et d'autres....

.....?? !!

Nos hommes se séparent... Et je crois que la leçon du jeune homme portera profit.

Jean BLANCHET.

Revue agricole de 1939

Les travaux préliminaires sur la préparation de la Revue agricole (situation et prévisions agricoles pour 1939) ont été commencés. Cette revue annuelle de la position qu'occupe l'agriculture canadienne est publiée conjointement par les ministères fédéraux de l'Agriculture et du Commerce au commencement de chaque année; elle a pour but d'aider les cultivateurs à préparer le programme de leurs opérations.

COUPON D'ABONNEMENT

"La Terre de Chez Nous",
515, avenue Viger,
Montréal.

Vous trouverez ci-inclus la somme d'un dollar en paiement d'un abonnement d'un an à "La Terre de Chez Nous".

Nom

Paroisse..... Bureau de poste.....

Comté.....

Faites remise par bon de poste ou par chèque.

La production de l'or

Continuant de s'accroître, la production canadienne s'est chiffrée pour le premier semestre de 1938 à 2,219,309 onces d'or fin, contre 1,966,858 onces pour la même période en 1937. Chaque province a augmenté son rendement et tout indique que de nouveaux records seront établis lorsque se terminera l'année 1938. Pour la troisième année consécutive, la production de l'or au Canada en 1937 a établi un record sans précédent. Les derniers chiffres placent le rendement du nouvel or provenant de toutes sources à 4,096,213 onces de fin, contre 3,748,028 en 1936, soit une augmentation de 9.29 pour cent.

En Argentine

On estime que l'étendue ensemencée en blé en 1938 en Argentine est plus grande que celle de 1937.

Producteurs de pommes de terre en congrès



Les directeurs de l'Association provinciale des producteurs de pommes de terre ont tenu leur congrès la semaine dernière à l'hôtel du gouvernement. M. Roger Gagnon, chef de la section des pommes de terre au ministère de l'Agriculture, a présidé les délibérations. Étaient aussi présents: MM. Antonio Cayouette, J.-B. Goulet, Philippe Desrosiers, Joseph-G. Lamarre, Aurèle Pelletier, Philippe Bouchard, Albert Cauchon, Ovide Murdock, Frédéric Vallières, Mathias Gosselin, J.-P. Daigneault, Hercule Riendeau, Joseph Normandin, Hermann Camirand, Emile Robidou, M. Talbot. A la fin du congrès, M. Hercule Riendeau, de St-Rémi, président diocésain de l'U. C. C. pour St-Jean, a été élu président de l'Association des producteurs de pommes de terre.

D'UNE GERBE A L'AUTRE...

Le fromage

Du 7 au 12 novembre, ce sera la "semaine du fromage". Il s'agit de faire de la publicité autour d'un produit de chez nous et d'en accroître la consommation. En tant que producteurs, nous sommes intéressés à cette campagne et, selon une vieille expression du terroir, elle "fait notre canot". Nous sommes aussi des consommateurs. Songeons-nous parfois que nous nous aidons nous-mêmes lorsque, dans nos achats, nous accordons la préférence aux produits de la campagne québécoise?

Les marchés

C'est de la vente de nos produits que nous tirons notre argent et notre rémunération. Nous ne sommes pas et nous ne pouvons être indifférents à la question des marchés. La ville de Québec, a dit M. le maire Borne, améliore les siens. Tant mieux! Mais que fait Montréal? Des commérages autour du marché Bonsecours et du marché Frontenac. Les échevins sont devenus d'une délicatesse extrême en matière d'expropriations et rien ne marche. Donc pas de marchés...

\$1.00 la livre

Si nous savions devoir vendre nos agneaux à \$1.00 la livre, nous nous remettrions aujourd'hui même à l'élevage du mouton. Ce fait ne se renouvellera peut-être pas, mais il s'est produit une fois. A l'enchère des animaux gras de Sherbrooke le 21 octobre, un agneau, grand champion de l'exposition, a été acquis à \$1.00 la livre par la maison Eaton. L'éleveur et l'acquéreur sont également dignes d'éloges, à des points de vue divers, bien entendu. Il faut maintenir ces enchères de Sherbrooke!

"Nous n'irons plus au bois..."

"Nous n'irons plus au bois", bien sûr, si la forêt est épuisée et si elle cesse de fournir les matériaux de construction et la pâte à papier. Il paraît que tel sera bientôt le cas. Un homme de sciences, M. J.-R. Dymond, l'affirmait ces jours-ci à New-York. Il prétend que, pillée et ravagée, la forêt canadienne cessera d'ici un quart de siècle de donner des richesses. Il recommande une politique forestière qui assurera le renouvellement des arbres, maintiendra le cours des eaux et conservera le gibier. On ne peut nier la valeur de ce conseil.

Cuisant souvenir!

C'est fête légale, le 11 novembre. Nous gardons le souvenir de l'armistice et de la formidable bâtisse du gouvernement qui a envoyé les Canadiens à la Grande Guerre. Il n'est aucun besoin d'un jour spécial pour nous remettre le passé en mémoire. Les taxes que nous payons à Ottawa nous le rappellent tous les jours. L'an dernier, par exemple, nous avons remis \$40,442,626, aux prétendus combattants de la Grande Guerre et à leurs dépendants. Il faut autant d'héroïsme aux contribuables pour verser un tel montant chaque année qu'il en faut aux vétérans pour l'encaisser...

D. R.

Québec, le 2 novembre 1938

CRIBLURES

"POUR QUE CA CHANGE!"

Un écrivain anglais parlait l'autre jour de l'universalité de la langue de Shakespeare et citait force preuves à l'appui de sa thèse. Il aurait pu ajouter qu'au Canada les rapports et communiqués du ministère fédéral de l'Agriculture qui ont trait à la production du porc ne sont publiés qu'en cette langue. Il n'y a pas de doute qu'il aurait trouvé en ce fait matière à une exaltation nouvelle!

Les longues recherches des zoologues nous ont convaincus que les porcs étaient indifférents à la langue qu'on leur parlait et que le couteau n'était pas plus doux à leur chair, lorsque la boucherie s'accompagnait de quelques jurons britanniques...

Nous prenons pour acquis que le ministère fédéral de l'Agriculture s'efforce d'être utile à la classe agricole en publiant des brochures, des rapports et des communiqués qui s'adressent tout particulièrement à elle. Nous rappelons qu'en notre pays bilingue les cultivateurs franco-canadiens ont droit à des publications françaises. Celles-ci, d'ailleurs, ne seront pleinement serviables dans les milieux de langue française que si elles tiennent compte du langage parlé. Si donc le ministère fédéral de l'Agriculture entend transmettre aux éleveurs de porcs des renseignements qu'il considère comme utiles, il doit employer la langue française, lorsqu'il s'adresse à la majorité des cultivateurs de notre province et à beaucoup d'autres aussi dans les Maritimes, dans l'Ontario et même dans l'Ouest. Actuellement les rapports publiés périodiquement le sont entièrement et constamment en langue anglaise. Comme disait l'autre, "il faut que ça change!"

"IL Y AVAIT UNE FOIS..."

C'était un brave cultivateur. Robuste et vif, il abattait de la besogne en peu de temps. Ingénieux et progressif il tirait de gros revenus de ses cultures. Débrouillard et actif, cet homme avait tout pour réussir. Et cependant, on vient de vendre sa terre. Dénué de toutes ressources, il cherche présentement un gîte pour ses nombreux enfants et une occupation pour lui-même... Que s'est-il donc passé?

Rien, presque rien. Notre homme prenait un coup. Ses revenus, il les a dissipés; sa terre, il l'a "bue". Son bien, il l'a, morceau par morceau, laissé aux débits de boissons, aux bars et aux tavernes. Ce n'était pas un mauvais garçon, mais il avait contracté, jeune encore, le terrible défaut de l'ivrognerie. C'est l'habitude du petit verre qui a dépouillé ce cultivateur de sa terre et qui "met dans le chemin" toute une famille.

Est-ce là un fait unique? On aimerait le croire, mais on ne le pourrait qu'à condition de se fermer les yeux.

L'une des qualités les plus nécessaires à la classe agricole, c'est l'économie pratiquée dès l'enfance. L'un des défauts qui s'y opposent le plus, c'est l'alcoolisme. Bien des gens seraient considérés comme riches s'ils portaient à la Caisse Populaire autant d'argent qu'ils en remettent à l'hôtelier!

L'habitude de boire accumule des ruines de toutes sortes. La santé est ébranlée; la ferme végète; la famille est disloquée; les âmes se corrompent et cèdent à tous les vices, etc. Au fond du verre, il y a autre chose que des chansons gaies; il y a tout un cortège de misères qui se précipite sur les individus, les familles et la race elle-même.

La tempérance peut demander des sacrifices. Mais elle évite nombre de malheurs et c'est une vertu qui rapporte des moissons de mérites et même de bons écus sonnants. Nous gagnerions sûrement à remplacer quelques buvettes par des caisses d'épargne!

"PRODUITS DU QUEBEC"

Il se poursuit une campagne en faveur des produits du Québec. L'initiative est fort heureuse et l'on peut dire

qu'elle a aussi un caractère de nécessité.

On reproche parfois aux Canadiens de ne pas connaître leur pays et de se soucier assez peu de le visiter. On peut dire de même que les Québécois connaissent de façon bien imparfaite les produits de la province et que la volonté de les préférer aux autres ne gêne pas leurs achats!

Il était donc très utile que l'on mit à l'étalage les articles qui proviennent de notre industrie de même que les richesses que nous devons à notre agriculture.

Nous constatons que les entreprises sérieuses dépensent des sommes considérables pour faire connaître leur marque de commerce et pour montrer la haute valeur de leurs produits. Cette serait-elle moins profitable pour l'agriculture?

Il est notoire que la province de Québec s'approvisionne au dehors dans une large mesure. Les viandes de l'Ouest, les conserves de l'Ontario, les patates des Provinces Maritimes, etc., font prime sur nos marchés. Nous pouvons souvent ou nous pourrions à tout le moins fournir des produits de qualité égale ou supérieure.

Il est sûr que la plupart des Québécois pratiquent assez peu la solidarité même si beaucoup de discoureurs en parlent longuement. Qui pense à acheter un produit du Québec à l'exception de quelques patriotes qui passent pour exaltés ou fanatiques? Nous pouvons aider nos industries et nos travailleurs en prenant d'eux ce dont nous avons besoin; la ville peut nous rendre la pareille en achetant, quand c'est possible, ce que fournit la campagne québécoise. C'est un échange de services dont tout le monde profiterait. Mais il faut l'établir par la publicité et par l'éducation!

LIBERTE, POINT!

La révolution française s'est accomplie aux cris de "Liberté, égalité, fraternité!". Cette formule qui justifiait parfois des abus sanguinaux est restée gravée sur les édifices de Paris.

Il y a longtemps que les loustics la lisent à leur façon, qui montre l'importance de la ponctuation: "Liberté (point!) Egalité (point!) Fraternité (point!)." Ce ne pourrait être qu'un jeu de mots, mais c'est aussi trop souvent l'expression de la vérité.

Cette négation de la véritable liberté survient tout aussi bien en pays démocratique que sous la dictature. Exception? Peut-être, mais certaines de ces exceptions dépassent en bêtise ce qui pourrait être imaginé.

A preuve, le fait suivant. A Castres (France), en mai dernier, se tenait une réunion de paysans français. A l'issue de l'une de leurs séances, ils eurent la délicatesse d'aller déposer des fleurs auprès du monument aux morts de Grande Guerre. Pour nous, cela peut paraître incroyable, mais cette touchante pensée et cette bonne action ont paru condamnables aux yeux de M. le maire de la ville et M. le commissaire de police a dressé procès-verbal. Résultat: les chefs des paysans syndiqués ont dû comparaître devant le juge d'instruction et l'un d'eux a été condamné. Le tour des autres viendra!

C'est là l'un des méfaits stupides d'une stupide politique. Conçoit-on qu'il soit interdit en pays libre d'honorer ceux qui sont morts pour la patrie? Est-ce au nom de ces interventions idiotes que l'on peut défendre la démocratie et ses LIBERTES?

C'est plutôt le moment de répéter: "Liberté, point!" Issus des paysans de France, aimant la terre comme eux, respectueux des grands morts qu'elle abrite, unis comme les travailleurs de la glèbe française, nous éprouvons pour eux la sympathie du sang et de la profession. Nous saluons les victimes de l'intolérance et nous croyons que ceux qu'elle condamne si bêtement méritent aussi des lauriers et des fleurs...

D. B.

Chez nous

Concours en marche

La "Terre de Chez Nous" a déjà brièvement annoncé qu'un concours de propagande serait tenu cette année. L'objectif de nos dirigeants est d'accroître le nombre des membres de l'U.C.C. et des abonnés à son journal.

Le concours est déjà commencé. Mais oui, déjà! Tous ceux, en effet, qui renouvellent les cotisations de leurs membres ou qui recrutent de nouveaux adhérents remplissent l'une des conditions essentielles. Aucun effort ne sera perdu et le travail qui s'accomplit actuellement est compté comme méritoire.

Dans l'un de ses prochains numéros, la "Terre de Chez Nous" publiera les règlements du concours et indiquera quels prix seront décernés aux gagnants. Nous pouvons dire dès maintenant que la valeur de ces récompenses est de plusieurs milliers de dollars. Les gagnants n'auront donc à regretter ni leur temps ni leur dévouement.

C'est aux Unions diocésaines et aux cercles que ce concours sera ouvert. La palme ira à l'Union diocésaine qui aura le plus de membres proportionnellement à la population de son territoire. De même le cercle l'emportera qui pourra, dans les mêmes conditions, fournir le plus de membres à l'U.C.C. et d'abonnés à la "Terre de Chez Nous".

Pour aujourd'hui, le lecteur, membre de l'U.C.C., peut déjà prendre une résolution: celle de participer à un concours dont l'objectif est de rendre son association plus puissante et, partant, plus serviable à lui-même comme à toute la classe agricole.

Nous faisons notre part.

Au cours du congrès général à Québec, les dirigeants de l'Union Catholique des Cultivateurs ont décidé de discontinuer la publication des annonces de bière dans la "Terre de Chez Nous". Cette décision a été immédiatement mise en pratique et, dès le 26 octobre, nous mettrons quelques textes au rancart...

On sait que le journal moderne tire de la publicité la plus large part de ses revenus. On sait que les fabricants de boissons comptent au nombre des annonceurs les plus généreux. Notre journal avait déjà refusé toute publicité aux alcools; il cesse maintenant d'accepter celle du houblon.

C'est dire qu'il renonce à une source de revenus importante et qu'il paye passablement cher sa participation à l'intense campagne de tempérance qui se dessine.

La décision prise par les dirigeants de l'U.C.C., c'est assez évident, ne vise à condamner personne. Aucun précepte formel n'oblige un journal à rejeter les annonces de bière et de boissons alcooliques. Cela est si vrai que le "Richelieu", "déclaré organe

(Suite à la page 11)

NOS CERCLES AU TRAVAIL

Officiers DE L'U. C. C.

Président: M. Abel Marion, Ste-Edwidge;
Aumônier: R. P. Léon Lebel, S. J.;
1er vice-président: M. Samuel Audette, Landrienne;
2ème vice-président: M. G.-R. St-Cyr, Nicolet;
Secrétaire général: M. Gérard Pillion, L.S.C.;
Directeur général de la Mutuelle-Vie: M. Thaurie Belzile, L. S. C.;
Rédacteur de la "Terre de Chez Nous": M. Dominique Beaudin;
Conseiller juridique: Me Wilfrid Guérin, N.P.

La Croche

La plupart des directeurs et des membres assistaient à la séance du cercle tenue le 19 octobre sous la présidence de M. Léonce Tremblay. Le procès-verbal lu et adopté, on convient de remettre à la prochaine séance la présentation du rapport financier de l'année. Sur proposition de MM. Louis Chouinard et Antoine Desbiens, demande sera faite à M. l'agronome Marchand d'obtenir des octrois pour le glaissage des terres, de recommander le traitement des chevaux contre les parasites, et de faire en sorte qu'un octroi soit accordé pour la beurrerie. A l'instructeur horticole qui est parmi nous, M. R. Pascal, il est aussi demandé par M. Chouinard de donner une conférence sur la conservation des patates en cave, la préparation du terreau à couches chaudes, la préparation du terrain pour l'ensemencement des patates et l'utilisation du fumier en horticulture. La démission du secrétaire est acceptée et M. Robert Beaudoin est désigné pour le remplacer.

Roland TREMBLAY, secrétaire.

Les Ecureuils

Au début de la réunion du 11 octobre, le président, M. Ofréd Doré, résume les travaux et les délibérations du congrès régional de St-Ubalde. On discute sur le choix d'un sujet d'étude pour l'année et l'on convient qu'il importe d'étudier d'abord la coopération. Cinq équipes d'études sont constituées dans les rangs et ne tarderont pas à se mettre à la besogne. On remarque que nombre de jeunes filles et de dames travaillent au parlement et touchent un salaire dont elles n'ont pas un besoin absolu tandis que, dans notre paroisse et dans toute la province, beaucoup de jeunes gens à qui la compétence ne manque pas et qui ont leur famille à soutenir ne peuvent trouver d'emploi. Il est donc résolu, sur proposition de MM. Oswald Denis et Elzéar Barbeau, que le gouvernement provincial enquête sur la situation et corrige cet état de choses.

Gérard PAGE, secrétaire.

St-Eugène

M. l'abbé Alphonse Belzile, aumônier diocésain, M. Gérard Ouellet, propagandiste régional, et M. Ouellet, gérant de la Caisse Populaire de St-Siméon, étaient nos hôtes lors de la séance du 3 octobre tenue chez M.



Rend tout près de vous, les objets lointains. Reconnaissez les gens à des milles. Étudiez la lune et les étoiles. Du plaisir en masse. Utile chaque jour. Ce grand télescope à cinq parties; recouvert de cuivre; anneaux de cuivre.
Donné GRATIS et port-payé en vendant des Cartes de Noël et de la Nouvelle Année pour \$2.50. Écrivez aujourd'hui. N'envoyez pas d'argent. CADEAU EXTRA pour la promptitude.
Les GENS de la MÉDAILLE D'OR, Dept. R 4 1440 rue Ste Catherine Ouest, Montréal

CONVOICATIONS

DIMANCHE, LE 6 NOVEMBRE :

Beaudry (Témiscamingue),
Bois-Franc,
Ferme-Neuve,
Montmagny,
Val-St-Gilles (Abitibi),
St-Philippe (Richmond).

LUNDI, LE 7 NOVEMBRE :

St-Alexandre.
St-Jude.

MARDI, LE 8 NOVEMBRE :

St-Adrien de Ham,
St-Benoît Deux-Montagnes),
St-Claude (Richmond),
St-Robert (Richelieu),
Ste-Irène (Matapédia).

MERCREDI, LE 9 NOVEMBRE :

Loretteville.

JEUDI, LE 10 NOVEMBRE :

Guérin,
Notre-Dame-de-Ham,
Sully.

Alphonse Boucher. Ils nous ont tour à tour parlé de la coopération, de la formation des syndicats coopératifs et des caisses populaires. Ils nous ont laissé des enseignements et des conseils dont nous tirerons profit. La discussion a porté à la fin de la séance sur les salaires des bûcherons. Il a été résolu unanimement de demander au ministère des Terres et Forêts de révoquer l'ordonnance mise en force cette année et d'accorder aux travailleurs de la forêt les mêmes salaires qu'ils touchaient l'an dernier.

Paul CARON, secrétaire.

Napierville

Au début de la séance, sur proposition de M. Victor Surprenant, le cercle vote des remerciements à l'adresse de M. C. Smith, son ancien secrétaire. Le conférencier est M. l'agronome Yvan Ménard. Il traite d'intéressante façon de l'achat chez nous, de l'épandage du sol et des pâturages. La séance se termine par le compte rendu que fait M. l'aumônier du congrès diocésain de l'U.C.C.

Edouard-Roland FORTIN, secrétaire.

St-Denis-sur-Richelieu

Les présidents de l'U.C.C. et du Cercle agricole ont présidé conjointement l'assemblée du 24 octobre. Après la lecture du procès-verbal, le premier a rappelé le travail accompli pendant l'année écoulée. L'une des principales réalisations a été la fondation d'une caisse populaire qui compte maintenant 176 actionnaires. Des sommes de \$105, sur l'achat de poulets, et de \$148.66 sur des achats d'engrais chimiques, ont été économisées grâce à la pratique de la coopération. Le secrétaire recommande de lire et de conserver la "Terre de Chez Nous". M. Geo. Millette, agronome, présente une causerie fort intéressante sur l'alimentation des vaches laitières et la fertilisation des pâturages. Pour agrémerter les séances, réponse sera donnée désormais aux questions déposées par les membres dans une boîte destinée à cette fin. Le programme de l'année, tel que tracé par le président, peut se résumer comme suit: 1—Etude de la coopération; 2—Formation d'équipes d'études; 3—Fondation de caisses scolaires; 4—Excursion à la Coopérative de St-Antoine; 5—Causerie sur un point de religion à chaque séance. Le même bureau de direction reste en fonctions pour 1938-39 et un directeur de plus lui est adjoint en la personne de M. Josephat Dragon.

J.-A. LAMONTHE, ptre, secrétaire.

St-Camille

(Wolfe)

Des séances du cercle local ont été tenues le 18 septembre, le 9 et le 16 octobre. Elles ont été présidées par M. Napoléon Belletre. Les principaux sujets traités ont été l'épandage du sol, la fertilisation des pâturages, la préparation du congrès diocésain et ses résultats. Le 9 octobre trois résolutions étaient adoptées pour demander une prime sur le beurre et le fromage, la réduction des prix des machines aratoires et la diminution du coût des permis et licences d'automobiles. La prochaine séance a

Combien de SOUVENIRS

céderiez-vous pour
\$1.00 ?

AUCUN !

C'est à ce prix que se vend la photographie des PARTICIPANTS

AU CONGRES GENERAL DE L'U. C. C.

tenu à QUEBEC

On peut l'obtenir du Secrétaire général de l'U. C. C., (515, avenue VIGER), Montréal, qui n'en possède qu'un nombre très réduit.

été fixée au 20 novembre.

Lionel RAMIER, secrétaire.

Fugèreville

On comptait une trentaine de membres à l'assemblée annuelle du cercle tenue le 16 octobre. Après avoir lu le procès-verbal de la séance précédente, le secrétaire a soumis le rapport financier de l'année qui fut adopté sur proposition de MM. Thomas Lévesque et Eugène Lefebvre. Le nouveau bureau de direction est constitué comme suit: M. A. Rondeau, président, M. Octavien Daoust, vice-président, M. Médéric Marcotte, secrétaire, MM. Jos. Baril, Louis Murray, Joachim Labelle, Emery Trudel, Hyacinthe Denis, directeurs. Médéric MARCOTTE, secrétaire.

Lorrainville

L'assemblée générale annuelle du cercle a eu lieu le 16 octobre sous la présidence de M. Wilfrid Therrien. Ce dernier a traité de coopération et recommandé la formation d'équipes d'études. Au cours de ses remarques, M. l'abbé Jos. Gauvin, curé et aumônier, a suggéré l'achat d'un crible à pommes de terre. Notre bureau de direction actuel est ainsi composé: M. Wilfrid Therrien, président, M. Lucien Bellemare, vice-président, M. Victor Boutin, secrétaire, MM. Moïse Desjardins, Xavier Laverdière, Gustave Jollette, Armand Baril et Napoléon Barrette, directeurs. Victor BOUTIN, secrétaire.

Cap Santé

Le bureau de direction du cercle pour 1938-39 a été formé au cours de l'assemblée générale du 12 octobre. Il se compose de M. Georges Marcotte, président, de MM. Félix Marcotte, Alfred Derome, Napoléon Guillemette, Benoit Plamondon, Antonio Bertrand et Jean-Noël Lesage, directeurs. L'aumônier du cercle est M. le curé H. Gagnon. Un comité a aussi été constitué pour étudier l'organisation et le fonctionnement des caisses populaires. Il comprend MM. Alfred Derome, Philémon Morrisette, Arthur Frenette, Lorenzo Lavallée et Antonio Bertrand. Le cercle est désireux de voir désigner M. Evariste Richard comme propagandiste local de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

Lorenzo Lavallée, secrétaire.

St-Charles

Au début de la séance du 23 octobre, le président donne un bref compte rendu du congrès diocésain auquel il a assisté. On procède ensuite aux élections annuelles et voici comment est formé le bureau de direction pour 1938-39: M. Ernest Gravel, président, M. Emile Racine, vice-président, M. Jean-Charles Bouchard, secrétaire, MM. Hector Lapointe, Jos. Brassard, Ernest Gaudreault, Thomas-Louis Bergeron, Michel Compagnoneau, William Pageau et Jos. Bergeron, directeurs.

Jean-Charles Bouchard, secrétaire.

St-Gabriel-Est

(Rimouski)

Séance du cercle, le 24 octobre 1938. M. Gabriel Dubé préside. Devant les 60 membres présents, il traite d'intéressante façon de l'élevage du porc à bacon. Une instructive causerie de M. l'agronome F.-X. Lavoie agrémente la séance. La prochaine réunion est fixée au 26 novembre.

J.-Omer Gendron, secrétaire.

Exportations de bovins

Les chiffres publiés par le ministère du trésor des Etats-Unis, couvrant les importations de bestiaux du 1er janvier au 1er octobre, montrent que 69.7 pour cent du contingentement sur les veaux a été rempli, tandis que le contingentement sur les bovins pesant 700 livres et plus n'a été rempli que dans la proportion de 44.4 pour cent, et celui sur les vaches laitières pesant 700 livres et plus, dans la proportion de 25.2 pour cent. Ces pourcentages comprennent les importations canadiennes et mexicaines de ces catégories sur les Etats-Unis.



Le grand chaulleur
par excellence

par ses qualités indispensables, à augmenter grandement le rendement de vos terres. Sur le marché depuis un quart de siècle, le produit le plus pur, d'une mouture fine et parfaite, d'un rendement merveilleux et revenant au plus bas prix, "Calco" est reconnu partout sans égal.

Exigez-le toujours ou commandez-le de bonne heure et directement aux seuls fabricants.

LA CARRIERE DESCHAMBAULT, Inc.
56, rue St-Pierre Québec

LA TERRE DE "CHEZ NOUS"

organe officiel de
L'Union Catholique des
Cultivateurs,
fondée en 1929.
Membre de l'A. B. C.

Rédaction, Administration,
Publicité,
515, avenue Viger
Montréal
Tél.: LA 6273
ABONNEMENT

Au Canada:
\$1.00 par année
\$2.50 pour 3 ans
A l'étranger:
\$1.50 par année

Imprimée par
L'Action Sociale, Ltée,
3, boul. Charest, Québec.

Nécrologie

L'Union catholique des cultivateurs et les cercles paroissiaux recommandent aux prières de leurs membres le repos de l'âme de

Monsieur Joseph Gagné, de St-Isidore, décédé le 11 octobre à l'âge de 75 ans. Il avait donné son adhésion à l'U. C. C. dès le début et fut au nombre des premiers directeurs du cercle de sa paroisse.

Retrait de la licence d'importation

Deux semaines après la publication du décret royal belge stipulant que le fromage fermenté à pâte ferme ou semi-ferme ne pourrait être importé en Belgique que sur une licence d'importation délivrée par le ministère de l'Agriculture, de Belgique un autre décret en date du 30 septembre a supprimé cette restriction. Grâce à cette nouvelle mesure, le fromage canadien de même que le fromage fondu, ne sont plus astreints à la licence d'importation à partir du 30 septembre 1938.

Abonnez vos amis à
"LA TERRE DE CHEZ NOUS". Vous leur rendrez un service dont vous profiterez vous-mêmes.

Cultivateurs!

La plupart des sols de la province sont acides.

Le moyen le plus efficace et économique de corriger ce défaut, c'est de chauler. Toutefois, pour obtenir les résultats désirés, il est absolument nécessaire de chauler avec un produit éprouvé qui contribuera, par ses qualités indispensables, à augmenter grandement le rendement de vos terres.

CONSULTATIONS AGRONOMIQUES

Sous cette rubrique nous publions les réponses aux questions que peuvent nous poser les membres de l'U. C. C. touchant des sujets agricoles, tels que problèmes de production, de vente, d'exploitation, de ferme, etc.

Ces consultations sont gratuites. Chaque correspondant peut adresser une ou plusieurs questions à la fois. Nous publierons les réponses le plus tôt qu'il nous sera possible de le faire. Adressez : Consultations Agronomiques, "La Terre de Chez Nous", 515 Avenue Viger, Montréal.

Q.—De quoi provient la gale des patates ? A quel degré de température une cave doit-elle être pour que les légumes se conservent sans ramollissement ?

R.—La gale des patates peut provenir de diverses causes. D'ordinaire, elle se présente dans les champs situés à proximité des bâtisses, là où l'on étend des cendres de bois. Elle peut être occasionnée aussi par l'épandage des fumiers frais et le cas se rencontre fréquemment. Quelques fois les patates sont galeuses parce que le sol est trop riche en chaux, soit que la terre en contienne naturellement en grande quantité, soit qu'on en ait appliqué (cas rare).

Comme traitement; (1) n'employer qu'une semence saine; (2) ne pas cultiver les patates plusieurs années consécutives sur le même terrain; (3) surtout, ne pas étendre de la chaux ou des fumiers frais au moment de la plantation, mais les appliquer aux cultures qui précèdent.

Pour ce qui est de la conservation des légumes en cave, la température idéale est de 34 degrés F. à 42 degrés F.

Salage du blé d'inde en silo

Q.—Y a-t-il inconvénient à saler le blé d'inde lors de la mise en silo ? Est-ce que cet ensilage perd de sa valeur nutritive ? Peut-il être un sujet de dérangement pour l'animal qui consomme cette nourriture ? Proportion mise : 100 lbs de sel par 4 tonnes de blé d'inde haché.

R.—Le sel n'est pas nécessaire pour conserver l'ensilage. Le principe de la conservation réside dans une fermentation à l'abri de l'air; d'où les précautions à prendre en ensilant pour chasser l'air le plus possible par le tassement, etc.

Le salage du blé d'inde ne se pratique pas généralement si l'on s'en rapporte à l'observation quotidienne de ce qui se passe sur les formes où l'on fait de l'ensilage; aucun traité d'agriculture n'en fait mention, ni aucun rapport publié par les fermes expérimentales, du moins à notre connaissance.

Quels sont les effets du salage sur l'ensilage, sur sa conservation, sur ses propriétés nutritives ? Il serait hasardeux de répondre à une telle question de recherches expérimentales sans s'appuyer sur des résultats. Nous avons soumis le cas à qui de droit et si nous obtenons une réponse pertinente, nous l'exposerons lors de la prochaine publication des Consultations agronomiques.

Veau atteint de dartre

Q.—J'ai un veau dont la peau de la tête, des oreilles, et du cou, est affectée d'une sorte de croûte épaisse et sèche qui menace de couvrir tout le corps. Quand je le lave, cette croûte

se détrempe en pâte et la peau reste blanche en dessous (au naturel elle est noire). Les parties malades sont très sensibles et semblent le faire souffrir. Les oreilles sont pendantes. Voulez-vous me dire comment le traiter ? Il mange bien.

R.—La question posée relève de la médecine vétérinaire plutôt que de l'agronomie. Toutefois, il est facile d'établir que l'on a affaire à un cas de dartres (teignes, herpès, croûtes). Voici ce qu'en dit le Fr M. Gabriel, M.D.V., dans le bulletin no 107, qui porte pour titre: "Les maladies communes du bétail laitier".

La dartre ou teigne se manifeste surtout durant l'hiver et est causée par un parasite végétal. Des plaques croûteuses apparaissent autour des yeux, sur la face et à un degré moindre, sur le cou et les autres parties du corps.

"Elle se transmet avec la plus grande facilité d'un sujet à l'autre, soit par contact, soit par l'intermédiaire des effets de rasage. Elle est communicable à l'homme. Elle est surtout fréquente dans les locaux humides et plus rare dans les étables annuellement nettoyées, désinfectées, blanchies.

"Pour traiter les sujets atteints, on se couvre les mains de gants. On commence par isoler les bêtes, laver, désinfecter et blanchir les stalles où elles étaient. On traite chaque bête individuellement.

"Le traitement local consiste à saturer chaque plaque d'huile de ricin, ou d'huile douce, journellement, jusqu'à ce que les croûtes tombent. Ensuite, on gratte légèrement les régions atteintes et on badigeonne les plaques dénudées avec de la teinture d'iode, ou avec un onguent iodé.

"On prévient l'expansion de la teigne en évitant la dispersion des poils et des croûtes provenant des animaux atteints. Il vaut mieux brûler ces déchets".

Valeur de la paille de sarrasin comme litière.

Q.—On entend dire que la paille de sarrasin ne peut s'utiliser en litière comme d'autres pailles, à l'étable, à la porcherie ou ailleurs. Est-il bien vrai que la paille de sarrasin peut engendrer quelque maladie chez les animaux qui s'en servent ?

R.—Rien n'autorise à croire que la paille de sarrasin puisse causer des maladies ni chez la vache, ni chez le porc. Elle est d'une valeur nutritive extrêmement faible et peut causer des troubles digestifs si elle consommée en quantité importante. Voilà tout ce qui est à craindre. Comme litière, la paille de sarrasin n'est pas aussi souple que la paille d'avoine et donne en conséquence moins de confort, mais elle peut très bien être utilisée comme telle.

Ce qui a accredité la croyance que la paille de sarrasin pouvait donner des maladies, c'est vraisemblablement le fait cons-

taté expérimentalement que le grain de sarrasin ou les produits de mouture du grain de sarrasin, donnaient, chez la vache qui en consommait beaucoup, un beurre blanc, à consistance grasseuse, et chez le porc une viande de qualité inférieure.

Boeuf consanguin pour faire de l'élevage.

Q.—Peut-on garder pour la reproduction un boeuf qui provient de son troupeau ? Du fait que le croisement se fait entre consanguin (parents), est-ce recommandable ou non ?

R.—Grosse question et souvent vécue dans la pratique. Nous supposons que celui qui nous la pose est intéressé à l'élevage, et qu'il tend à améliorer son troupeau laitier; ce sont deux conditions nécessaires pour donner à la question posée un sens véritable.

L'accouplement entre individus d'une même famille ou possédant une parenté plus ou moins rapprochée, s'appelle de la consanguinité. Nous parlerons donc de consanguinité. Voici ce qu'en dit le Fr Isidore, dans son livre: "Les bovins". "La pratique, assez souvent suivie, de choisir comme reproducteur, un jeune mâle dans un troupeau de bêtes communes ou croisées, est tout à fait condamnable". C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture encourage l'achat de taureaux de race pure, bien qualifiés, pour améliorer l'élevage.

Dans les troupeaux de race pure et hautement améliorés, la pratique de la consanguinité est d'usage courant et hautement recommandée. Mais entendons bien la pratique de la consanguinité entre parents éloignés, car entre parents rapprochés (père et fille, mère et fils), il en résulte d'ordinaire de graves inconvénients.

La consanguinité entre parents rapprochés est à réserver exclusivement aux grands experts en élevage, car si elle se prolonge, même avec des sujets parfaits, il se produit souvent de la dégénérescence: diminution de la fécondité, affaiblissement de la constitution, réduction de la taille, etc. Dans la pratique, la consanguinité entre parents rapprochés n'est généralement pas conseillée.

"La consanguinité entre parents éloignés, s'impose à tous ceux qui désirent maintenir les qualités de leurs bêtes, ou qui visent à obtenir des animaux de haute valeur". Elle doit s'accompagner d'une sélection très sévère qui élimine de la reproduction les sujets imparfaits, au point de vue de conformation et d'aptitudes. De plus, elle ne doit être pratiquée qu'entre individus de race pure.

"En règle générale, il est préférable de se procurer un reproducteur de l'extérieur et choisir, autant que possible, dans la même lignée que les bêtes du troupeau.

F.-X. Boudreault, agronome officiel.

Avez-vous fait votre part ?

OUT cultivateur éclairé comprend que l'assurance-vie émise par la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. est la seule qui lui convient. Les récents congrès tenus dans toutes les régions de la province ont démontré que partout on comprend cela. Reste à prouver qu'on le comprend.

Qu'avez-vous à répondre aux questions suivantes :

1. Avez-vous, dans votre paroisse, un propagandiste officiel de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. ?
2. Si vous en avez un, est-ce à lui que vont toutes les propositions d'assurance-vie signées par les cultivateurs de la paroisse ?
3. Les cultivateurs de votre paroisse ont-ils tous de l'assurance sur leur vie et sur la vie de leurs enfants ?

Si vous ne pouvez répondre : "Oui" à ces trois questions, votre cercle est en défaut. A la prochaine réunion du cercle, il faudra décider que dans un an vous aurez des réponses affirmatives à donner à ces trois questions.

Comment procéder pour en arriver là ?

D'abord, mettez l'assurance-vie à l'étude. L'union diocésaine de Rimouski a publié une petite brochure : "Les principes coopératifs et la Mutuelle-Vie de l'U. C. C.", à l'usage des équipes d'étude. Cette brochure se vend 10 cents au secrétariat général. La "Terre de Chez Nous" vous apporte chaque semaine des renseignements sur l'assurance. Vous avez là tout ce qu'il vous faut pour étudier l'assurance.

Quand les membres de votre cercle verront qu'ils ont intérêt à demander leur assurance-vie à la Mutuelle-Vie de l'U. C. C., il vous faudra un propagandiste. Vous choisirez un homme débrouillard et rempli d'ardeur ; vous le proposerez au secrétaire de la Mutuelle-Vie de l'U. C. C., M. Thiribe Belzile, qui lui fournira tous les documents et les renseignements dont il aura besoin.

Si un jour ou l'autre, vous avez besoin d'aide, demandez-en à votre propagandiste régional. Si votre région n'a pas de propagandiste régional, adressez-vous à votre bureau diocésain, qui verra à vous procurer l'aide dont vous avez besoin.

Mais avant de demander de l'aide, commencez par faire votre part. C'est vous, et personne d'autre, qui avez intérêt à demander votre assurance à la Mutuelle-Vie de l'U. C. C. C'est donc vous, et personne d'autre, qui devez faire le premier pas.

L'arrêt complet aux traverses à niveau s'impose

"Une plus stricte observance de la loi exigeant l'arrêt complet aux passages à niveau s'impose dans toute la province, si l'on veut prévenir la répétition des effrayantes tragédies survenues cette semaine." C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui, en marge des accidents qui ont fauché, à Yamachiche et à Lesage, en trois jours dix vies humaines, M. Arthur Gaboury, secrétaire général de la Ligue de sécurité de la province de Québec.

Les enquêtes tenues à la suite des deux hécatombes ont révélé que les chauffeurs s'étaient contentés de jeter un rapide et insuffisant coup d'oeil sur la voie ferrée, sans stopper complètement comme le demande la loi.

"Cette loi est saine et motivée

par le grave danger qu'elle vise à éliminer", de poursuivre M. Gaboury, "et elle devrait donc être mise plus sévèrement en vigueur. Il est évidemment impossible de stationner un surveillant à chaque traverse, mais on devrait infliger aux chauffeurs pris en faute des punitions suffisantes pour leur enlever tout désir de récidiver.

"L'expérience des récentes années, le nombre des accidents survenus aux voies ferrées semblent démontrer l'impossibilité de convaincre par la raison seule les chauffeurs de la nécessité d'arrêter. Il faut employer des moyens plus puissants, suppléer à la raison par la force. En sévissant contre les coupables, de conclure M. Gaboury, on éveillera chez les automobilistes une sage crainte des sanctions de la loi. Si l'imprudent ne craint pas pour sa vie, s'il oublie sa responsabilité individuelle, il hésitera au moins devant une forte amende ou un long emprisonnement."



Arrivée au Clavier beauceron de 97 "Jeannots" importés de France par le ministère provincial de l'Agriculture. Ces sujets, destinés à régénérer les troupeaux de la province seront répartis dans les divers clapiers d'éleveurs expérimentés. Sur la photo : en blouse, M. E. Ivart, instructeur cynicole officiel, vérifiant l'arrivée; à l'extrême droite, M. Eugène Fontaine, l'un des propriétaires du clapier.

RESOLUTIONS ET VOEUX ADOPTÉS AU CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

Tenu à Québec les 19 et 20 octobre 1938

DEMANDES AU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'U.C.C.

- 1—Le congrès demande que des cours postsecondaires agricoles soient organisés dans toutes les paroisses qui en feront la demande; que l'organisation et la direction de ces cours soient confiées à un comité régional composé de l'agronome régional, du président et de l'aumônier diocésain de l'U.C.C.; que la surveillance locale des cours soit confiée au cercle de l'U.C.C. en collaboration avec l'aumônier et l'agronome local.
- 2—Le congrès demande aux cercles de l'U.C.C. d'entreprendre, avec l'aide du clergé, l'organisation de syndicats coopératifs et de sociétés coopératives de toutes natures, et d'encourager par tous les moyens possibles la J. A. C.
- 3—Le congrès demande aux chefs agricoles de faire tout leur possible afin d'organiser des équipes d'étude dans tous les cercles de l'U.C.C., de répandre la "Terre de Chez Nous", de fonder des syndicats coopératifs et des Caisses Populaires dont les membres devront appartenir à l'U.C.C.
- 4—Le congrès demande aux unions diocésaines de l'U.C.C. de fonder des mutuelles-incendie partout où il n'en existe pas.
- 5—Le congrès demande au secrétariat général de l'U.C.C. de prendre des mesures très sévères pour empêcher les présidents, les vice-présidents, les directeurs des cercles de l'U.C.C. et des unions diocésaines de se servir de leur titre ou de laisser leurs amis leur attribuer ces titres lorsqu'ils participent à des assemblées politiques.
- 6—Le congrès demande au secrétariat général de l'U.C.C. d'insister auprès du gouvernement fédéral pour que les recommandations de l'enquête Stevens concernant le marché de la viande soient mises à exécution.
- 7—Le congrès demande au secrétariat général de l'U.C.C. de faire une propagande intense pour la formation de coopératives laitières afin d'arriver à stabiliser le marché du beurre.
- 8—Le congrès demande à la "Terre de Chez Nous" de donner un service de consultations vétérinaires.

DEMANDES AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- 1—Le congrès demande au ministère de l'Agriculture d'employer un plus grand nombre de médecins vétérinaires afin que la tuberculisation des troupeaux dans les zones réservées se fasse plus rapidement.
- 2—Le congrès demande que la loi concernant les cours d'eau soit amendée de façon à ce qu'elle devienne plus précise et plus agissante. Il suggère, à cette fin, qu'un excavateur mécanique soit installé dans chaque comté afin de hâter l'égouttement de toutes les terres de la province.

3—Le congrès demande au département de l'Instruction publique de changer le système actuel de subvention aux municipalités scolaires et de payer 50% du salaire minimum des institutrices.

4—Le congrès demande à la Chambre d'Agriculture de trouver un moyen de fusionner les cercles agricoles et les cercles de l'U.C.C. dans le plus bref délai possible.

5—Le congrès demande au ministère de l'Agriculture d'accorder un octroi à la Coopérative Fédérée afin de lui permettre d'organiser la fabrication des engrais chimiques.

6—Le congrès demande au gouvernement provincial d'amender l'article 2157B du code civil de manière à rendre automatique la résiliation des privilèges et des hypothèques après 30 ans, à moins de renouvellement.

7—Le congrès demande au ministère de l'Agriculture de rétablir l'octroi pour la construction des remises à fumier.

8—Le congrès demande au gouvernement provincial de réduire à \$1. le permis de chauffeur, lorsque le père de famille a déjà un permis qu'il a payé au prix régulier; il demande également que le coût d'enregistrement des automobiles soit réduit de moitié pour les cultivateurs.

9—Le congrès demande au gouvernement provincial de s'occuper plus attentivement de l'électrification des campagnes afin que les cultivateurs puissent bénéficier des avantages de l'électricité.

10—Le congrès se prononce en faveur de l'organisation des allocations familiales.

11—Le congrès demande au gouvernement provincial de rendre obligatoire dans toute la province la loi de classification des fruits et des légumes.

12—Le congrès prie le procureur général de voir à ce que les agents de circulation surveillent la morale sur les plages publiques.

13—Le congrès prie le ministère des Terres et Forêts de fixer à \$2.25 la corde le prix minimum pour la coupe du bois à forfait et d'amender en conséquence l'ordonnance 1572.

14—Le congrès demande au ministère des Affaires municipales d'amender la loi afin que personne ne puisse intenter une action à une municipalité sans être en mesure de garantir au préalable les frais de poursuite.

15—Le congrès demande au ministère des Affaires municipales d'amender la loi afin que les locataires qui habitent moins de six mois dans une municipalité n'aient pas le droit de voter aux élections municipales.

DEMANDES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1—Le congrès prie la commission des Chemins de fer de voir à ce que les tarifs de transport sur

les produits agricoles soient les mêmes en hiver qu'en été.

2—Le congrès se prononce contre toute politique d'immigration du gouvernement fédéral jusqu'à ce que la problème du chômage ne soit pas entièrement résolu et aussi longtemps qu'on n'aura pas réussi à établir notre nombreuse jeunesse canadienne.

3—Le congrès se prononce en faveur de la création d'un office de vente des produits laitiers.

4—Le congrès demande au gouvernement fédéral de modifier la loi concernant les marques de commerce, afin que les cultivateurs qui vendent leur crème aux consommateurs lesquels consommateurs sont munis de bouteilles qui leur appartiennent mais qui portent l'étiquette de compagnies, ne soient pas obligés de payer l'amende.

5—Le congrès demande au gouvernement fédéral que tous ses fonctionnaires qui travaillent dans la province de Québec sachent le français.

6—Le congrès se prononce pour le maintien en vigueur de la loi des concordats agraires.

7—Le congrès demande au gouvernement fédéral d'appliquer les mesures de l'enquête sur les fabricants de machines aratoires, afin que les cultivateurs paient moins cher les machines et les pièces de rechange.

8—Le congrès se prononce en faveur d'une élévation du tarif sur les fruits et les légumes.

9—Le congrès prie le ministère fédéral du Commerce d'établir par règlement, que le poids d'un sac de grain ou de moulée destiné à la consommation des animaux soit de 98 ou de 100 livres.

DEMANDES A LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE

1—Le congrès demande à la Coopérative fédérée de faire enquête sur le commerce des peaux vertes afin de voir s'il serait bon d'organiser en coopération la vente de ce produit.

2—Le congrès demande à la Coopérative fédérée d'étudier la possibilité d'organiser des enchères de beurre et de fromage afin de maintenir les prix.

RESOLUTIONS CONCERNANT LA COLONISATION

1—Le congrès demande au gouvernement provincial de voter un budget de dix millions par année pour 10 ans, afin de mettre en vigueur un plan d'ensemble visant à régler les deux pressants problèmes du chômage et de l'établissement de la jeunesse.

2—Le congrès demande :

a) Que le gouvernement poursuive sa politique de reforestation.

b) Qu'il multiplie les bornes de fer dans l'arpentage des lots.

c) Que les chemins de pénétration soient construits avant l'ouverture d'une colonie.

d) Qu'il fasse les octrois de colonisation sur les charges familiales et qu'il poursuive l'expérience de l'établissement des célibataires en groupes.

3—Le congrès demande que la coupe du bois soit interdite aux compagnies forestières dans les districts réservés à la colonisation.

4—Le congrès demande au ministère de la Colonisation de continuer d'accorder des primes de défrichement, d'ensemencement et de labour sur tous les lots non patentés jusqu'à concurrence de 40 lots et pour tous les colons; il sera nécessaire cependant, de tenir compte des charges familiales de chaque colon dans la fixation du montant de la prime pour chaque acre.

5—Le congrès considère que l'une des primes les plus importantes est celle qui a trait au drainage des lots.

6—Le congrès demande que toutes les primes soient payées sans retard après inspection et il propose que ces primes soient distribuées de façon à ce que les colons retirent un revenu également réparti sur chaque mois de l'année.

7—Le congrès demande que l'on donne la préférence aux fils de cultivateurs dans le choix des colons.

8—Le congrès suggère que les primes de construction soient accordées dans certains cas aux colons qui en ont besoin, sans s'occuper de la date du billet de location ou de l'acte du transport.

9—Le congrès demande que le ministère de la Colonisation continue d'acheter dans chaque région, les grains de semence nécessaires à la colonisation.

10—Le congrès suggère que dans certains cas les cultivateurs avec leurs chevaux, remplacent les camions dans la construction des chemins.

RESOLUTIONS DIVERSES

1—Le congrès se prononce en faveur de l'assurance obligatoire pour les conducteurs d'automobiles. Il suggère que cette assurance soit prise avec l'enregistrement de chaque voiture.

2—Le congrès propose la construction d'un entrepôt frigorifique pour les produits agricoles dans toutes les régions où la chose semble nécessaire.

3—Le congrès proteste contre les annonces de boisson et de bière à la radio et dans les journaux.

4—Le congrès proteste contre le changement d'heure pendant les mois de l'été, parce que certains agriculteurs, tout particulièrement les laitiers, en souffrent énormément.

5—Le congrès se prononce en faveur de l'établissement d'un marché de gros à Montréal.

6—Le congrès prie les autorités compétentes de créer des marchés ouverts dans les villes fermées.

LE FROMAGE

Sa place dans l'histoire et son rôle dans la gastronomie

Sa place dans l'histoire

Tout ce que nous mangeons et buvons, tout ce qui nous habille et nous entoure a eu un commencement. Mais il est assez rare qu'on puisse expliquer exactement l'origine de toutes ces choses familières que nous avons sans cesse sous les yeux. Tenez, nous avons chaque année une semaine consacrée à faire connaître et consommer davantage notre fromage. Vous êtes-vous jamais demandé d'où venait le fromage, comment cette denrée avait débuté dans notre alimentation? Quelle drôle de question, répondrez-vous, mais du lait, bien sûr, et le lait, lui, est évidemment tiré de la vache. Parfait! Mais encore, quel est le premier citoyen qui a découvert le secret de sa fabrication? Voilà qui devient plus compliqué. L'histoire, qui renferme dans ses tomes imposants les actes de ceux qui ont chambardé les destinées du monde, a toujours manifesté une mignonne passion — de nos jours on appelle cela un passe-temps — pour les petites découvertes. Car si celles-ci n'ont pas du tout contribué à changer les institutions ou à améliorer, les hommes n'en ont pas moins varié profitablement les habitudes de l'existence. L'histoire nous apprend donc que c'est un berger arabe qui le premier s'aperçut, bien accidentellement, il va sans dire, qu'on pouvait avec du lait fabriquer une substance encore plus nutritive que la matière première dont elle est tirée. Voici comment notre ancêtre maure fut le premier citoyen du globe à tomber dans le fromage comme le père Adam tomba dans les pommes. Vers l'heure du midi, après avoir surveillé son troupeau de longues heures durant, ce brave pasteur eut faim.

Dans ce temps-là comme de nos jours, le travailleur modeste emportait lui aussi sa gamelle, une sorte de **boîte à lunch** de confection plutôt rudimentaire : un sac de dattes et une outre gonflée de lait. Accrochant sa houlette à la branche d'un arbre qui le protégeait de son ombre, il ouvrit son outre et y jeta un long regard inquisiteur pour voir si elle n'était pas porteuse de mouches néfastes et de microbes malfaisants, puis il fronça tout à coup les sourcils. Qu'est-ce que c'est que cette affaire-là, dut-il se demander en considérant le limpide liquide qui en coula? Dans la frénésie d'une curiosité bien compréhensible, il fendit son outre en deux et trouva collée au fond une petite masse grumeleuse, à moitié solide et dont la couleur alternait entre le jaune et le blanc... un petit morceau de fromage, le premier du monde. Voulant se renseigner davantage, il goûta ce mets impromptu et le trouva fort bon. De retour dans sa tribu, il souligna fort probablement sa découverte comme on parle d'un fait divers. Puis un homme comprenant mieux que les autres l'importance de cette trouvaille gastronomique, se mit à en fabriquer et à troquer ce produit contre d'autres marchandises. De sorte que le fromage comme les plus effaran-

tes inventions modernes est sorti de la surprise et du hasard des circonstances en même temps que des recherches et expériences des hommes. La fabrication de ce produit laitier s'est par la suite répandue à travers le monde au gré des voyages et des conquêtes.

Voici un tableau dont les chiffres quoique approximatifs donnent une idée assez juste de sa consommation annuelle dans quelques-uns des principaux pays du monde :

Suisse	23	livres par personne
Allemagne	11 1/2	" " "
Angleterre	9 1/2	" " "
Nouvelle-Zélande	4 3/4	" " "
Etats-Unis	4 3/4	" " "
Canada	3 3/4	" " "

Tout en continuant la genèse de ce savoureux produit, essayons d'établir l'époque de son introduction au Canada. Samuel de Champlain, en amenant les premiers défricheurs dans la bourgade de Kébec y amena en même temps les premières vaches laitières. Plus tard, les loyalistes anglais aigris de voir la fière Albion perdre ses colonies d'Amérique, vinrent après la déclaration d'Indépendance fonder d'autres pénates sous le drapeau britannique, en Ontario. C'est là qu'ils s'adonnèrent à la fabrication du fromage vers 1782. Mais à l'époque, ce produit n'était destiné qu'à la consommation familiale. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on en fit un article de vente et d'exportation.

Son rôle dans l'alimentation

Le fromage est un aliment constitué de toutes les matières solides du lait, le sucre excepté. Quelques gouttes d'une levure spéciale appelée RENNIN peut figer et épaissir une forte quantité de lait en très peu de temps. En réalité, le fromage n'est ni plus ni moins que du lait fortement concentré en un bloc solide. Pour produire **une livre de fromage** il faut **dix livres de lait**, soit 1 gallon. Cette denrée est donc particulièrement riche en matières grasses et en protéine. Le vieux fromage se digère très facilement. On recommande de le faire mûrir durant trois ou quatre mois. Le fromage constitue la nourriture la plus concentrée et l'élément nutritif le plus substantiel. Une livre de fromage contient autant de substances nutritives que 2 livres de viande.

Nombreux sont les consommateurs qui apprécient ce produit tant pour son goût agréable que pour la facilité avec laquelle on peut l'apprêter. Et les bonnes ménagères savent toutes que sa couleur et sa forme se prêtent merveilleusement à la décoration des petits plats. Il peut servir aussi de condiment. De plus son prix est minime et à la portée de toutes les bourses.

Une semaine du fromage est organisée chaque année par le conseil national d'Industrie laitière. Elle a lieu, cette année, du 7 au 12 novembre.

Macaroni canadien

Le macaroni canadien est très bien vu sur le marché anglais à cause de sa qualité supérieure, dit le commissaire canadien du commerce à Bristol, Angleterre. Nous recevons de temps à autre des demandes de distributeurs qui veu-

lent agir comme représentants directs d'un fabricant canadien de ce produit. Pendant les douze mois finissant en mars 1938, les exportations de macaroni canadien sur le Royaume-Uni se sont chiffrees par 5,592,571 livres évaluées à \$312,845. Pour les 12 mois précédents, les chiffres étaient 4,786,077 livres valant \$251,195.

Les exportations de pommes

A venir jusqu'au 12 octobre, les exportations de pommes canadiennes sur le marché anglais se montaient à 500,808 barils et 519,082 caisses, en augmentation de 59 pour cent sur les caisses et de 25 pour cent sur les barils par comparaison à la période correspondante de la saison dernière.

Entrepôt et usine de pasteurisation du miel

Afin de permettre aux producteurs de miel organisés du Québec d'offrir un produit d'aussi bonne qualité au point de vue conservation, que ceux qui nous viennent de l'extérieur, l'honorable M. Bona Dussault vient d'accorder un octroi de \$6,000 à la société de producteurs de miel du Québec pour la construction d'un entrepôt aménagé et outillé pour pasteuriser, couler et emballer l'excellent produit de nos ruchers.

La construction de cet entrepôt moderne se poursuit présentement à St-Lambert de Chambly, elle sera terminée vers la fin de novembre et prête alors à recevoir la récolte des membres de l'association dont l'effectif est de 400 membres, recrutés parmi les meilleurs apiculteurs de la province.

On sait que jusqu'à ces derniers temps une forte partie de notre récolte de miel était exportée en Europe, notamment sur le marché anglais. Toutefois, lors de la réunion annuelle de la société, le printemps dernier, les producteurs organisés sur le plan

coopératif ont décidé de prendre les moyens de tirer le meilleur parti possible de nos marchés domestiques, décision qui devait nécessairement amener l'association à prendre l'initiative que le ministère de l'Agriculture vient d'encourager si généreusement.

Avec ce nouvel entrepôt les producteurs seront en mesure de mettre sur le marché un produit capable de soutenir avantageusement la comparaison avec les miels étrangers qui nous font une forte concurrence principalement à Montréal.

L'association recevra le miel de ses sociétaires au nouvel entrepôt. Il y sera pasteurisé, coulé et emballé dans des contenants de dimensions variées et répondant parfaitement aux exigences du public consommateur et portant la marque de commerce de la société des producteurs de miel du Québec. Celle-ci a pour président M. Albert Mousseau, de Berthierville. Son secrétaire et aviseur technique est M. J.-H. Plourde, chef de la section et de l'industrie surcrière au ministère de l'Agriculture.

Les expositions régionales de renards argentés

Le circuit des expositions régionales de renards argentés a été inauguré le 21 octobre simultanément à Normandin et à Bie, comté de Rimouski. Aux deux endroits des officiers de la section des animaux à fourrure du service de la Santé des animaux ont fait l'expertise des sujets. On rapporte une forte augmentation des inscriptions sur l'année dernière, et l'on constate une amélioration satisfaisante de la qualité de la fourrure.

A Normandin, le grand championnat des renards argentés a été remporté par un exhibit de la renardière Napoléon Senneville, de St-Félicien et le ruban de championnat de réserve est allé à l'un

des magnifiques renards du parc Tremblay & Turcotte, de Normandin.

Il est plus que probable que toutes les vedettes de ces tournois régionaux seront visibles à Québec à l'occasion de la grande exposition de renards et de visons qui sera tenue en même temps que le salon industriel de Québec, au manège militaire de la Grande Allée. On sait qu'il se tiendra à cette occasion une splendide exposition des plus récentes créations de la mode au succès de laquelle collaboreront les manufacturiers et marchands de fourrures les plus importants de la province.



Les cours postsecondaires et la jeunesse rurale

par Elphège MARSEILLE



U'ABORDE ici, en traitant des cours postsecondaires et la jeunesse rurale, un sujet de grande actualité.

Depuis plusieurs semaines, la "Terre de Chez Nous", organe de l'U. C. C., publie des articles qui font mention de l'importance de ces cours et de la nécessité de les organiser le plus tôt possible. Je l'en remercie et l'en félicite bien sincèrement.

Je voudrais dire à la population de cette province, ce que je pense des cours agricoles postsecondaires qui seront donnés sous peu, à notre vaillante jeunesse rurale.

Je suis d'autant plus à l'aise pour traiter ce sujet, que l'an dernier, j'ai contribué à l'organisation immédiate de plus de 40 cours dans les 3 districts agromiques de Nicolet, Victoriaville et Sherbrooke. J'ai même dirigé deux de ces cours, organisés dans les paroisses de Ste-Eulalie et de St-Wenceslas de Nicolet.

En octobre dernier, lors du premier congrès de l'enseignement agricole de cette province, M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, s'écriait : "Enfin, on a découvert que l'agriculture est une science". Et il ajoutait récemment devant plus de 300 jeunes agriculteurs réunis au Colisée, lors de la dernière exposition provinciale, que "les cours postsecondaires organisés l'an dernier, étaient une heureuse initiative et un excellent moyen d'apporter à la jeunesse rurale, qui ne fréquente plus les écoles, la bonne parole d'une saine doctrine agricole". M. Rioux avait raison. L'agriculture est une science complexe dont les agriculteurs de tout âge et de toute situation financière, doivent, au moins, connaître les éléments, s'ils veulent lutter avan-

tageusement contre la concurrence étrangère et réussir dans les conditions actuelles.

Or, il y a actuellement dans la province de Québec, un groupe de jeunes agriculteurs de 15 à 30 ans, groupe imposant par le nombre — 149.000 environ — d'après le dernier recensement, décennal du Canada, en 1931. Ce groupe de jeunes, désireux d'améliorer ses connaissances agricoles, supplie les autorités gouvernementales, civiles et religieuses, de venir à son secours.

Il s'agit donc, en l'occurrence, de grouper les efforts, les énergies, de prendre enfin les moyens de venir immédiatement en aide à plus de 100.000 jeunes agriculteurs qui ne sont pas en état actuellement d'exploiter une ferme avec tout le succès désirable. C'est un devoir national pour tous les citoyens de cette province, pour les pédagogues les plus avisés et pour les sommités religieuses et laïques, de développer notre jeune capital humain rural, notre plus grande ressource naturelle, de façon à en faire des cultivateurs instruits, honnêtes, confiants, qui sauront rejoindre notre agriculture et ramener la prospérité dans tous les foyers ruraux. Or, dans mon humble opinion, les cours agricoles postsecondaires constituent ce moyen immédiat, d'instruire, d'éduquer et d'organiser notre jeunesse rurale qui ne fréquente plus les écoles. En effet, trop peu de jeunes auront le privilège de fréquenter cet automne, les écoles supérieures ou moyennes d'agriculture où ils recevraient l'instruction et la formation nécessaires qui assurent le succès. La grande majorité d'entre eux, pour diverses raisons, devra rester au foyer paternel, afin de collaborer à l'oeuvre commune.

Quel est notre devoir dans les circonstances? Quel est le devoir de tous et de chacun? Il n'y en a qu'un et il est très impérieux. La jeunesse rurale, anxieuse, désire s'outiller et se préparer à son noble rôle. Secourons-la, aidons-la, orientons-la, instruisons-la.

Certes, il en coûtera quelque chose. Plusieurs milliers de dollars! c'est peu, si l'on considère l'importance de l'oeuvre qui s'accomplira.

Il est à présumer, en effet, que les cours postsecondaires, ayant remporté un franc succès l'an dernier, l'assistance sera doublée cette année. Elle devrait être triplée, quadruplée, car il y aura encore malheureusement trop de jeunes agriculteurs, qui ne recevront pas cette année, les renseignements indispensables, dont ils ont immédiatement besoin, pour exploiter économiquement une ferme.

Maintenant, qu'allons-nous enseigner à la jeunesse rurale? La religion, le français, l'arithmétique, l'histoire, la comptabilité, la coopération, les éléments de quelques sciences naturelles et l'agriculture. Comment! me direz-vous, "vous vous proposez d'enseigner le français et l'arithmétique à des jeunes qui sortent de l'école"? Eh oui! Nos jeunes ruraux de tout âge, en trop grand nombre malheureusement, ne savent plus écrire, surtout compter. Les cours de l'an dernier nous ont révélé ce pénible état de choses.

(A suivre)

Elphège MARSEILLE, agronome,
Service de l'enseignement agricole.

N.B. — Texte d'une causerie prononcée à la radio le 30 septembre 1938, sous les auspices de la société "Le Réveil Rural".

L'Exposition d'hiver de Sherbrooke

(Suite de la page 13)

RACE SHORTHORN

Cette race fournissait le plus grand nombre d'exposants. Les classes de troupeaux alignaient 10 troupeaux senior et 9 troupeaux junior.

Championnat de taureau junior : "Norfolk Excellence" propriété de M. H.-B. Norris, de Georgeville.

Championnat senior et grand championnat de taureau : "Drynee Roister", propriété de M. G.-R. Mooney d'Inverness.

"Mountain View Flower Girl", génisse shorthorn, propriété de M. C.-E. Sharman, de Canterbury; E. Watson du même endroit; H.-B. Norris, de Georgeville; W. Lwarmonth, d'Inverness; J.-R. Woodward, de Lennoxville; H. Brunelle, de Gould; A.-E. Dyson, de Richmond; Cinisky Bros, du même endroit; J.-A. McBurney, de Sawyerville et plusieurs membres d'un club de jeunes éleveurs.

Les exposants furent MM. Mooney, d'Inverness, M.-P. Sharman et C.-E. Sharman, de Canterbury; E. Watson du même endroit; H.-B. Norris, de Georgeville; W. Lwarmonth, d'Inverness; J.-R. Woodward, de Lennoxville; H. Brunelle, de Gould; A.-E. Dyson, de Richmond; Cinisky Bros, du même endroit; J.-A. McBurney, de Sawyerville et plusieurs membres d'un club de jeunes éleveurs.

CLASSES D'ANIMAUX POUR LE MARCHÉ

Les concurrents les plus heureux dans cette importante catégorie d'exhibits furent dans les classes de bouvillons (baby beef) MM. A.-E. Dyson, de Richmond, à qui revient l'honneur d'avoir exposé l'animal qui a remporté le grand championnat des jeunes

bouvillons, et M. C.-W. Chute, de Birchton, dont l'exhibé dans la même classe a été fait champion de réserve.

Ces deux superbes sujets ont été achetés par la maison T. Eaton, de Montréal, au prix de 29 sous la livre pour le grand champion et Morantz Beef, de Montréal, au prix de 27 sous la livre pour le champion de réserve.

Les neuf sujets primés dans cette classe ont été acquis à des prix variant de 11 à 16 sous la livre par diverses maisons de commerce.

Dans la classe des bouvillons de 800 à 1.000 livres, M. Arthur Cournoyer, de Ste-Edwidge de Compton, a pris le premier prix et l'exhibé fut acheté par le Château-Frontenac au prix de 17 1-2 la livre. Le deuxième prix est allé à l'exhibé de M. Louis Dumoulin, de Ste-Edwidge, et fut acheté par Canada Packers, au prix de 14 1-2 la livre. M. Joseph Richard, de "La Patrie", obtenait le 3e prix. Le représentant de Dominion Stores, limitée, s'en portait acquéreur au prix de 12 3-4 la livre. Les six autres sujets primés dans cette catégorie furent achetés à des enchères variant de 10 3-4 à 12 sous.

M. C.-D. French, de Cookshire, a remporté le premier prix dans la classe des bouvillons de 1.000 à 1.200 livres. Le Château Frontenac se portait acquéreur de l'exhibé, un magnifique animal pesant 1.184 livres, au prix de 16 1-4 sous la livre. Le deuxième prix fut décerné à E.-A. Wheeler, de Birchton, l'animal fut vendu 13 1-4 sous la livre à Canada Packers, tandis que M. A.-S. Bachand, de Coaticook, se portait acquéreur du bou-

villon primé en troisième lieu, appartenant à M. Arthur Cournoyer, de Ste-Edwidge, au prix de 12 3-4 la livre. Les six autres sujets primés dans cette classe furent vendus à des prix variant de 9 1-2 à 12 1-4 sous la livre.

Il s'est vendu 85 bouvillons en tout. Dans la classe des plus jeunes sujets les enchères ont varié de 9 à 29 sous la livre atteignant un prix moyen de 14 sous la livre, soit le double du prix courant du marché. Les enchères sur les bouvillons de 800 à 1.000 livres ont atteint une moyenne de 11 1-2 sous la livre et les bouvillons de 1.000 à 1.200 livres de 9 1-4 sous la livre. Le revenu global de cette vente de bouvillons a rapporté \$8.600, approximativement.

LES PORCS DE MARCHÉ

Cent quarante-deux porcs à bacon en lots de trois et de cinq sujets ont été exposés et mis en vente. M. A.-C. Parkhill, de Ayer's Cliff a pris le premier prix dans la classe de trois sujets de 190 à 230 livres. Ce lot fut acquis par Dominion Stores, limitée, au prix de 25 sous la livre. Le groupe exposé par M. N.-H. Burton, de Waterville, remporta le deuxième prix et fut acheté par Swift Canadian Co., au prix de 19 sous la livre. Le troisième prix fut décerné au groupe présenté par M. G.-W. Wells et acheté par la maison Eaton, à raison de 13 1-2 la livre.

M. W.-H. Burton, de Waterville, prit le premier prix dans les groupes de cinq bacs de 190 à 230 livres. Ce lot fut vendu au prix de 20 sous la livre à Canada Packers. Le deuxième prix décerné au

groupe exposé par M. Walter Brown, de Lennoxville, rapportait 17 sous la livre, Canada Packers s'en portait acquéreur pour le Château Frontenac. Le troisième prix était décerné à M. A.-N. Deacon, de Massassipi et acheté à 13 1-2 sous la livre par la maison Swift-Canadian. Les autres groupes primés dans ces classes furent achetés à des prix variant de 11 sous à 13 1-2 sous. Pour tous les porcs les enchères ont oscillé entre 10.85 sous à 25 sous la livre.

LES AGNEAUX DE MARCHÉ

M. Howard Murray, de Magog, a remporté le championnat pour agneaux de marché, avec un sujet Southdown pesant 87 livres, acheté par la maison T. Eaton Company, au prix de \$1.00 la livre.

M. Georges Lavallée, de Bromptonville, remportait encore cette année le ruban de championnat de réserve avec un sujet Shropshire pesant 112 livres, acheté par la maison Eaton également au prix de 65 sous la livre.

Les premiers prix dans chaque classe d'agneaux de marché furent remportés par MM. F.-G. Bennett, pour les races Oxford et Hampshire; John-H. Pibus, pour la race Leicester et Howard Murray pour la race Cheviot. Ces sujets primés furent acquis aux prix de 26 c., 33 c., et 17c. respectivement. Trois allant à Dominion Stores et un sujet à W.-H. Buyers, de Montréal.

Dans la classe de groupes de trois sujets de marché, M. A.-N. Deacon a pris le premier prix. Le lot fut acquis par Canada Packers à raison de 25c. la livre. D.-G.-M. Boss

prenait le 2e prix acheté par Stop & Shop à 21c. la livre et M. T. Browne, le 3e prix acheté par Morantz Beef Co., à 18 sous la livre.

Plusieurs lots de trois agneaux et de cinq primés furent vendus à des prix variant de 14 1-2c à 24c. la livre. Il s'est vendu en tout 250 agneaux.

x x x

Les races Hereford et Aberdeen-Angus, sujets d'élevage, furent jugées par M. Robert McKinven, de la ferme expérimentale de Lennoxville, et les exhibits de race Shorthorn, ainsi que les classes de bouvillons pour la boucherie par M. Robert Dayer, de Hampton, Ont.

Les races porcines furent appréciées par M. J. Bisson, classificateur à Montréal, et ovines par A.-A. McMillan, d'Ottawa.

Les principaux enchérisseurs à la vente publique qui met le point final à ce merveilleux tournoi d'éleveurs furent : T. Eaton Co. Limited, Morantz Beef Company, Canada Packers, Dionne & Compagnie, de Montréal; Dominion Stores, magasins Stop & Shop, Swift-Canadian, Williams Meat Market, Alex Charters, de Montréal; manasins à succursales Atlantic & Pacific; Château-Frontenac, Dionne, limitée, Montréal; D.-S. Bachand, Coaticook; Brunard Meat Market, de Montréal; Cameron Meat Market, G. Nichol & Sons, de Lennoxville; A. Richard, de Montréal; Besner Bros, Ritz-Carlton Hotel, Burwell Stores, Central Market, de Sherbrooke; Dixon Meat Market, de Sherbrooke;

(Suite à la page 16)

Les GLANEUSES

LES COURS A DOMICILE DE L'U. C. C.

Pour les hommes. -- Coopératif. -- Caisses Populaires. --
Comptabilité sur la ferme. -- Intérêt plus
grand. -- Préparation pour l'avenir.

"Les Cours à Domicile", mais ça c'est pour les hommes", et rares étaient les dames ou demoiselles qui risquaient de voir apparaître leur nom parmi la liste des diplômés !

Heureusement que cette opinion tend à disparaître : l'on s'est fait prêcher généralement, puis, la mère ou la grande sœur a fait réciter les leçons des Cours à Domicile et, à son insu, s'y est intéressé et a profité de l'enseignement.

Prenons, par exemple, les Cours qui nous ont expliqué le fonctionnement des Caisses populaires. Est-ce que la femme ne gagne pas d'être bien renseignée sur ce point, pour être en mesure d'exprimer une opinion juste lorsque sa voisine viendra lui dire que "son mari se défie de ces organisations là, parce que M. un Tel est là-dedans". Si elle sait le poids de la Commission de Crédit et du Bureau de surveillance, elle pourra dire à l'aimable voisine que M. un Tel ne "mène" pas la Caisse populaire du tout !

Le premier foyer de coopération est bien le foyer familial où père, mère et enfants doivent travailler pour un but commun, en cherchant à s'aimer mutuellement.

Cette année, les Cours nous parleront de comptabilité rurale. Pourquoi femmes et filles de cultivateurs ne s'inscriraient-elles pas en grand nombre ? Elles sont souvent appelées à tenir les comptes, parce qu'elles ont eu la chance de pousser plus loin, leurs études en mathématiques.

Pour tenir une comptabilité à point, sur une ferme, il faut avoir plus que des notions de tenue de livres ordinaire, car, une ferme n'est pas un magasin... Comment faut-il s'y prendre pour faire l'inventaire ? Comment calculerez-vous la dépréciation sur les bâtisses, les instruments aratoires, etc ?

Ne croyez-vous pas que la femme est plus encouragée à travailler lorsqu'elle sait où les affaires en sont, au lieu de se fier sur l'à peu près ? Et, lorsqu'il s'agit de savoir où l'on peut se permettre un certain achat, ou une amélioration, la comptabilité n'est-elle pas à propos pour vous fournir ce renseignement ?

Je ne conçois pas qu'une femme de cultivateur puis se dire : Je ne sais pas combien de vaches nous avons à l'étable; je ne sais pas quel a été le chiffre de la dernière récolte; je ne sais pas combien le commerçant a payé les oeufs cette semaine !

Il ne doit pas y avoir de cloison étanche entre la maison et le reste de la ferme; d'ailleurs, sur quoi la femme se baserait-elle pour régler son train de vie, si elle ignore tout des revenus et dépenses de l'exploitation agricole ?

Nos jeunes filles trouveraient certes profit à suivre les Cours-à-Domicile de 1938, même, si elles ne portent pas brevets, elles viendront vite à saisir les secrets d'une tenue de livres simplifiée. Et, plus tard, lorsqu'elles seront à leur compte, il leur sera facile de "se mêler de leurs affaires".

MARGOT

Une lettre de M. l'abbé D. Dumouchel à l'aumônier général de l'U. C. C.

La "Terre de Chez Nous", organe officiel des Cercles de Fermières

M. l'abbé Donat Dumouchel, aumônier des Cercles de Fermières de Mont-Laurier, vient d'adresser à l'aumônier général de l'U. C. C. la lettre suivante:

Rév. Père Léon Lebel, S. J., aumônier général de l'U. C. C., Montréal.

Mon révérend Père,

Au nom des 2000 fermières du diocèse de Mont-Laurier, je suis heureux de vous remercier de votre article: "Le diocèse de Mont-Laurier à l'honneur", paru dans la "Terre de Chez Nous", le 5 oct. 1938.

Vous nous faites beaucoup d'honneur, quitte à nous de le mériter. Organiser des cercles de fermières est chose relativement facile: le désir d'un évêque est un mot d'ordre, le zèle de nos curés est un stimulant, les excellentes dispositions de nos mères chrétiennes facilitent l'organisation. Soutenir l'enthousiasme des premières heures et maintenir une activité bienfaisante sont l'oeuvre des années subséquentes. Nous avons confiance en l'idéal de nos fermières québécoises. Votre visite chez moi, le 30

juillet 1938, eut d'heureux résultats. Dans votre grand désir de servir la classe agricole, vous cherchiez une U. C. F. et vous l'avez trouvée à Mont-Laurier, existante et vivante, organisée et bienfaisante. (Entre parenthèses, permettez-moi, mon cher Père, de souhaiter à tous les idéalistes d'U. C. F. de trouver dans les 450 cercles de fermières de la province de Québec l'idéal de leur rêve. Utilisons ce que nous avons et perfectionnons au besoin, mais de grâce, n'allons pas répéter la vieille histoire, n'allons pas diviser pour régner).

Un autre bienfait de votre visite dans notre Nord laurentien est l'adoption de la Terre de Chez Nous comme organe officiel des cercles de Fermières dans le diocèse de Mont-Laurier. Jadis nous avions La "Bonne Fermière". Dirigée avec enthousiasme par M. et Mme Alp. Désilets, La "Bonne Fermière" jouait le rôle de "Semeur" d'idées saines et d'"Initiateur" d'activités bienfaisantes. Désormais, la "Terre de Chez Nous" sera "ce Semeur et cet Initiateur" officiel. Tous les Cercles de Fermières de Mont-Laurier sont instamment priés de

s'inscrire à la "Terre de Chez Nous". Et les dames secrétaires sont invitées à y faire inscrire les rapports de leurs assemblées régulières.

L'U. C. C. a donc raison de se réjouir du fait accompli, et nous espérons que les derniers hésitants se rendront à l'évidence: L'U. C. F. existe. Peu importe le nom, les Cercles de Fermières catholiques, l'Union catholique des fermières, ou, les cercles de Fermières (tout court), existent pour garder au Christ-Roi, au foyer familial, à la terre ancestrale, à la paroisse canadienne et à notre chère province de Québec, nos fermières canadiennes et nos cultivateurs canadiens, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain.

En terminant, je puis vous dire, Mon révérend Père, qu'une légion d'aumôniers diocésains se lève à l'horizon. Déjà Joliette, avec M. l'abbé C.-Omer Rouleau, et St-Jean de Québec, avec M. l'abbé Ernest Coursol, sont à s'organiser en fédérations diocésaines; d'autres suivront certainement. Avec vous, je souhaite, qu'en 1940, la province de Québec soit à l'honneur, telle une Belgique canadienne, qu'elle soit

Hymne au silence

O silence que j'aime et qu'aussi l'on réclame,
Empire plein de force où l'essor de l'esprit
A la sérénité d'une tranquille flamme;
Silence favorable aux songes de notre âme,
Plénitude du temps qui toujours me séduit.

O silence, c'est toi qui fais aimer la terre,
Quand à nos yeux charmés vient le déclin du jour.
N'es-tu pas le mutisme où règne le mystère,
Et dans ta forteresse intime et salutaire,
Ne sent-on pas grandir et s'épanouir l'amour ?

En toi je veux goûter la paix que l'on recueille,
La dilatant en soi comme un joyeux trésor.
Que le temps implacable et rigide s'effeuille,
Tu peux venir, ô toi, silence que j'accueille,
Et dont la fortitude est notre réconfort.

Car le silence prie, et le silence chante.
Il est une hymne pure à la Divinité;
Et s'il permet souvent que notre âme s'enchanter,
C'est qu'en lui se concentre et qu'en lui s'allimente
Le grand rêve fécond de notre humanité.

Marie LEMIEUX.

RECETTES

POUDING AUX POMMES

3/4 tasse sucre brun,
1/2 tasse beurre,
3/4 tasse de farine,
3 tasses de pommes cuites.
Placer les pommes au fond du plat. Mêler les autres ingrédients ensemble et les verser sur les pommes; faire cuire à four chaud pendant 25 minutes. Service pour 6 personnes.

parfaitement organisée en fédérations diocésaines et qu'avec l'approbation épiscopale et civile, un comité provincial soit constitué à l'occasion des Noces d'Argent de nos cercles de fermières.

Permettez-moi de rendre témoignage à M. Emile Gauthier, chef du Service de l'Economie domestique; cet apôtre laïc selon le désir de Notre Saint-Père, cet apôtre, dis-je, facilite l'organisation des cercles de fermières par sa collaboration sincère et son activité pratique.

Je vous réitère l'expression de ma sincère gratitude et je demeure, Mon révérend Père, votre tout dévoué en N. S.

Donat DUMOUCHEL, ptre.
Evêché de Mont-Laurier, le 8 octobre 1938.

BISCUITS AU CHOCOLAT

2 tasses de farine tamisée,
2 c. à thé de poudre à pâte,
1/2 c. à thé de soda,
1/4 c. à thé de sel,
1/2 tasse de saindoux,
1 1/4 tasse de sucre,
2 oeufs bien battus,
3/4 tasse cacao, et 1 1/2 c. à table de saindoux,
1/2 c. à thé de vanille.

A la farine, ajouter la poudre, le soda et le sel et tamiser. Défaire le saindoux, ajouter le sucre, les oeufs, le cacao fondu avec la 1 1/2 c. de saindoux, et la vanille. Mélanger parfaitement. Ajouter la farine graduellement, rouler 1-8 de pouce d'épaisseur sur une planche farinée. Faire cuire sur un papier huilé, à four modéré, (350° F) pendant 8 ou 9 minutes. Cette recette fera de 2 1/2 à 3 douzaines de biscuits.

Membres de l'U. C. C.

pour obtenir de
l'assurance-vie au
prix coûtant,

il faut vous adresser à
La MUTUELLE-VIE
de l'U. C. C.



Un remède aux maux de la femme

L'envoi de 10 sous vous donne
droit au traitement de
10 jours

Les suppositoires Orange Lily du Dr D.-M. Coonley apportent un remède adéquat aux maux de la femme. Bien appliqués, ils soulagent la souffrance, font disparaître l'inflammation et la congestion qui peuvent fréquemment causer la leucorrhée; ils débarrassent femmes et filles de l'irritation et l'affaiblissement, de l'irrégularité, de la souffrance et des retards des douleurs aux côtes, au dos et à l'abdomen de tous les maux inhérents aux périodes de la vie et de tous les maux de même genre. Toute femme ou fille souffrante, qui n'a pu se rendre compte encore des effets bienfaisants de "ORANGE LILY", pourra jouir du traitement d'essai de 10 jours en nous envoyant 10 sous. Toute indisposition de la femme est promptement soulagée.

Vendus partout par les principaux pharmaciens
MME LYDIA W. LADD. (Dépt. 24) boîte 191. WINDSOR, ONTARIO

Pourquoi elles font faillite

LA semaine dernière, nous avons publié une étude comparée des coopératives de producteurs et des coopératives de consommateurs, faite par le secrétaire général de la Ligue Coopérative des États du Nord.

Cette semaine, nous nous permettons de porter à la connaissance de nos lecteurs un feuillet de propagande qui nous a été gracieusement transmis par M. A.-J. Boudreau, chef du Service Social Economique qui vient d'être récemment organisé par l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Ici encore, il est question de magasins coopératifs plutôt que de sociétés coopératives agricoles. Nos amis de la campagne pourront facilement faire la distinction qui s'impose. Nous nous proposons de revenir sur ce sujet. Il s'agit pour le moment de faire connaître le point de vue du plus grand nombre possible de personnes intéressées à l'expansion du mouvement coopératif.

Nous voulons aussi offrir nos plus sincères félicitations à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Nous avons eu l'avantage de rencontrer M. Boudreau et de discuter avec lui. Monsieur Boudreau a été formé à l'école d'Antigonish. Pendant quelques années, il a travaillé à organiser les coopératives de la Nouvelle-Ecosse. Il possède une doctrine saine, il s'est familiarisé avec d'excellentes méthodes de travail et, surtout, il est un réaliste. L'Ecole de Ste-Anne a eu la main heureuse. Nous serons toujours, pour notre part, absolument disposés à accorder au Service Social Economique la plus large coopération. Nous sommes certains de recevoir l'équivalence.

"POURQUOI DES COOPERATIVES SONT TOMBEES"

Que l'expérience des autres vous instruisse !
Evitez leurs erreurs et réussissez !

"ERREURS DANS LA POLITIQUE FINANCIERE"

1.—Lancement avec un capital trop petit. Le minimum devrait être \$2,500. On ne doit pas non plus permettre les retraits brusques et sans restriction du capital engagé dans l'entreprise.

2.—Ventes à crédit aux sociétaires. Toute vente à crédit est mauvaise. La faillite est certaine si le magasin accorde aux sociétaires du crédit pour un montant supérieur à leur placement.

3.—Achats à crédit près de marchands en gros privés. Le magasin coopératif qui achète à crédit se lie et ne peut opérer librement sur le marché des achats.

4.—Mauvaises méthodes de comptabilité.

5.—Négligence à faire vérifier les livres par un comptable expert à époques régulières.

6.—Déclaration trop hâtive de dividendes ou ristourne aux sociétaires. Il faut toujours commencer par payer les factures et placer un certain pourcentage des profits au fonds de réserve.

7.—Coupe des prix pour faire concurrence aux magasins privés. Cette coupe des prix a plusieurs résultats désastreux :

(a) Elle prive la coopérative de fonds adéquats pour réaliser des surplus;

(b) Elle rend la ristourne sur achats impossible ou difficile;

(c) Elle empêche le développement social, en fait d'éducation, d'assurance, de caisses coopératives de facilités récréatives;

(d) Elle tend à réduire au niveau de "magasin bon-marché" ce qui doit être une coopérative de consommation.

"ERREURS DANS LE TRAVAIL EDUCATIF ET SOCIAL"

1.—Fondation avec des personnes non au courant de la coopération. Il faut préparer les coopérateurs avant de former une coopérative, leur donner l'occasion d'entendre des conférences, faire circuler parmi eux de la littérature sur ce sujet pendant plusieurs mois avant d'ouvrir le magasin coopératif.

2.—Négligence à entretenir l'éducation coopérative, à maintenir parmi les socié-

taires l'inspiration culturelle et morale, et à les tenir au courant des réalisations et des chances de succès complet du mouvement coopératif. Plusieurs sociétés coopératives impriment un feuillet-nouvelles hebdomadaire. Quelques-unes éditent leur propre quotidien.

3.—Ignorance du côté social de la coopérative. Des cercles et des salles de lecture en liaison avec le magasin coopératif aident considérablement. Des pièces de théâtre, des séances musicales, des vues animées, des excursions, organisées par un comité spécial, sont autant de choses utiles.

4.—Négligence à utiliser l'élément féminin. Les femmes constituent le gros des acheteurs. Elles connaissent donc mieux que d'autres les besoins du magasin et devraient être consultées. Leur science sociale est d'un puissant secours pour le recrutement et le maintien des membres. La formation d'un comité féminin est donc chose tout indiquée.

5.—Emploi au service de vente de personnes indifférentes à la coopération. Les vendeurs doivent être bien payés, mais aussi bien renseignés sur les principes et les fins de la coopération, de sorte que chacun d'eux rayonne la propagande.

6.—Défaut d'appuyer souvent auprès des membres sur l'importance de la loyauté envers leur association.

7.—Manque de vigilance pour empêcher les factions de se développer dans la société. Un effectif uni, exempt de rivalités et de coteries, est essentiel dans une association coopérative.

"ERREURS CONCERNANT LE MAGASIN"

1.—Location désavantageuse du magasin, soit trop loin de la majorité des membres de la coopérative, soit trop près d'un autre magasin coopératif, créant danger de duplication.

2.—Manque de sagesse dans le choix de la marchandise.

3.—Engagement de trop de capital dans l'aménagement du magasin.

4.—Négligence à soigner l'apparence du magasin. Celui-ci devrait toujours être propre et attrayant.

"ERREURS DANS L'ORGANISATION ET L'ADMINISTRATION"

1.—Organisation d'un magasin en partant du sommet au lieu de la base. Les magasins réussiront mieux quand ils seront organisés par le groupe de clients qui doit patronner plutôt que par un groupe extérieur même doué des meilleures intentions.

2.—Méthodes autocratiques de la part des directeurs ou du gérant.

3.—Centralisation de trop de pouvoirs entre les mains du bureau de direction ou de gérant. C'est aux sociétaires eux-mêmes, dans leur ensemble, qu'il appartient de contrôler, de dicter la politique générale de la coopération et d'exiger qu'elle soit suivie. D'autre part, l'intervention dans les détails quotidiens de la gérance du magasin nuit à l'efficacité du personnel.

4.—Emploi d'un gérant de magasin incompetent.

5.—Manque de service. Une coopérative doit être avantageuse à ses membres. Elle ne doit pas attendre de leur part des sacrifices non motivés. Le magasin doit viser à servir les membres de la coopérative mieux et plus avantageusement qu'ils seraient servis ailleurs.

"DANGERS DE L'EXTERIEUR"

1.—Coupe des prix par des magasins privés compétiteurs. Cette arme est souvent employée après entente avec les autres magasins concurrents, expressément pour faire tomber la coopérative. Le salut dans les circonstances réside dans la loyauté des membres de la coopérative.

2.—Foi ajoutée par les membres à de faux rapports, à des rumeurs colportées

sur la faillite prochaine du magasin, dans le but évident d'inciter les coopérateurs à retirer leur placement dans l'entreprise. Ces nouvelles alarmantes sont quelquefois l'oeuvre d'un marchand privé qui suborne un membre de la coopérative pour les faire circuler dans le groupe. Les membres loyaux et renseignés ne prennent pas la frousse à pareilles rumeurs.

3.—Encouragement à la méfiance des membres, par un gérant ambitieux et déloyal qui espère par là pouvoir acheter le magasin à perte pour la société et l'exploiter ensuite comme entreprise privée, à son profit personnel.

4.—Admission de groupes importants qui joignent les rangs de l'association dans le dessin caché de la saboter.

"MANQUE DE CROISSANCE ET DE VISION"

1.—Satisfaction de la simple existence. Une société doit progresser, non pas rester stationnaire. Toutes les fois que c'est possible, elle doit entrer dans de nouveaux champs de la coopération, ouvrir de nouveaux rayons. La coopération ne se borne pas à l'épicerie. Les viandes, le vêtement, les chaussures, les tissus et toutes sortes d'autres choses qui correspondent à des besoins humains, doivent faire l'objet des coopératives, à mesure qu'elles peuvent entreprendre de les couvrir. Les coopérateurs doivent projeter l'établissement d'une caisse coopérative s'ils n'ont déjà la Caisse Populaire, d'une assurance mutuelle contre la maladie ou le chômage, d'allocations maternelles, de soins médicaux et d'hospitalisation.

2.—Violation des points fondamentaux de la coopération, qui se résument à trois :

(a) Un vote, et pas plus d'un vote, par membre;

(b) Fixation de l'intérêt sur le capital-actions à un taux bas, n'excédant jamais le taux légal courant, quels que soient les profits;

(c) Emploi du surplus des profits soit à des fins d'amélioration sociale générale, soit en ristourne aux clients sur leurs achats.

Comme on peut le voir, ce feuillet est très au point et il peut fournir des sujets de discussions aux cultivateurs qui font partie des cercles d'études de même qu'aux personnes qui peuvent être appelées à promouvoir l'idée coopérative.

Henri-C. BOIS

Le 31 octobre, 1938.

Lisez

La Terre de Chez Nous

C'est votre intérêt.

Vous y trouverez

toujours

des renseignements utiles

Un membre de

I.U. C. C.

doit savoir ce que

son Association

fait pour lui

et pour la masse.

CONGRES DES AGRONOMES REGIONAUX

A semaine dernière, à Québec, les vingt et un agronomes régionaux de la province se réunissaient pour discuter de la vulgarisation des meilleurs procédés de culture et de la propagande agricole.

Nous avons eu la chance d'assister à quelques-unes des séances. Autour de la table, il y avait beaucoup plus de têtes grises ou chauves que de têtes brunes ou blondes. Le plus grand nombre des agronomes régionaux ont, depuis un bon bout de temps, doublé le cap de la quarantaine. Si leur zèle au travail ne s'est pas ralenti, ils ont tout de même appris à situer tout de suite dans le domaine des réalités et des possibilités actuelles les projets qui peuvent leur être soumis. Leur enthousiasme est réfléchi. Il s'appuie sur une expérience assez longue.

Le but principal du congrès était d'orienter le travail et de mieux concerter les efforts vers une production laitière moins coûteuse et plus abondante. Chez nous, l'industrie laitière constitue le problème principal. A peu près tous les autres s'y rattachent. C'est le cas de dire que les congressistes sont restés sur le terrain des vaches. Il y a trop eu, et encore aujourd'hui nous rencontrons trop souvent des gens qui croient tout régénérer et tout sauver en innovant du commencement à la fin, en introduisant des choses nouvelles, en un mot en délaissant ce qui existe pour diriger l'attention vers des cul-

tures ou des industries qui peuvent sans doute présenter quelque intérêt, mais qui, la plupart du temps, ne peuvent pas avoir d'influence décisive sur notre agriculture en général. Il arrive que pendant que l'on discute de nouveautés, trop d'habitants continuent à perdre de l'argent dans les entreprises principales de leurs fermes.

Lors du dernier congrès, rien de pareil n'est arrivé. On en est resté aux choses essentielles, aux activités de base, aux questions capitales. Nous sommes d'opinion qu'il reste là beaucoup plus à faire encore que n'importe où ailleurs. La production du lait a été étudiée en partant du sol, des plantes, pour finir aux animaux eux-mêmes, et tous ces éléments du problème ont été situés dans leur milieu, chaque agronome régional ayant la préoccupation de promouvoir la production du lait dans son district et non pas dans le district voisin ou dans un milieu idéal. Nous ne réussirons à faire progresser l'agriculture que dans la mesure où les problèmes de districts et de comtés auront été étudiés et connus, d'abord; et ensuite dans la mesure où l'on se sera efforcé de trouver des solutions adaptées au milieu physique, économique et social de ces mêmes districts.

Le dernier congrès a abondamment reconnu cette vérité et il nous a semblé qu'il était bon que pareil fait fût signalé à nos agriculteurs.

Henri-C. BOIS.

le 31 octobre 1938.

Comment est établi le prix du porc

Pour faire suite à nos considérations de la semaine dernière sur le prix du porc, il serait peut-être à propos de signaler les principaux facteurs qui en font varier le niveau. En général, on peut dire que le prix du porc est le résultat du jeu de trois facteurs qui agissent parfois combinés ensemble, mais le plus souvent indépendamment. Il y a :

- 1.—Le prix du porc sur les marchés américains;
- 2.—La demande locale en raison de l'offre;
- 3.—La valeur du bacon en Angleterre.

Quand la demande locale est satisfaite et que le prix du bacon anglais est moins élevé que celui du porc aux Etats-Unis, ce sont alors les marchés américains qui influencent le prix au Canada, mesticque. Quand le bacon se vend plus cher sur en vente est restreint à la consommation locale, le prix passe alors sous le contrôle de la demande d'Autre part, lorsque le nombre de porcs offerts les marchés anglais que le porc aux Etats-Unis et au Canada, c'est ce facteur qui sert de base au prix payé sur nos marchés.

A l'exception d'une courte période qui apparaît chaque année ou presque, quand les arrivages se font rares et suffisent à peine à la consommation, la demande locale est le facteur prédominant. C'est le plus souvent le prix du bacon anglais ou celui des porcs aux Etats-Unis qui influence le nôtre au pays.

Il faut dire tout de suite que l'influence des marchés américains ne s'est pas fait sentir au Canada depuis au delà d'un an, parce que les prix sur ces marchés n'étaient pas assez élevés; et comme le porc canadien qui entre aux Etats-Unis est frappé d'un droit de 2c. la livre, il faut que la différence soit de plus de 2c. la livre avant qu'il y ait répercussion chez nous. Cependant, il y a quelques années, quand le marché de Buffalo est monté beaucoup plus haut que ceux de Toronto et de Montréal, on a vu des "drovers" diriger leurs expéditions sur Buffalo plutôt que sur Toronto ou Montréal. Et cela a contribué, dans une certaine mesure, à raffermir sinon à faire hausser le prix sur nos marchés. Quand les arrivages de porcs sont nombreux — comme c'est le cas à l'automne — et plus que suffisants pour la consommation locale, le surplus est alors exporté sous forme de bacon en Angleterre, et le prix obtenu règle en général le prix du porc au Canada.

La suite de cet article sera publiée la semaine prochaine.

J.-E. BISSON.

Le 31 octobre 1938.

Une belle exposition de volailles à Montmagny

Elle a été tenue par l'association des Aviculteurs des comtés de Montmagny, L'Islet et Kamouraska. — Environ 300 exhibits. — Beau succès pour le couvoir coopératif de Montmagny.

DES ELECTIONS A LA SOCIETE

Montmagny, 2. — L'association avicole des comtés de Montmagny, L'Islet et Kamouraska a tenu son assemblée annuelle plénière, hier après-midi, sous la présidence de M. L. Kirouac, aviculteur professionnel. Elle a élu ses officiers, ainsi que les membres de son conseil d'administration pour le prochain exercice.

Les entreprises particulières que comporte le programme d'action de cette société avicole sont l'exploitation d'un couvoir administré sur le plan coopératif et une exposition régionale de volailles. L'exploitation du couvoir coopératif pour l'année écoulée se boucle par un surplus appréciable, d'après le rapport qu'a soumis le notaire J.-C.-H. Hébert, secrétaire de l'association. On a pourvu à une réserve assurant la solidité financière de l'organisation dont l'actif, comprenant bâties et machinerie, est entièrement payé.

Quant à l'exposition, elle s'est déroulée hier, après un succès digne de mention. Elle a groupé l'élite des aviculteurs de la région comme exposants. Les troupeaux d'exposition sont d'excellente valeur. S'ils ne visent pas à la perfection pour le type d'exposition, les aviculteurs présentent par contre un magnifique groupe d'oiseaux producteurs provenant de bons troupeaux de ponte, notamment dans les races Plymouth, rock barrée et leghorn blanc, les races les plus vulgarisées dans ce district agricole. Quelques beaux spécimens de rhode island rouge, quelques couples de lapins, de canards et une trentaine de superbes dindes, dindons et dindonneaux exposés par les membres du club d'éleveurs de dindons du bas du comté de L'Islet complétaient ces exhibits au nombre de 300 près. Ce club fournira cet automne au commerce environ 60,000 livres de dindon de choix. Par les soins du ministère de l'Agriculture, section avicole, ces éleveurs débutants ont été munis d'oiseaux souches recrutés dans les meilleures basses-cours d'Ontario et du Québec, leur offrant toutes les garanties de succès dans cette nouvelle entreprise d'élevage.

M. Elzéar Boulanger, de Montmagny, a été élu président de la société. MM. J.-R. Pelletier, de Ste-Anne-de-la-Pocatière, et L.

Kirouac, de Montmagny, sont vice-présidents. Outre ces officiers, MM. L. Corriveau, Jos. Picard, de Montmagny; G. Cloutier, de St-Pierre; P.-E. Bernier, de Ste-Anne-de-la-Pocatière, et Wilfrid Caron, de L'Islet, forment le conseil d'administration.

L'assemblée a adopté unanimement tous les règlements préparés par la section avicole du ministère de l'Agriculture concernant la régie des couvoirs coopératifs; l'épreuve obligatoire du sang de tous les troupeaux des sociétés; la sélection des sujets reproducteurs et la vente des poussins. Elle a décidé de participer au prochain congrès mondial avicole qui sera tenu à Cleveland Ohio, en juillet prochain. Tous ont souscrit la cotisation exigée comme membre adhérent au congrès et une forte délégation d'aviculteurs représentera la société avicole de Montmagny-L'Islet et Kamouraska à ces importantes assises avicoles.

M. Joseph-D. Barbeau, chef de la section avicole à Québec, a félicité les sociétés pour le geste, le succès des opérations du couvoir de Montmagny, ainsi que pour la beauté de l'exposition organisée cette année. MM. Paul Carignan, agronome, et Viateur Boulanger, instructeur avicole, assistaient à l'assemblée. M. L.-A. Poliquin, instructeur avicole, a jugé les exhibits.

Voici quelques-uns des plus heureux exposants: Classe de troupeaux plynouth rock gris: 1er, Elz. Boulanger; 2e, Louis Proulx; 3e, W. Caron; 4e, Jos. Corriveau; classe de trios: 1er, J.-C. Hébert; 2e, E. Boulanger; 3e, J. Mercier; 4e, J. Corriveau. M. L. Proulx a obtenu le premier pour cochet et M. J.-C. Hébert pour coq enregistré. Elz. Boulanger, 1er prix pour coq; L.-P. Hébert, 1er prix pour poule contrôlée; Alex. Fournier, pour poule P.R.B. et E. Boulanger, pour poulette de même race; classes leghorn blanc: Poale, 1er prix, A. Picard; poulette, M. W. Mercier; troupeau, 1er prix, A. Picard; cochet, 1er prix, C. Corriveau.

MM. Maurice Boutet, L. Proulx, J. Delagrave, J.-F. Hébert et Ls Laverigne se sont partagé les prix dans les classes de poulets abattus pour le marché. Dans les clas-

ses de dindons MM. Z. Bois, J.-A. Bourgault, Arm. Gamache, Z. Bélanger et A. Leclerc, de St-Adalbert et M. W. Caron, de L'Islet, étaient les principaux exposants et ont obtenu des prix.

Le ministère de l'Agriculture de Québec montrera à cette exposition un superbe exhibit d'œufs pour l'exposition préparée par le Service de l'Enseignement agricole.

M. J.-C. Hébert, N.P., et Viateur Boulanger, instructeur avicole ont été délégués comme représentants de la société, lors de l'assemblée annuelle de l'association avicole provinciale qui aura lieu prochainement à Montréal.

La vente de l'anguille à l'Allemagne

Si la province de Québec le veut, cette vente pourra atteindre \$200,000 cette année, dit M. J.-C. McGillivray.

UNE ENTREVUE

Si la province de Québec le veut, elle pourra expédier pour \$200,000 d'anguille en Allemagne cette année et les années qui suivront. Voilà ce qui ressort d'une entrevue que M. J.-C. McGillivray, commissaire du commerce canadien à Berlin, a faite aux journalistes, lundi après-midi. Les expéditions d'anguilles se

chiffraient jusqu'ici à \$75,000. Elles étaient faites par la Coopérative des pêcheurs de l'île d'Orléans et quelques particuliers.

M. McGillivray a rencontré lundi, M. Louis Coderre, sous-ministre du Commerce, de l'Industrie et des Affaires municipales.

Le représentant du Canada à Berlin a déclaré: "On pourra expédier en Allemagne l'an prochain, plusieurs catégories de produits et dans une proportion jamais atteinte jusqu'ici. De plus si le Canada achète plus de produits allemands, l'Allemagne ouvrira plus grandes ses portes aux produits canadiens. Depuis 1935 les exportations canadiennes en Allemagne sont passées de cinq à douze millions de dollars".

Les exportations d'anguilles en Allemagne pourront être augmentées cette année. Nous le disons plus haut, la Coopérative des pêcheurs de l'île d'Orléans et quelques particuliers expédiaient chaque année pour \$75,000 d'anguille.

M. Louis Coderre a eu une entrevue avec un banquier qui a convenu d'étendre le crédit accordé aux exportateurs d'anguilles.

M. McGillivray est d'avis que les importations d'Allemagne en Canada augmentent considérablement en 1939 et qu'il en sera de même de nos exportations. L'Allemagne se procure ici actuellement du bois, de la cellulose, de l'anguille, du miel, du blé, de l'huile de poisson de Gaspé et de l'amiante. Le commissaire du commerce canadien à Berlin a dit que l'exportation de l'amiante en Allemagne doublera cette année et atteindra \$900,000.

De son côté le Canada importe d'Allemagne des teintures, du charbon, des jouets, de la ferronnerie, des appareils de médecine et de chimie.

M. McGillivray a donné, dans son entrevue, un aperçu de la situation en Allemagne. Il a dit notamment que le chômage avait beaucoup diminué depuis quelques années.

Nous faisons notre part...

(Suite de la page 3)

de l'Action catholique" au diocèse de St-Jean, et d'autres périodiques publient les unes et les autres. Chaque publication peut donc librement choisir l'attitude qu'elle maintiendra.

A l'U.C.C., aumôniers et directeurs ont été frappés du regain de l'alcoolisme et des maux qu'il engendra; ils ont supputé les sommes formidables que la campagne verse aux hôteliers et aux taverniers; ils ont tenu compte que le désir de l'épiscopat était de voir lancer un nouveau mouvement de tempérance et ils ont immédiatement fait leur part en décidant que la "Terre de Chez Nous" fermerait ses colonnes aux brasseurs.

Ceux qui verront là un geste de Pharisiens connaissent bien mal les cultivateurs syndiqués.

Ceux-ci ont un sens trop net des réalités pour ranger la fanfaronnade et la pose parmi leurs moyens d'action.

Les dirigeants de l'U.C.C. appliquent simplement deux principes qui leur sont chers. Ils considèrent la tempérance comme l'auxiliaire puissante de la religion et de la morale; à un point de vue matériel, ils croient qu'elle aidera un certain nombre de cultivateurs à réaliser des économies, à se maintenir sur leurs terres et à prospérer.

C'est pourquoi la "Terre de Chez Nous", adoptant la voie des conseils, cessera de publier toute publicité en faveur des bières. Par le journal qui leur appartient, les cultivateurs unis se montrent prêts une fois de plus et même au prix de sacrifices à adhérer aux meilleurs mouvements et marquent que l'U.C.C. ne se dit pas vainement catholique.

D. B.

Revue des marchés

PRIX DE REMISE DE LA COOPERATIVE FEDEREE A SES EXPEDITEURS

- VOS VENTES -

Animaux vivants:-

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi, le 31 octobre 1938 par la Coopérative canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

PORCS	
Select	(1) (2)
190 à 230 lbs	8.25-8.50
Prime : \$1.00	
Bacon	
180 à 230 lbs	8.25-8.50
Boucher	
160 à 240 lbs	7.75 à 8.00
Léger,	
120 à 160 lbs	7.25-7.50
Lourd,	
240 à 270 lbs	7.75-8.00

(1) Nourris et abreuvés.
(2) Par camion.

Truies	6.00-7.00
Classification abattu	11.40

VEAUX DE LAIT	
Choix	9.50-10.00
Bon	8.50-9.50
Moyen	8.00-9.00
Commun	6.00-7.00

VEAUX DE CHAMP	
Bon	4.00-4.25
Moyen	3.75-4.00
Commun	3.00-3.50

AGNEAUX	
Bon	7.75
Communs	5.75
Mouton Bon	3.00-3.50
Commun	2.00-2.50

VACHES	
Choix	3.75-4.00

Bonne	3.25-3.50
Moyenne	2.75-3.25
Commune	2.25-2.50
Très Com	1.75-2.00

TAURES	
Choix	4.50-4.75
Choix	4.00-4.50
Bonne	3.50-4.00
Moyenne	2.50-3.00

TAUREAUX	
Choix	4.00-4.25
Bon	3.25-3.50
Moyen	3.00-3.25
Commun	2.50-2.75

BOUVILLONS	
Choix	5.50-5.75
Bon	5.00-5.25
Moyen	4.50-5.00
Commun	4.00-4.25
Com. Lég.	2.50-3.50

Prix de remise:- (Montréal)

COOPERATIVE FEDEREE DE MONTREAL
Semaine finissant le 29 oct. 1938

POULES VIVANTES	
A-5 lbs et plus	18c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	13c
Coqs	12c

POULETS VIVANTS "A rôti"	
(Gris)	
A-6 lbs et plus	19c
B-5 lbs jusqu'à 6 lbs	16c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	13c
D-3 lbs jusqu'à 4 lbs	11c

(ROUGES)	
A-3 lbs et plus	17c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	15c
C-3 lbs jusqu'à 4 lbs	13c
D-2 1-2 lbs jusqu'à 3 lbs	10c
N.-B.- Les poulets de pesan-	

teurs moindres et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.

OEUFs	
A-(Gros)	42c
A-(Moyen)	40c
B-	29c
Poulettes	29c
C-	22c

VEAUX ABATTUS	
(Engraisés au lait)	
Bons	14 c
Moyens	12½c
Communes	11 c

POULES ABATTUES	
(Sélectionnées)	
Spécial, 5 lbs	22c
A-5 lbs et plus	21c

A-4 lbs jusqu'à 5 lbs	20c
A-3 lbs jusqu'à 4 lbs	19c
B-5 lbs et plus	19c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	18c
B-3 lbs jusqu'à 4 lbs	17c
C-5 lbs et plus	17c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	16c
C-3 lbs jusqu'à 4 lbs	15c

DINDES VIVANTES	
(Mères)	
A-	19c
B-	18c
C-	0.16c
Coqs	0.15c
Lapins vivants	10c la lb.
Pigeons vivants	25c le couple

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

Prix de remise:- (Québec)

A LA SUCCURSALE DE QUEBEC
Semaine finissant le 29 oct. 1938

OEUFs	
A-(Gros)	40c
A-(Moyens)	38c
A-(Poulettes)	28c
B-	26c
C-	22c

VEAUX ABATTUS	
Bons	14c
Moyens	12c

POULES ABATTUES	
A-5 lbs et plus	18c
A-4 lbs jusqu'à 5 lbs	17c
B-5 lbs et plus	16c

B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	15c
C-5 lbs et plus	14c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	13c

POULETS DU PRINTEMPS	
A-5 lbs et plus	21c
B-5 lbs et plus	19c
B-4 lbs jusqu'à 5 lbs	18c
C-5 lbs et plus	16c
C-4 lbs jusqu'à 5 lbs	15c

IMPORTANT : — Dans le but d'être utiles à la classe agricole, nous nous sommes organisés pour recevoir la volaille vivante à Québec; les cultivateurs intéressés pourront donc à l'avenir adresser les consignations directe-

ment à cette succursale. Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PORCS ABATTUS	
A-Bacon de choix 140 lbs à 170 lbs	0.99½c
Plus Prime	1.00
B-Bacon 140 lbs à 170 lbs	0.99½c
Boucher 120 lbs à 170 lbs	0.99½c
Léger 100 lbs à 120 lbs	0.99½c
Lourd 170 à 200 lbs	0.99½c

AGNEAUX ABATTUS	
Bons	13c

LE MARCHE DES POMMES DE TERRE

--- PRIX DU 29 OCTOBRE 1938 ---

A Montréal :		Qualité	Poids	Prix
Montagne, N.B.	No 1		80 lbs	\$1.05 à \$1.10
Blanches, Québec	No 1		"	0.90 à \$1.00
Blanches, Québec	No 2		"	0.70 à 0.85
A Toronto :				
Ile-du-Prince-Edouard	No 1		90 lbs	\$1.45
Ontario	No 1		"	0.95 à \$1.00

COMMENTAIRE : Offre limitée ; demande bonne ; marché plus ferme.

Produits laitiers

Semaine finissant le 24 octobre 1938
Montréal et Succursale Québec

(beurre frais)

No 1 pasteurisé	22	7-16
No 1 non pasteurisé	21	15-16
No 2	21	7-16

FROMAGE

Blanc		Coloré	
No 1	13 3-16	No 1	13 5-16
No 2	12 3-16	No 2	12 5-16

TRES IMPORTANT. — Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre et de fromage.
La Coopérative Fédérée

ENCHERES DE LA RIVIERE-DU-LOUP

950 boîtes de beurre ont été vendues le 27 octobre, à 22½c. la livre, F.O.B., Québec.

TENDANCES des MARCHES

COMMENTAIRES DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Beurre et fromage

BEURRE :

Dès l'ouverture de cette dernière semaine, à la suite d'un mouvement d'achats très ralenti et d'une offre dépassant considérablement la demande, la forte pression de vente déjà en évidence à la clôture de la semaine précédente s'accroît davantage et notre marché manifestait très peu d'intérêt.

De lundi à jeudi, le volume des transactions fut très limité et les prix fléchirent pour atteindre le niveau de 22 1-8c. à 22 1-4 c. la livre. Cependant à ces derniers prix, nos opérateurs furent moins hésitants et les offres plus rapidement absorbées.

A bonne heure, vendredi matin et jusqu'à la fin de la semaine, avec une demande plus active et une plus grande restriction d'offres, notre marché se raffermi et les prix furent un peu plus stables.

Bien qu'à la dernière heure, on notait une plus grande activité, les achats ne seraient que pour besoins immédiats seulement.

Les rapports préliminaires des stocks sont attendus avec anxiété et entre-temps l'on ne semble pas empressé à opérer librement pour de forts approvisionnements futurs.

Au cours de l'avant-midi lundi, le 31 octobre, les prix du No 1. Pasteurisé au gros variaient de 22 3-4 c. à 23 c. la livre.

FROMAGE :

La demande du marché anglais est encore limitée, mais aux prix actuels, il y a une plus grande activité de la part de nos acheteurs locaux pour fins domestiques.

Oeufs et volailles

VOLAILLES VIVANTES :

Les fêtes juives sont maintenant terminées et l'écoulement est un peu plus lent; toutefois, les sujets de bonne qualité sont encore recherchés.

VOLAILLES ABATTUES : La demande actuelle est assez active pour absorber rapidement les arrivages courants et les prix sont fermes.

OEUFs :

Montréal et Québec

Ainsi que pour la semaine précédente, à l'exception des oeufs de catégorie "A" dont la demande fut modérée, ce marché fut encore stable et les prix assez bien soutenus.

Animaux abattus

VEAUX ABATTUS :

(Montréal)
Bonne demande et prix fermes (Québec)
Marché stationnaire et peu de variation dans les prix.

PORCS ABATTUS :

Montréal et Québec
Marché tranquille et prix légèrement plus faibles.

Un service de transport en pays africain

ALGER. — Le service de la ligne du Hoggar, assuré par la Société algérienne de transports tropicaux a été repris le 7 octobre, au départ d'Alger, à destination de Tamansasset; le 21 octobre, à destination de Kano et le sera le 2 décembre, à destination de Fort-Lambert.

La traversée du lac Tchad, de N'Guimi à Fort-Lamy, sera effectuée par vedette à moteur.

Tous les vingt-huit jours, de janvier à avril, le service Alger-Fort-Lamy sera prolongé, en collaboration avec la Société de transports Oubangui-Cameroun, sur Fort-Archambault et Bangui.

Ainsi sera assurée désormais la liaison régulière Méditerranée-Continent sur une distance totale de 6,630 kilomètres — ce qui constitue le record du monde des lignes automobiles.

L'Exposition d'hiver de Sherbrooke

Où l'on paie l'agneau \$1.00 la livre. -- le boeuf 29c. et le porc 25c. Une vente qui rapporte \$14,000. près aux exposants. -- L'excellente qualité de notre boeuf de boucherie. -- Coup de massue à un malheureux préjugé que la province de Québec ne peut produire de bons bouvillons.

Les cultivateurs de l'Est s'affirment de plus en plus éleveurs progressifs dans le domaine des bœufs de boucherie. Les succès qu'ont remportés plusieurs éleveurs du magnifique groupe d'exposants qu'il y avait la semaine dernière à Sherbrooke, à l'occasion de l'exposition provinciale d'hiver en fournissent la preuve irréfutable. Par ailleurs, l'intérêt que portent les plus gros acheteurs d'animaux de boucherie, à la vente à l'enchère des exhibits dont ils se portent acquéreurs

à des prix remarquablement élevés en moyenne au-dessus d'un énergique coup de massue — nous fait l'impression d'une énergique coup de massue asséné à ce préjugé qu'entretenaient certaines personnes, à savoir que les cultivateurs du Québec ne peuvent élever de bons bouvillons.

Voyons, si vous le voulez bien, dans ce geste des acheteurs, consentant de payer des prix très élevés pour les animaux exposés, un louable désir d'encourager la production de qualité, mais également une attestation non équivoque de l'aptitude et de la compétence des agriculteurs dans une branche de l'industrie animale que l'exposition de Sherbrooke a stimulée et fortement encouragée depuis sa fondation, encore plus ces trois dernières années en organisant la vente publique des animaux exposés. Le grand nombre d'acheteurs venus à Sherbrooke à cette occasion prouve l'utilité de cette initiative bienfaisante et de nature à encourager les éleveurs à persister dans l'amélioration de cet élevage.

L'exposition d'hiver de Sherbrooke ainsi organisée constitue en quelque sorte le complément des efforts des autorités agricoles provinciales pour implanter dans les districts où elle peut mieux s'adapter, une production qui ajoutera aux revenus de l'agriculture québécoise.

Une autre initiative vient s'ajouter à celles qu'il faut porter au compte de l'exposition provinciale d'hiver, c'est la formation d'une association de toutes les personnes intéressées à vulgariser la production, la vente et la consommation du boeuf de marché. Elle compte dans ses rangs des éleveurs, des vendeurs, des agents de maisons de salaison, des agronomes et autres experts dans cette industrie. Un éleveur de marque, M. George Mooney, d'Inverness, a été élu président de la société et M. W.-N. Beach, B.S.A., secrétaire et aviseur technique. La création de cet organisme vient à son heure car en groupant ainsi les intéressés, en les invitant à l'étude de tous les aspects de cette industrie, son perfectionnement et les revenus accrus qu'on peut en attendre ne sauraient tarder à se manifester.

x x x

Pour le lecteur non averti, disons que l'exposition provinciale d'hiver de Sherbrooke ne prime que les races bovines, de boucherie, les porcs et les moutons d'élevage et de marché. Elle admet également les exhibits horticoles et fruitiers. Ce département était des plus intéressants cette année, principalement dans la section des fruits où nous avons admiré de superbes étalages de pommes provenant des vergers de St-Paul d'Abbotsford, de Châteauguay Bassin, de Franklin L'association avicole locale et autres régions pomicoles. tient en même temps son exposition annuelle. Il y avait la semaine dernière près de 200 oiseaux de plus que l'an dernier et la qualité des exhibits

dénote un progrès constant dans la tenu des basse-cours.

Chez les races bovines d'élevage, si les quelques mêmes exposants que l'an dernier se sont disputé les prix dans les races Aberdeen-Angus et Hereford, il n'en a pas été de même chez les éleveurs de shorthorn où les inscriptions étaient notablement plus nombreuses. En fait les classes de troupeaux senior et junior alignaient plusieurs nouveaux exposants qui ont fait excellente figure. Fait notable, beaucoup de prix ont été décernés aux animaux élevés sur les fermes québécoises qu'importés de l'Ouest.

Les classes de sujets de boucherie groupaient un total de 400 têtes près dont 85 bouvillons, 140 porcs et plus de 250 agneaux. Vendus à l'enchère ces animaux ont rapporté un somme s'élevant approximativement à \$14,000. soit une augmentation sur les résultats de l'an dernier de plus de \$3,000.

RACE HEREFORD

Trois éleveurs ont présenté des troupeaux d'exposition. Ce sont MM. C.-D. French, de Cookshire, M.-S. Brock, de Danville et Clarke Jones, de Beebe.

M. French a remporté tous les premiers prix dans les classes de groupes : troupeau, troupeau d'éleveur, progéniture de taureau et progéniture maternelle. M. Brock prenait le deuxième argent dans les classes de troupeau et de troupeau d'éleveur et M. Jones enlevait le deuxième prix dans les groupes de progénitures paternelle et maternelle.

Tous les championnats pour sujets mâles et femelles sont allés aux exhibits French. Cet éleveur a remporté les mêmes succès la semaine dernière que l'an dernier.

RACE ABERDEEN-ANGUS

Il y avait quatre exposants de bétail Aberdeen-Angus. MM. Howard Murray, de Magog; Mme Hodgman, de Bich-ton; Chester Cleveland, de Coaticook et H.-E. Teel, de Coawansville.

Comme l'an dernier, les exhibits Murray ont pris tous les championnats et les premiers prix sont allés aussi à cet exposant dans les classes de groupes.

M. Teel remporte le premier prix pour taureau d'un an et Mme Hodgman, le premier prix pour taureau de deux ans.

Les taureaux de trois ans et plus ont été placés dans l'ordre suivant : 1er : H. Murray; 2 — H.-E. Teel.

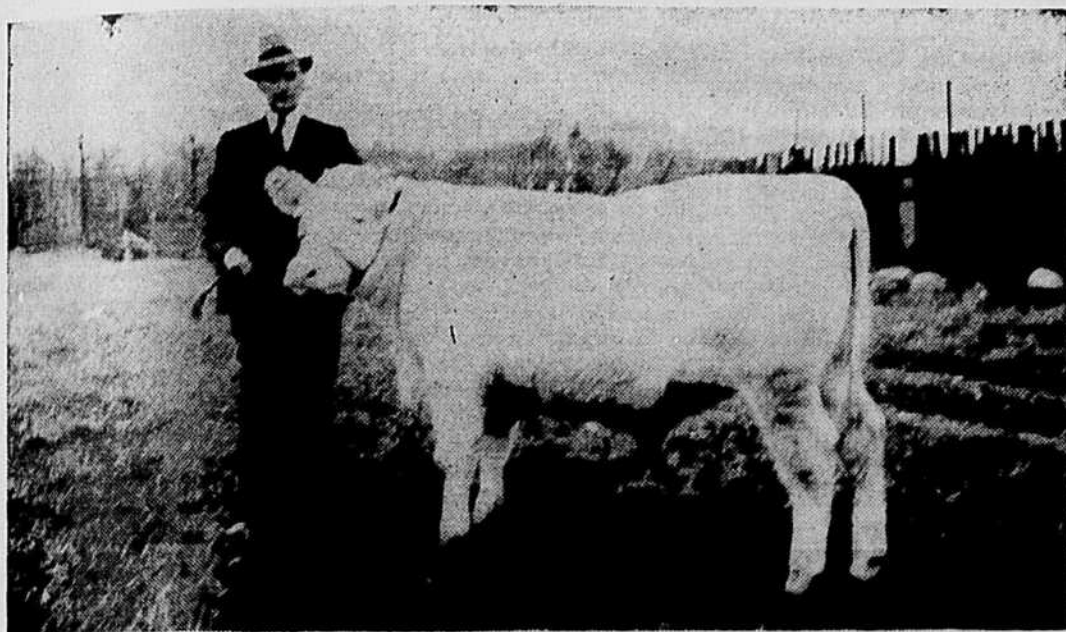
Les troupeaux senior : 1 — H. Murray; 2 — H.-E. Teel; 3 — Mme Hodgman; 4 — Chester Cleveland.

Troupeau junior : 1 — Murray; 2 — Teel; 3 — Hodgman.

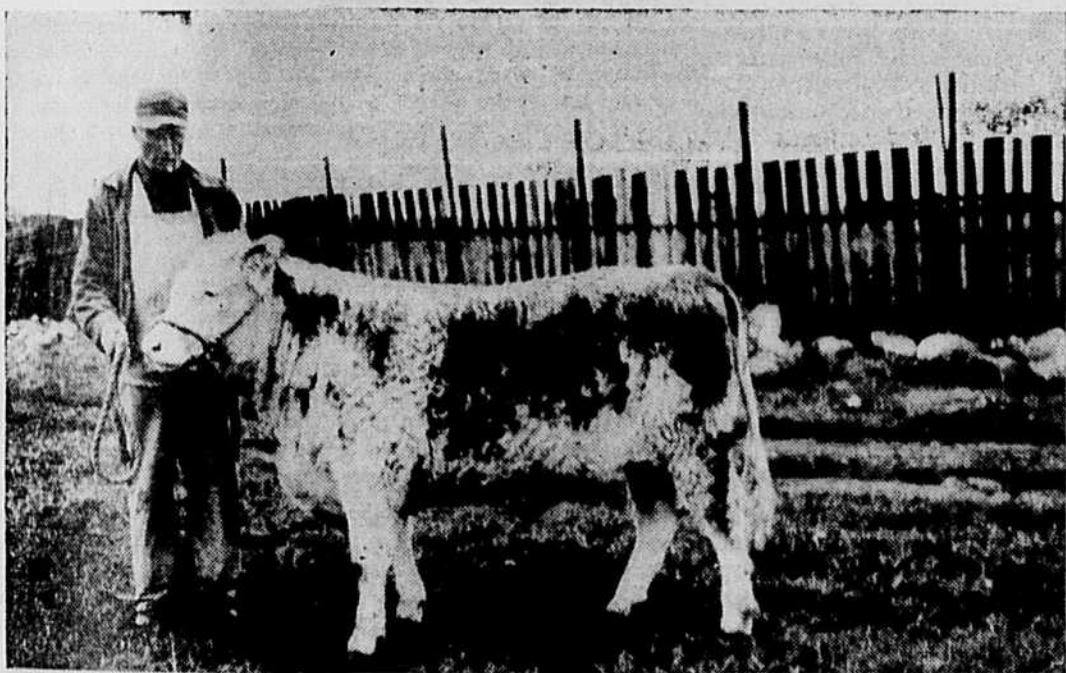
Progéniture de taureau : 1 — Murray; 2 — Teel; 3 — Hodgman; 4 — Crester.

Progéniture maternelle : 1 — Murray; 2 — Teel; 3 — Hodgman; 4 — Chester.

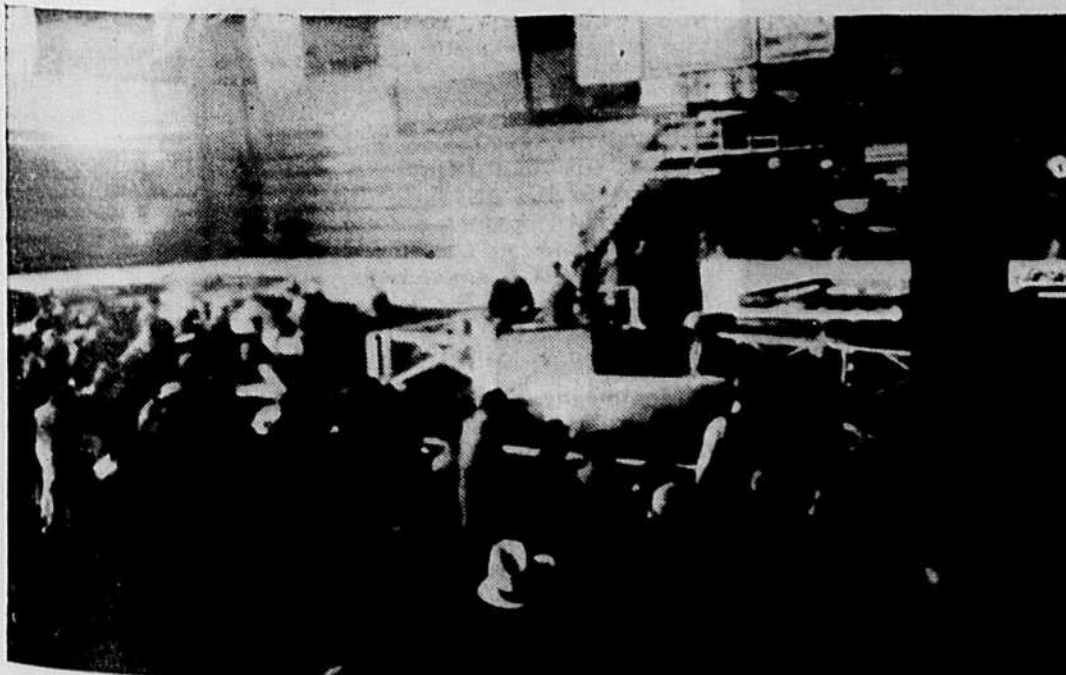
(Suite à la page 8)



Grand champion des bouvillons à Sherbrooke, classe "baby beef". Cet animal pesait 864 livres. Il était exposé par M. A. E. Dyson, de Richmond. La maison T. Eaton s'est portée acquéreur de cette vedette au prix de 20 sous la livre.



Bouvillon champion de réserve, classe "baby beef". Poids 821 livres, propriété de M. C. W. Chute, de Birchton, P. Q. Cet animal est né et a été en partie élevé par M. John F. Martin, de Bury, cté de Compton que l'on voit ici photographié. Morantz Beef Company a acheté ce bouvillon au prix de 27 sous la livre lors de l'enchère des animaux de boucherie à Sherbrooke, le 21 octobre.



Une scène de la vente publique d'animaux de boucherie à l'exposition provinciale d'hiver de Sherbrooke. A la tribune, M. L.-C. Roy, surintendant de la section agricole des chemins de fer nationaux et M. Ray Demers, de Sherbrooke, encanteur.

Ordonnances de la Commission d'industrie laitière de la province de Québec

Sont entrées en vigueur depuis le 15 octobre les ordonnances suivantes de la Commission d'industrie laitière de la province de Québec, promulguées lors d'une réunion des commissaires tenue, à Montréal, le 28 septembre dernier, sous la présidence de M. Henri-C. Bois.

Ces ordonnances fixent un prix minimum d'achat et de vente du lait dans les régions suivantes :

Région de Bagotville et de Port-Alfred et les municipalités du village de St-Alexis. — Tout marchand de lait cru devra payer à ses fournisseurs-producteurs, pour chaque cent livres de lait dosant 3.25%, \$2.25 f.a.b., la place d'affaires du dit marchand.

Tout marchand de lait pasteurisé, \$2.15 le cent livres.

Le prix de vente au consommateur est fixé à 5 sous la chopine et 10 sous la pinte.

Région de Kénogami et Arvida. — Prix payable aux fournisseurs-producteurs par tout marchand de lait cru, \$2.25 net le cent livres. Tout marchand de lait pasteurisé devra payer \$2.15 le 100 livres f.a.b. la place d'affaires du dit marchand.

Le prix minimum de vente sera de 5 c. la chopine et 10 c. la pinte.

Région de Chicoutimi. — Le marchand de lait cru paiera \$2.25 net le cent livres de lait; le marchand de lait pasteurisé \$2.15 le cent livres. Prix de vente au consommateur : 5 c. la chopine et 10 c. la pinte. Au commerce 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte.

Région de Roberval. — Prix de vente minimum au consommateur, 4 c. la chopine et 8 c. la pinte.

Région de Loretteville et Château-d'Eau. — Prix de vente minimum au consommateur : 5 c. la chopine, 10 c. la pinte, 20 c. le pot et 40 c. le gallon. Nulle livraison de lait ne pourra être faite après 11 heures du matin.

Région de Joliette-St-Charles Boromés et village St-Pierre. — Prix payable aux fournisseurs-producteurs : \$2.15 net le cent livres à la ferme ou \$2.25 net le 100 livres f.a.b. place d'affaires du marchand. Prix de vente au consommateur, 4 1-2 c. la chopine, 9 c. la pinte, 36 c. le gallon. Le lait en bidon ne pourra être vendu à un prix inférieur à 26 c. le gallon par quantité minimum de 5 gallons. Une seule livraison quotidienne ne pourra être faite par les marchands de lait.

Région de Rivière-du-Loup. Le prix de vente minimum au consommateur est fixé à 4 1-2 la chopine et 9 c. la pinte. Au commerce, épicerie, restaurants, hôtels, marchands et maisons de pension, 4 sous la chopine et 8 sous la pinte.

Région de Rimouski. — Prix payable aux fournisseurs-producteurs, \$2.15 net le cent livres. Prix de vente au consommateur, 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte. Pour le lait en bidon livré aux communautés religieuses, \$2.40 le cent livres.

Région de Charny et de St-Romuald d'Etchemin. — Prix payable aux fournisseurs-producteurs \$2.30 net le 100 livres de lait dosant 2.25% de matières grasses. Prix de vente, 5 c. la chopine, 9 c. la pinte, 18 c. le pot. Lait en bidon, 32 c. le gallon.

Région de Drummondville et St-Joseph de Grantham. — Prix payable aux fournisseurs-producteurs par les marchands de lait, \$2.15 net le cent livres de lait dosant 3.5% de matières grasses, ce prix doit varier suivant le dosage en gras. Prix de vente au consommateur, 6 c. la chopine et 10 c. la pinte. Au commerce, 5 c. la chopine et 9 c. la pinte.

Région de Stanstead, Rock-Island et Beebe. — Prix de vente au consommateur, 5 c. la chopine, 10 c. la pinte. Au commerce, 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte.

Région de Sutton. — Prix de vente minimum au consommateur, 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte.

mateur, 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte. Au commerce, 4 c. la chopine et 8 c. la pinte.

Région de Danville. — Prix de vente minimum au consommateur, 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte. Au commerce, lait en bidon, 32 c. le gallon pour quantité minimum d'un gallon.

Région de Cowansville. — Lait cru, prix payable aux fournisseurs-producteurs par le marchand, \$2.10 net le 100 livres. Lait destiné à la pasteurisation, \$2.00 net le 100 livres.

Prix de vente minimum au consommateur, 4 1-2 c. la chopine, 9 c. la pinte. Au commerce, 4 c. la chopine et 8 c. la pinte.

Région de Waterville. — Prix de vente au consommateur, 4 1-2 c. la chopine, 8 c. la pinte.

Région de Sorel. — Prix payable aux fournisseurs-producteurs, \$2.00 net le cent livres de lait dosant 3.25%.

Prix de vente minimum au consommateur. — 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte. Au commerce, 4 c. la chopine et 8 c. la pinte.

Région de Crabtree Mills. — Prix payable aux fournisseurs-producteurs, \$2.25 net le 100 livres livré chez le marchand, \$2.15 le 100 livres, pris à la ferme.

Prix de vente minimum au consommateur, 4 1-2 c. la chopine, 9 c. la pinte et 36 c. le gallon.

Au commerce. — Lait en bidon 36 c. le gallon par quantité minimum de 3 gallons.

Il ne pourra être fait qu'une seule livraison de lait par jour par les marchands de lait du 15 octobre au 1er mai.

Région de Thetford-Mines. Prix de vente minimum au consommateur, 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte.

Région de Donnacona et St-J-Bte des Scureuils. — Tout marchand de lait cru paiera à

Conseils d'actualité de la Sect'n de la culture maraîchère

CULTIVEZ-VOUS DE LA RHUBARBE ?

Si vous faites entrer la rhubarbe dans l'assortiment de vos cultures potagères, vous apprécierez sûrement les quelques conseils que nous communiquons aux intéressés, M. Omer Nieuwenhowe, instructeur horticole quant aux exigences de cette plante.

La rhubarbe demande une terre profonde, bien drainée et très fertile.

Multiplication : Elle se fait par semis ou par division de touffes. Les plants provenant de semis doivent subir une sélection rigoureuse; on enlèvera ceux dont les feuilles sont pointues. Le meilleur procédé est celui de la division des souches âgées de 4 ou 5 ans; on les sépare en trois ou quatre parties suivant la grosseur.

Variétés recommandables : Choisissez des variétés hâtives qui développent des pétioles vigoureux et d'un beau rouge, tels que St-Martin, Victoria, Macdonald et Ruby.

Plantation : Elle se fait au cours du mois d'octobre. Placez les plants de 3 pieds sur le rang et de 4 pieds entre les rangs ou encore 4 pieds en quinconce. Ouvrez à la charrue des fosses de 18 à 20 pouces de largeur et de 18 à 24 pouces de profondeur dans lesquelles on dépose une forte quantité de bon fumier de ferme que l'on recouvre avec un peu de terre. Placez les plants de manière à ce que les racines soient bien étendues et que les bourgeons soient au niveau du sol; on pressera parfaitement la terre autour des racines afin qu'il n'y ait pas de vide. Une fois la plantation terminée on épandra sur les rangs une forte couche de fumier de ferme.

REMARQUES : Les plantations faites à l'automne ne donneront leur récolte qu'au deuxième printemps suivant la plantation. Il est important de maintenir durant la première année un feuillage suffisant afin de permettre un bon enracinement.

sant afin de permettre un bon enracinement

POUR BIEN RECOLTER LES CHOUX-NAVETS

La récolte des choux-navets, vulgairement appelés, dans la province de Québec, "choux-de-Siam", se fait du 20 au 31 octobre. Les moyens à prendre pour faire cette récolte en parfaite condition consiste d'abord à choisir de belles journées pour procéder à l'arrachage.

Il faut couper les feuilles sur le champ en laissant un demi-pouce au collet avec le navet. Il faut de même couper la racine pivotante tout près du navet, mais sans l'entamer après le coupage; mettre les légumes en tas et les couvrir avec leur feuillage. Quelques jours plus tard ils seront prêts pour l'encaissement ou la vente.

Il est très important de procéder à un bon triage de cette plante principalement les navets destinés à la table en ayant soin de mettre de côté les tubercules ramifiés, rongés par les vers, à collets violets trop étendus et dépassant 2 à 3 pouces. Emballez ceux qui doivent être mis sur le marché dans des sacs à claire-voie contenant de 50 à 70 livres.

CLASSIFICATION

Catégorie no 1 petit : Racines uniformes, bien conformées, bien parées, assez décollées, de qualité supérieure selon la variété, à chair tendre et bien saine, d'un diamètre de 3 à 4 1-2 pouces.

Catégorie no 1 moyen : Racines de même qualité, mais de 4 à 6 pouces de grosseur.

Catégorie no 1 gros : Racines de même qualité, mais d'un diamètre de 5 à 7 pouces.

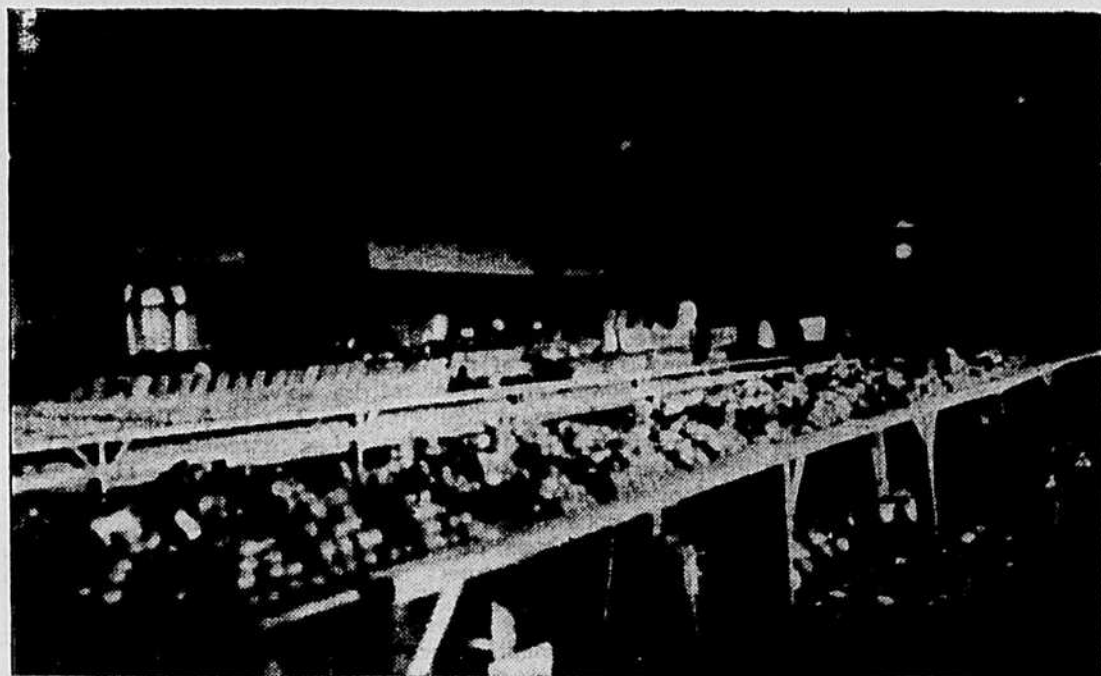
Catégorie no 2 moyen : Navets assez décollés et parés, à chair suffisamment tendre et saine, d'un diamètre de 3 1-2 à 5 1-2 pouces.

Catégorie no 2 gros : Navets de même qualité, sauf que la grosseur est de 5 à 7 pouces.

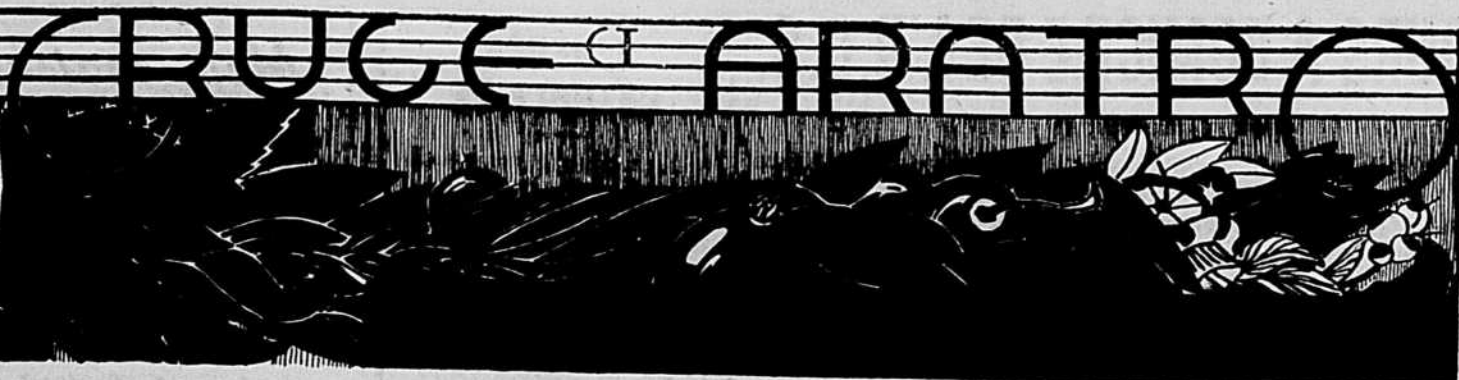
vente au consommateur est fixé à 4 1-2 c. la chopine et 9 c. la pinte. Au commerce, 4 c. la chopine et 8 c. la pinte. Le lait non embouteillé ne peut être vendu à un prix inférieur à 28 c. le gallon par quantité minimum de 2 gallons.

Vingt-deux espèces de canards sauvages

Les canards sauvages servent actuellement de sujet de conversation et les amateurs du sport et autres amateurs de la vie en plein air seront peut-être intéressés d'apprendre qu'il en existe au moins vingt-deux espèces au Canada. Bien que certaines parties du Canada offrent aux chasseurs plusieurs espèces de canards, toutes ne sont pas communes d'un bout à l'autre du pays. Par exemple, le canard noir n'habite que la moitié orientale du Canada, tandis que les plus importants habitats du canard ordinaire vont de la frontière orientale de l'Ontario vers l'Ouest jusqu'à l'océan Pacifique. Certaines variétés, abondantes dans une partie, sont excessivement rares, ou font entièrement défaut, dans d'autres régions.



De magnifiques exhibits horticoles forment une des sections fort intéressantes de l'exposition d'hiver de Sherbrooke. Ici cette photographie donne une idée assez juste de la quantité et de la variété des exhibits de légumes et de fruits, en forte majorité des pommes provenant des vergers de Châteauguay Bassin, de Franklin, de St-Paul d'Abbotsford et de Frelighsburg.



Enseignement Agricole

UN HOMME AVERTI
EN VAUT DEUX

Nous ne sommes plus à l'époque où le père disait à ses enfants: "A 10 ans je les retirerai de l'école, ils en sauront bien assez pour cultiver".

Les temps ont changé. La science, le machinisme, de nouvelles théories économiques ont transformé l'agriculture. Le cultivateur d'aujourd'hui doit, pour réussir, posséder des connaissances générales professionnelles de plus en plus étendues. Ainsi l'agriculture, science complète, a besoin d'hommes avertis connaissant bien leur métier et les nombreuses questions qui s'y rattachent.

Il faut donc faire l'éducation des jeunes agriculteurs, leur apprendre la science agricole. Cette éducation est rendue plus facile par les cours à domicile de l'U. C. C. Les jeunes agriculteurs qui suivent ces cours prennent une formation théorique qui complète parfaitement l'enseignement pratique donné par les parents.

Les cours conviennent à tous et débutent chaque année en octobre pour se terminer en mai.

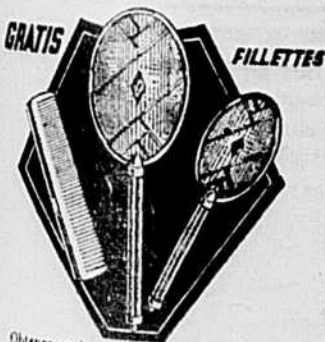
Nous ne saurions trop rappeler aux pères de famille soucieux de l'avenir de leur enfant et de la prospérité future de leur ferme, de faire inscrire le plus tôt possible leur fils aux cours à domicile de l'U. C. C. Ainsi donc, ils parviendront pour beaucoup à la formation de l'élite de notre province.

Il n'est pas encore trop tard pour s'inscrire aux cours de l'année scolaire 1938-39.

Adresser les demandes d'inscription: 515, avenue Viger, Montréal.

La vente des fourrures

L'honorable James-G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, annonce que M. J.-D.-J. Forbes, de Londres, Angleterre, a été nommé spécialiste pour la vente des fourrures canadiennes pour le Service des marchés du ministère fédéral de l'Agriculture.



Obtenez ce beau set de Toilette GRATIS! Fin en bel émail de couleur; la bordure et les agrès sont de métal brillant finis comme en or et durables. Très jolis à regarder et en même temps utiles.

Donnez GRATIS et port-payé en vendant des Cartes de Noël et de la Nouvelle Année pour 1000. Ecrivez aujourd'hui. N'envoyez pas d'argent. CADEAU EXTRA pour la promptitude. Les GENS de la MÉDAILLE d'OR, Dept. R 5 144 rue Ste Catherine Ouest, Montréal

13^{ème} COURS A DOMICILE DE L'U.C.C.: 1938-39

La comptabilité agricole

Deuxième leçon

Les Méthodes de Comptabilité

Dans la première leçon, il a été fait allusion à l'existence de nombreuses formes de comptabilité agricole. En effet, il serait fort embarrassant de décrire la moitié des systèmes de comptabilité offerts aux cultivateurs. Il y en a de toutes les couleurs et pour tous les goûts. Chaque système comporte des avantages et des inconvénients, aucun n'est parfait.

Mais alors, lequel choisir? Avant de répondre à cette question il faut analyser brièvement les conditions variées de l'agriculture de l'Est canadien, particulièrement de notre province, parce que la meilleure comptabilité agricole est celle qui répond la mieux aux besoins de l'agriculture et des agriculteurs.

Les conditions de notre agriculture.

On distingue chez nous comme chez nos voisins et chez les Européens, trois types d'agriculture: l'agriculture d'appoint, l'agriculture d'entretien et l'agriculture commercialisée. L'agriculture d'appoint apporte à son homme un complément de revenus ou de moyens de subsistance. C'est l'agriculture de plusieurs petits propriétaires placés dans nos villages et adonnés principalement à un métier ou pourvus d'un emploi qui leur laisse des loisirs suffisants pour cultiver quelques arpents de terre, garder un cheval avec quelques poules et entretenir une, deux ou trois vaches. C'est l'agriculture de plusieurs Gaspésiens. C'est le plus souvent aussi l'agriculture du colon et de l'habitant des paroisses nouvelles dont le gros du temps se passe en forêt ou à la construction de chemins. Dans notre province le nombre de ceux adonnés à l'agriculture d'appoint représente peut-être le septième de la classe agricole. Dans l'Ontario la proportion des exploitations agricoles d'appoint est probablement plus forte que chez nous. Il va sans dire que l'agriculture d'appoint se pratique sur de très petites exploitations — des parcelles parfois — et fournit relativement peu de produits sur les marchés. Pour y réussir, on peut se contenter de la plus rudimentaire des comptabilités.

L'agriculture d'entretien est celle qui fournit au cultivateur presque tout ce dont il a besoin pour vivre, mais lui procure peu de choses pour la vente. Elle l'emploie, le nourrit, l'entretient et le rend quasi indépendant du monde extérieur. Dans les fermes où l'on s'adonne à l'agriculture d'entretien, le plus gros de la production se dépense à la maison; les ventes ont moins d'importance que la consommation domestique.

Ce mode d'agriculture a été longtemps à vrai dire l'unique régime connu de nos populations rurales. Chacun vivait alors directement de la terre. Cet état de choses s'est cependant beaucoup modifié depuis cinquante ans. Le développement de nos villes et de nos moyens de communication tend à réduire de jour en jour la proportion de ceux qui cultivent tout juste pour s'entretenir. Combien se trouve-t-il encore chez nous de ces gens? Il est bien difficile de le dire.

Ceux qui font de l'agriculture d'entretien n'ont que très peu de comptes à tenir parce que leurs fermes sont le plus souvent petites et qu'ils n'ont pas à se préoccuper des prix de revient.

L'agriculture commercialisée ou organisée en vue du marché est celle des cultivateurs dont la majeure partie de la production est destinée au marché. Chacun de vous sait que ce genre d'agriculture gagne de jour en jour du terrain chez nous comme ailleurs.

La nécessité des comptes s'impose bien plus à celui qui cultive en vue du marché qu'à tous les autres, surtout lorsqu'il exploite une moyenne, une grande ou une très grande ferme.

Méthodes de comptabilité agricole.

On peut classer les multiples systèmes de comptabilité de la ferme en deux catégories principales: la comptabilité d'ensemble ou *comptabilité synthétique* et la comptabilité de détail ou *comptabilité analytique*.

La comptabilité "synthétique" n'oblige généralement à aucune distinction rigoureuse entre les diverses cultures ou les divers élevages de la même ferme, elle demande que chaque exploitation agricole soit considérée comme un tout indivisible. Elle requiert la tenue de l'inventaire, l'inscription des recettes et des dépenses et parfois quelques registres auxiliaires. Elle peut être très simple. Elle suffit à plus des neuf-dixièmes des cultivateurs de chez nous.

La comptabilité agricole dite "synthétique" peut rendre les services suivants:

- 1—Indiquer la valeur des terrains, des bâtiments, de l'outillage, des instruments, des chevaux, des vaches, des porcs, des moutons, des volailles, des réserves, des placements, des créances, et.
- 2—Enregistrer les dettes.
- 3—Etablir la valeur nette ou l'avoir du cultivateur.
- 4—Noter les ventes et tous les revenus d'argent.
- 5—Inscrire les paiements et les dépenses d'argent de toute nature: taxes, salaires, achats; d'engrais chimiques, de moulées, etc.
- 6—Rapporter une partie des éléments constitutifs des prix de revient avec une part des profits de chaque spéculation.
- 7—Donner les pesées de lait des vaches contrôlées ainsi que le nombre d'œufs des poules pondeuses.
- 8—Fournir les renseignements généalogiques sur les animaux de pur sang avec leurs certificats d'enregistrement.

La comptabilité agricole analytique s'entend des systèmes dans lesquels on considère chaque ferme, pour des fins comptables, comme subdivisée en de nombreuses productions spéciales. Elle exige la tenue de comptes particuliers pour chacune des cultures et pour chacun des élevages conduits par le même chef d'exploitation.

Pour bien la tenir, il faut un inventaire, un livre de caisse-journal ou livre des recettes et des dépenses, un registre de la main-d'œuvre et des attelages, un grand-livre et certains registres auxiliaires. Cette méthode demande beaucoup d'écritures, mais elle fournit beaucoup de renseignements. Elle est à recommander sur quelques moyennes fermes, sur les grandes et les très grandes exploitations. Dans notre province elle peut se pratiquer avec avantage dans moins d'une ferme sur dix.

Cette méthode, en plus de fournir avec des détails supplémentaires, toutes les mêmes informations que la précédente, permet d'étudier à fond les points suivants:

- 1—L'emploi de la main-d'œuvre familiale ou salariée sur la ferme ainsi que son coût et sa répartition. Il se trouve des théoriciens pour soutenir que le cultivateur et les membres de sa famille ne doivent pas compter leur temps. La théorie de l'agriculture familiale est par eux mise de l'avant pour appuyer un tel énoncé. Si l'on raisonne ainsi, c'est parce que l'on confond agriculture familiale et agriculture d'entretien. Aujourd'hui, même nos fermes du type familial sont en majorité organisées surtout pour la vente. Et il est erroné de dire que le cultivateur et les siens doivent donner sans compter leur temps et leurs efforts sur la ferme pourvoyeuse des marchés.

Au point de vue de la meilleure conduite de la ferme, il importe grandement de savoir, au moyen de chiffres exacts, comment la main-d'œuvre familiale ou autre a été employée, combien elle a coûté et de trouver des moyens

(Suite à la page 16)

COURS A DOMICILE DE L'U.C.C.

(Suite de la page 15)

d'en réduire le coût ou d'en accroître l'efficacité. On ne doit pas oublier que la main-d'oeuvre est ce qui coûte généralement le plus cher sur les fermes de cette province et de tout le Canada, comme sur celles des Etats-Unis.

2—L'utilisation des attelages et de l'outillage. Dans nos exploitations où l'on tend de plus en plus à se servir des bêtes de trait et des instruments pour tous les travaux, les capitaux engagés dans les attelages et les machines sont assez importants pour que l'on cherche à en tirer le parti le plus économique possible.

3—Le coût des loyers pour les animaux et les cultures. Les dépenses nécessitées par l'entretien des terrains et des bâtiments sont toujours plus fortes qu'on ne le croit. La comptabilité seule permet de bien les connaître et de les réduire.

4—Les prix de revient complets de chacune des spéculations de la ferme. On donne souvent le coût de telle ou telle production agricole, mais, règle générale, ces chiffres ne disent pas tout ce que l'agronome ou le praticien ont besoin de savoir, parce qu'ils ne sont pas tirés de comptabilités analytiques.

L'étude des prix de revient ne peut être vraiment profitable que si elle porte sur des données décrivant toute la production et les circonstances qui l'affectent.

5—Les directives voulues pour modifier de la bonne manière l'orientation de la production agricole.

Le défaut principal de la méthode analytique est de demander beaucoup d'écritures. Règle générale, le cultivateur placé à la direction d'une moyenne ferme ne peut pas y recourir sans l'aide d'un aviseur ou sans l'assistance d'un office de comptabilité agricole. C'est pourquoi elle ne se recommande qu'auprès d'un tout petit nombre. Elle est cependant d'une grande utilité pour ceux qui tiennent à avoir des données précises et complètes sur la situation de l'agriculture. C'est ce qui rend si utile le travail des offices de comptabilité.

QUESTIONS

1. Qu'est-ce que l'agriculture d'appoint, d'entretien et l'agriculture commercialisée?
2. Qu'est-ce que la comptabilité agricole "synthétique"? "Analytique"?
3. Quelle comptabilité convient généralement à ceux qui font de l'agriculture d'appoint, d'entretien à ceux qui ont des petites ou des moyennes fermes?
4. Quels renseignements donne la comptabilité d'ensemble? La comptabilité analytique?

Nouvelles écoles indiennes

Dans le but de satisfaire les besoins éducationnels de la population de plus en plus nombreuse des Indiens du Canada, on a construit l'année dernière cinq écoles sur les réserves de Restigouche, Québec; Ile Christian, Ontario; Bloddyein, Manitoba; Kinistino, Saskatchewan et Port-Simpson, Colombie canadienne. Sauf à la réserve de Kinistino, où une école a été établie pour la première fois, ces écoles ont été construites pour remplacer celles qui ne convenaient plus à des fins d'enseignement. Ces nouvelles écoles sont tout à fait modernes et elles sont aménagées en vue d'un programme d'enseignement devant répondre aux exigences de ces réserves.

L'hon. Dussault ira à Ottawa

Le 8 novembre, l'honorable Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, et M. Albert Rioux, sous-ministre, seront à Ottawa pour rencontrer l'honorable James Gardiner et M. Dalton, respectivement ministre et sous-ministre de l'Agriculture.

A cette réunion il sera spécialement question des produits de l'érable et du problème que pose le plomb dissous dans ces produits. On s'occupera aussi du problème de la coopération entre divers services des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture. Les chevaux, la tuberculisation, etc., feront aussi les frais de la discussion.

Aujourd'hui l'honorable Dussault est dans Stanstead.

L'HEURE CATHOLIQUE

La causerie doctrinale à l'Heure catholique, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sera donnée le 6 novembre, à 1 h. au poste CKAC, par le R. P. Lévi Côté, O.M.I. Il continuera l'étude de l'encyclique Casti Connubii sur le mariage et traitera de la chasteté conjugale. Cette causerie dure vingt minutes. Elle sera suivie d'un programme musical exécuté par M. Pierre Drolet, organiste de la paroisse Saint-Arsène, qui donnera un récital d'orgue.

L'Exposition d'hiver de Sherbrooke

(Suite de la page 8)

W.-H. Buyers, de Montréal; Modern Packing Company et le collège Bishop, de Lennoxville.

L'exposition d'hiver de Sherbrooke est régie par la commission de l'Exposition de Sherbrooke dont M. A.-G. Davidson est le président. MM. W.-N. Beach, B.S.A., et Alex MacDougall, agronome régional, avec tout le personnel de ce district agronomique collaborent au succès de l'entreprise, et les heureux résultats de cette année sont particulièrement dignes de mention.

Plusieurs officiers du ministère de l'Agriculture d'Ottawa étaient présents entre autres M. S. Hamer, assistant du Dr H. Barton, sous-ministre de l'Agriculture et A.-A. MacMillan, de la section de l'espèce ovine au service fédéral de l'industrie animale. De Québec, M. Arrien Morin, chef du service de la production animale, M. S.-J. Chagnon, directeur du service extérieur et M. L.-J. Simard, préposé à la propagande en élevage de bétail de boucherie représentaient le ministère de l'Agriculture provincial.

Les jeunes éleveurs de bœuf ont pris une part active à l'exposition de cette année, sous la direction de M. Stéphane Boily. Dans certaines classes de jeunes sujets, nous avons noté jusqu'à 12 exposants recrutés parmi les jeunes éleveurs dans une classe de dix-neuf exhibits.

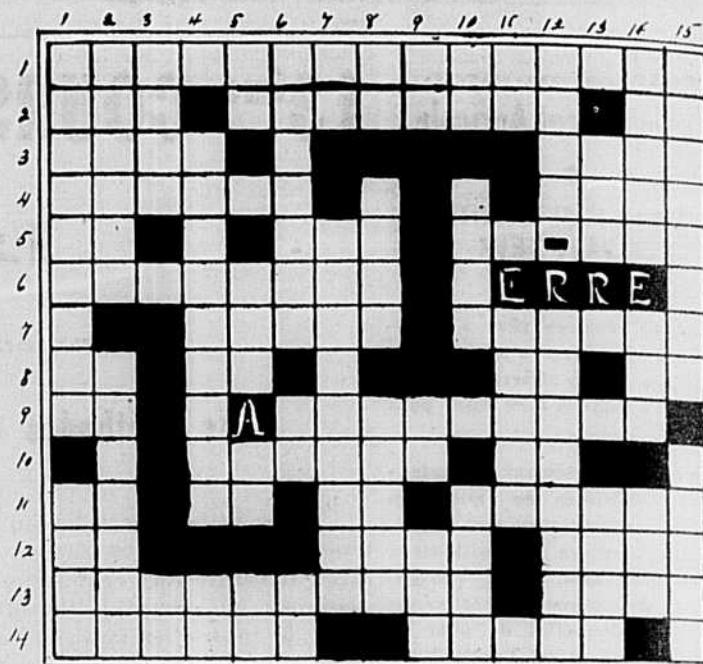
Frs FLEURY.

Mots croisés de l'U.C.C.

No. 12

L'U. C. C. est l'ensemble et le lien de tous les services coopératifs nécessaires aux cultivateurs.

La Coopération dans l'Education



HORIZONTALEMENT

- 1.—Méthodes qui aident à l'éducation.
- 2.—Boisson. Avis (pl.) Symbole du sodium.
- 3.—Etre à l'action. Milieu du jour.
- 4.—Beau temps. Sulfate double d'alumine et de potasse.
- 5.—Infin... Liquide incolore. Personnage doué de bon sens mais fort naïf que vous suivez dans les dessins de "La Terre".
- 6.—Qui habite le Malabar.
- 7.—Leçons. Pas publié.
- 8.—Numéro. Possessif. Coutume. Pron. pers.
- 9.—Du verbe taire. Qui appartient en propre à un art.
- 10.—Ruinée. Petit ruisseau.
- 11.—Symbole de l'argent. (Chim.) allemand. (Moy. âge) Pas vêtu. Prépos. Cavalier allemand. (Moy. âge).
- 12.—Conj. Exister. Action de la vue.
- 13.—Autorisation. Génie qui symbolise le feu en Scandinavie.
- 14.—De l'erbium. Prems.

VERTICALEMENT

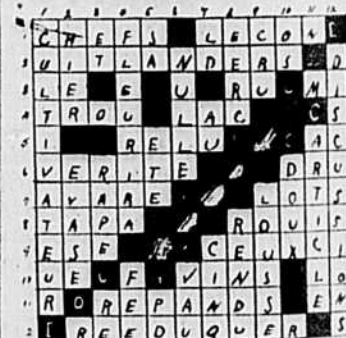
- 1.—Ouverture, large. Dévidoir.
- 2.—Mûrit. Celui qui travaille à une oeuvre.
- 3.—Mettre ensemble. Herbe.
- 4.—Action de composer. Note.
- 5.—Préfixe. Gros serpent. Avalé. Préfixe.

6.—Grand récipient. Pron. pers.

- 7.—Préfixe. En arrière des autres.
- 8.—Partie du squelette. Ce que l'on doit. Division d'une grandeur par cent.
- 9.—Négation. Interj. Peigne du tisserand.
- 10.—Nég. Appui. Guide.
- 11.—Le (en espagnol). Faire obstacle.
- 12.—Elle eSSaiMA. Eviter adroitement.
- 13.—Ride (anagramme). Feuille de fer.
- 14.—Substance molle à étendre sur la surface d'un corps (moins le T). Aller (en latin) Montagne du Maroc sur la Méditerranée.
- 15.—Résultat d'une bonne vie. Coiffure, toque ronde et plate.

LES FILS DU SOL

Solution du problème de la semaine dernière.



'TI PIT LE CHÉTIF

PAR EDDY PRÉVOST



PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

2. — A VENDRE



TABAC naturel canadien de haute qualité, bien mûri, en feuilles, haché, cigares, tabac en feuilles, livres, balles de 5 à 30 livres. Demandez liste de prix à J.-J. Gareau, St-Roch de l'Assomption, P. Q.

A VENDRE: deux poulaines belges pur sang, ayant gagné le premier prix à l'exposition du Syndicat de Missisquoi, une de 5 mois et une de deux ans, cette dernière saillie au mois d'août par le cheval Rubis de Farnham. S'adresser à René Dugas, Pike-River, comté de Missisquoi, P. Q.

A VENDRE: bœufs Oxford de l'année, trois XXX et deux XX, agnelle pur sang, prix raisonnable; taureaux Durham de l'année. Thomas Trépanier, St-Ludger, comté de Frontenac, P. Q.

A VENDRE: Animaux de race Canadienne, 20 vaches à lait, 2 taureaux, 5 veaux du printemps, 6 truies, troupeau accredité et ayant subi avec succès l'épreuve du sang. S'adresser à M. Joseph DESMAIS, Racine, comté de Shefford, P. Q.

TERRE A VENDRE, à St-Jacques de l'Assomption, 114 arpents, bien bâtie, avec ou sans rouling; une aubaine pour prompt acheteur. Termes de paiement accommodants. S'adresser au notaire Noisieux, St-Lin, ou le jeudi à 750, rue St-Gabriel, à Montréal (Téléphone: HA. 2642).

A VENDRE: moutons Leicester enregistrés, dont trois agneaux classés XXX et XX, brebis de deux ans et d'un an, aussi agnelles. S'adresser à M. Ulric Deschamps, Repentigny, comté de l'Assomption, P. Q.

TABAC canadien naturel, d'un goût excellent, différentes variétés, Obourg, de Belgique, Quesnel pur, etc. Réduction du mois, tabac no 2, feuilles mélangées, balle de 5 lbs, 40 cts. Pour prix, écrivez à J.-W. Vannase, St-Roch de l'Assomption, comté de l'Assomption, P. Q.

3. — DIVERS

ELEVES DEMANDES. — Cours par correspondance. Enseignons français, anglais, arithmétique, comptabilité. Diplôme accordé pour chaque matière. Prospectus gratuits sur demande. Adressez: "Cours modernes pratiques Enreg.", Casier 5, St-Hyacinthe, P. Qué.



GRATIS

Primes ou Argent

Occupez vos loisirs à gagner de l'argent en vendant nos images religieuses. Nouveautés 5" x 7 1/2", à 5c chacune. 1 ou 30 images, 7 1/2 x 10 1/4 à 10 cents chacune ou 15 images 12 1/2 x 16 1/4 à 20 cents chacune. Faites le choix de la série que vous désirez; demandez-la avec notre catalogue de belles primes.

Al len Nouveautés
St-Zacharie, P. Q.

GRATIS. — Catalogue no 10, à vendre, chansons, livres français et anglais, monologues, charades, calembours, devinettes comiques, jeux divers, tours de cartes et de magie blanche. Manuels utiles pour fermiers, etc. A.-H., Boite 1266, Montréal, P. Q. Sta. Pl. d'Armes.



GRATIS. — Une robe de crêpe donnée avec l'achat de chaque manteau d'hiver. Manteaux démodés en drap, avec collets de fourrure, couleurs et grandeurs assorties. Prix: \$2.20 — Commandez par la poste.

P.-E. POULIN,
St-Zacharie, P. Q.

TRAPPEURS. — Trappeurs, méthode sûre et garantie pour prendre le renard au piège. S'adresser à Ferdinand Couture, 210, rue Du Moulin, Drummondville, P. Q.

AGENTS! Avant d'accepter d'accepter d'autres propositions demandez-nous le secret de l'expansion FAMILIX en dix ans. C'est la réussite de chaque détaillant Familix qui fait notre succès. Joignez nos 800 vendeurs pour du travail permanent, bons profits, vie plus saine. Proposition garantie sans risque. Détails, catalogue gratis: FAMILIX, 570, St-Clément, Montréal.

NOUVELLE METHODE. — Anglais par correspondance. Succès garanti par écrit en deux mois. Pour détails, adressez S.-A.-F. FORTIER, Dépt. A-3, ST-UBALD, Co. Portneuf, Québec.

REVENUS HEBDOMADAIRES. — Vendez les produits de qualité éprouvée. Etiquette Rouge. Treize cents variétés. Tout votre temps ou une partie. Excellents échantillons. Coopération personnelle du bureau. LA PEPINIERE DOMINION, Montréal.

AUX TRAPPEURS DE RENARDS. — Méthode facile. Cinq fois plus efficace qu'aux pièges. Une garantie de remboursement par écrit avec chaque méthode. Ecrivez pour renseignement et prix à LOUIS ROY, Estcourt, comté de Témiscouata, P. Q.

CARTES DE NOEL peintes à la main, travail exclusif. Prix: \$0.08, 10, 15, 20, 25 et 35c. Echantillon sur réception: 10c. Mlle Marie-Paule Gareau, 2024, rue Metcalfe, Montréal, P. Q.

ASSUREZ-VOUS un bon salaire en vendant à domicile les 200 produits JITO. Seule, la vente du thé et du café vous fera gagner votre vie. Territoire exclusif, commission supérieure. 30 jours d'essai GRATIS. Pour catalogue illustré et renseignements complets GRATIS, écrire: CIE JITO, LTEE, 1031, Dorchester Est, Montréal.

FILLE DE CAMPAGNE demandée (gaspésienne ou anglaise préférée), de 25 à 30 ans, sérieuse et aimant les enfants, pour travailler à Montréal dans une très bonne famille canadienne-française. S'adresser par lettre en mentionnant l'âge, à M. Charest, 10, 350, boulevard des Ormes, Montréal, P. Q.

GRATIS: catalogue no 10. A vendre: chansons, livres, manuels utiles, dictionnaires anglais-français, calembours, monologues, charades, tours de cartes et magie blanche. Jeux divers, etc. S'adresser à Mme A. Hartman, Boite 1266, Station Place d'Armes, Montréal, P. Q.

4. — POUSSINS

ACHETEZ des poussins Bray maintenant — avez la plus forte production de gros oeufs l'automne prochain quand les prix sont les plus hauts. Commandez 5 semaines d'avance. Bray Hatchery, 120, rue John North, Hamilton, Ontario.

5. — REMEDES

SOUFFREZ-VOUS DE HERNIE? — Notre méthode perfectionnée vous procurera secours, confort et support. Pas d'élasticité ni de bandage, ni de lames d'acier. Ecrivez à SMITH MANUFACTURING Co., Dépt. 200, Preston, Ont. 2, 9, 16, 23, 30 nov.

PRISES PIDARD — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00. Adressez-vous à Ths-Ls Girard, spécialiste des voies respiratoires, St-Félicien, comté Roberval, Qué.



UNE DATE POUR LE COMMERCE CANADIEN



L'inauguration, par les messageries du Canadian National et les lignes aériennes Trans-Canada, d'un service air express entre Montréal et Vancouver, marque une nouvelle ère de progrès dans les relations commerciales entre l'est et l'ouest du pays. Grâce à ce nouveau service les colis ne mettent plus que 20 heures à parcourir la distance de 2,688 milles qui séparent la métropole du Canada du grand port sur le Pacifique, avantage particulièrement apprécié des marchands ayant des produits périssables à expédier.

Les photographies ci-dessus illustrent l'inauguration d'air express aux principaux aéroports de la ligne: en haut, le chargement de l'avion à Winnipeg; au centre, S. H. le maire Raynault, de Montréal, remet à M. G.-E. Bellerose, directeur du service des messageries du Canadian National un fromage d'Oka, pour être remis à S. H. le maire Miller, de Vancouver. En bas, le maire de Vancouver recevant des mains d'un employé des "Canadian National Express" le cadeau du maire de Montréal; à droite, sir William Mulock, ex-juge en chef d'Ontario, qui assista, il y a 85 ans, au départ du premier train de Toronto et cette année, à l'arrivée dans cette ville du premier avion messageries.

ESSAYEZ GRATIS

ONGUENT CAMPREX. — Fa-mieux composé à base d'extraits végétaux. Milliers d'attestations, pour hémorroïdes, eczéma, plaies, aussi démangeaisons, enflures, boutons. Envoyez \$0.40 pour paquet contenant pot régulier et boîte d'essai. Employez d'abord celle-ci et, si pas satisfait, retournez pot régulier non ouvert, et votre argent sera remboursé.

LA CAMPREX CAMPAGNA FABRIQUE
St-Paul de Chester
(Arthabaska), Qué.

PILULES MATERNELLES



CES PILULES AUGMENTENT la sécrétion du lait chez la femme et lui permettent de nourrir son enfant aussi longtemps qu'elle le veut sans avoir ses troubles périodiques. Les pilules maternelles sont efficaces dans les cas de dysménorrhée, règles douloureuses, trop abondantes ou trop fréquentes chez les femmes et jeunes filles. Etant composées d'extraits de glandes mammaires, etc., ces bonnes pilules favorisent le développement du buste et son perfectionnement chez la femme et la jeune fille. Demandez à votre médecin de vous prescrire les 100 Pilules Maternelles, ou envoyez \$2.00 en mandat-poste au Dr JOS. COMTOIS, A.B., St-Barthélemy, P. Q., qui vous les enverra affranchies, 33 jours de traitement. En vente à Montréal, Pharmacie Laurent, 2610, St-Jacques, et à Québec, Pharmacies Brunet et Livernols.

7. — TONDEUSES

CULTIVATEURS, il y va de votre intérêt de nous envoyer vos lames. Aiguisons toutes marques. Travail parfait, service prompt, satisfaction garantie. 35c la paire, 3 pour \$1.00. Poste en plus. L'Atelier d'aiguillage Hamel, Ste-Croix, comté de Lotbinière, P. Q.

AIGUISAGE garanti. — Tondeuses toutes sortes, 35c le set. Tondeuses barbières et moutons, 25c. Réparons têtes clippeurs, vendons accessoires, lames neuves, \$2.75. Achetons lames usagées. Adressez: Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, comté d'Yamaska, P. Q.

TONDEUSES. — Aiguisons lames tondeuses toutes sortes. Prix: 50c. set. Réparons, vendons tous accessoires clippeur, lames neuves \$2.75 le set. Nouveau clippeur combiné pour chevaux, vaches, moutons, \$14.00. Garantie, prompt service. Charrue à neige, \$40.00. Adresse: Wilfrid Fontaine, Pierreville, Qué.

AIGUISONS, réparons clippeurs, garantis, toutes sortes: 50c. clippeurs barbière, moutons, 35c. Réparons têtes clippeurs, vendons accessoires, lames neuves, \$2.75 le set. Achetons lames usagées. Herménégilde Fontaine & Fils, Notre-Dame de Pierreville, Co. Yamaska, P. Q.

AIGUISAGE garanti, tondeuses, toutes sortes, 50c. le set. Tondeuses barbière, moutons, 30c. Sur quantité réduction, réparons têtes clippeurs, vendons accessoires, lames neuves, \$2.70. Achetons lames usagées. Stewart Sharpening Shop, Notre-Dame de Pierreville, Co. Yamaska, P. Q.

J'AIGUISE toujours les lames de tondeuses au même prix. Garanties pour tondre 25 vaches et plus. Conservez cette adresse: Polydore Demers, L'Ange-Gardien, comté de Rouville, P. Q.

Un étalage unique en son genre

La section de l'aviculture qui sera l'une des attractions principales de l'Exposition maritime d'hiver à Amherst, Nouvelle-Ecosse, du 7 au 11 novembre inclusivement, comprendra une initiative nouvelle et intéressante, qui sera sans doute adoptée dans toutes les foires agricoles. Il s'agit de faire de l'exposition un terrain d'épreuve pour les produits de l'éleveur. Celui-ci devra établir et démontrer sur place que ses volailles représentées par ses étalages et l'histoire de leur famille, offrent tous les caractères nécessaires pour satisfaire aux épreuves les plus exigeantes des besoins du marché.

Le beurre

La production de beurre de beurre au Canada en août est évaluée à 35,200,000 livres, en augmentation de 11 pour cent sur août 1937.

Le cultivateur conscient de ses intérêts, demande son assurance-vie à
La MUTUELLE-VIE de l'U.C.C.



Les agronomes tenaient tout récemment leur congrès annuel à l'hôtel du gouvernement. On les voit ici avec leur président et deux chefs de service. Ce sont 1ère rangée : MM. R.-P. Charbonneau, J.-A. Leclerc, René Trépanier, aviseur technique au ministère de l'Agriculture Stanislas-J. Chagnon chef du service de la propagande au ministère de l'Agriculture et président du congrès, P.-N. April, W.-J. McDougall, J.-B. Millette; 2e rangée : MM. Ernest Dubé, J.-R. Gauthier, A.-J. Proulx, J.-A. Parenteau, Emile Gauthier, chef de l'économie domestique, Lucien Therrien, J.-E. Lemire, L.-J. Bégin, Raoul Dionne, Florian Champagne, J.-E. Roy, Edouard Brisebois, J.-A. Plante et Arthur Charbonneau. (Photo de l'"Action Catholique")

L'embellissement de la ferme

(Deux frères, Paul et Jean, cultivateurs de la même paroisse, se rencontrent après la grand-messe. Paul trouve que le métier de cultivateur est un "métier de chien", tandis que Jean aime sa terre et la cultive avec soin).

JEAN.—Tiens, bonjour Paul. Comment ça va dans tes récoltes ?

PAUL.—Ne m'en parle pas. Ça ne va pas vite, je suis tout seul.

JEAN.—Mais ton grand garçon, où est-il ?

PAUL.—Il est parti pour le chantier. Il n'était pas pour perdre son hiver à se chauffer les

pièdes près du poêle. Et toi, ça va bien comme de coutume ?

JEAN.—Je n'ai pas à me plaindre. Nous achevons de faire les récoltes. Il est vrai que j'ai deux grands garçons pour m'aider. Cet hiver, j'ai dessein de les garder à la maison. Je leur trouverai bien de l'ouvrage.

PAUL.—Comment fais-tu pour les garder ? Dès que le mois d'août est arrivé, il n'y a plus moyen de retenir les miens.

JEAN.—Je vais te le dire. C'est un peu de ta faute. Si tu ne critiquais pas tant le métier de cultivateur devant tes garçons et si toute la famille se donnait la main pour faire un peu d'embellissement sur ta ferme, tes gars aimeraient davantage à y demeurer. De plus, quand on aime les lieux où l'on demeure, on a plus de cœur pour y travailler.

PAUL.—Oui, c'est bien beau de faire de l'embellissement, mais il faut avoir de l'argent et, tu sais, je ne suis pas millionnaire.

JEAN.—Ce que j'ai fait chez nous, je l'ai fait avec bien peu de déboursés. Ça demande un peu de temps, tous les ans, mais je t'assure que nous en sommes bien récompensés. Voici comment je me suis pris.

PAUL.—Je serais curieux de le savoir !

JEAN.—D'abord, j'ai toujours cru que les instruments ne sont pas faits pour hiverner dehors. ni pour embarrasser les alentours de la maison. Il n'y a pas un cultivateur, quelque riche qu'il soit, qui ait les moyens de faire cela. Il faut les remiser dès qu'on en a fini. Ensuite, un peu de chaux pour blanchir les bâti-

ments et même la clôture du chemin. ça n'appauvrit pas un homme et cela protège tout en donnant une belle apparence. Tu n'as qu'à planter quelques arbres et quelques fleurs, et, je t'assure qu'avec cela tes grandes filles n'auront pas toute leur admiration pour le parterre du notaire.

PAUL.—Tu me parles des arbres, sais-tu que le vendeur qui est venu chez nous l'autre jour pourrait m'en obtenir à \$0.60 l'arbre. A ce prix-là, je ne peux pas arriver.

JEAN.—Les arbres de nos forêts ne sont-ils pas assez beaux ? Le bouleau, le cormier, le peuplier et surtout l'érable sont excellents. Il est bon de les arracher à l'automne et de les mettre en jauge pour l'hiver.

PAUL.—Une jauge ? Je ne connais pas cela.

JEAN.—C'est une petite fosse dans laquelle on couche les arbres et on les enterre en attendant le printemps. Dès que la terre est dégelée, on les plante au bon endroit, mais à au moins une trentaine de pieds de la maison.

Quant au jardin, il me semble que cela vaut bien la peine d'en faire un beau. Voici un bon moyen pour ne pas décourager les femmes, le printemps prochain. Tu vas, cet automne, mettre une bonne couche de fumier à la grandeur et fais un bon labour pour enterrer cela. Avec cela tu auras moins de misère à décider tes filles; elles sauront qu'on peut récolter des légumes sans attraper du mal dans les côtés en

faire aimer notre profession et à leur confier de petites tâches intéressantes sans être rebutantes, ce serait un gros point de gagné. Je crois aussi que nous gagnerions beaucoup à les garder chez nous plutôt qu'à les laisser aller en ville où le climat n'est pas toujours bon pour leur santé physique ni morale.

Je ne voudrais pas te faire des reproches parce que tu as laissé partir tes deux plus vieilles, mais il me semble que tu devrais y réfléchir avant de laisser partir les autres.

PAUL.— Nous en reparlerons. Excuse-moi. Je m'aperçois que "ma vieille" m'attend avec impatience.

Fils du Sol.
Ste-Anne-des-Monts.

Le foin est abondant aux Etats-Unis

Le commissaire canadien du commerce à New-York écrit ce qui suit au sujet du marché à foin des Etats-Unis: "On ne peut guère compter que les Etats-Unis prennent une quantité importante de foin canadien cette année. La production de foin a atteint un chiffre record dans presque tous les districts du pays; il est possible qu'une grande partie de ce foin soit d'une qualité inférieure à cause de la température qui a été mauvaise ci et là durant la fenaison, mais l'approvisionnement est abondant, il y a, d'autre part, un gros reliquat de la saison précédente et les pâturages sont en bon état, de sorte que l'offre de foin canadien ne suscite aucun intérêt

suant sur la bêche.

PAUL.—Je ne sais pas si je pourrai les décider malgré tout. Tu sembles oublier la place qu'occupent la toilette et le catalogue, dans la vie de ces demoiselles.

JEAN.—Ce sera peut-être difficile pour celles qui dépassent la vingtaine et qui ont demeuré en ville quelques années afin de gagner un peu d'argent. Si l'on commençait, dès le jeune âge, à leur

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie,
547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de BOEUFs, 50 lbs et moins 6½ cts la lb, moins 2 lbs par peau, sans queue ni cornes. Peaux avec fumier, 2 lbs de moins par peau.

Les peaux de 52 livres et plus sont prises à 50 lbs net. Peaux de VEAUX engraisés, 8 à 12 lbs, 8½ cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX engraisés, moins de 8 lbs, 65 cts la peau. Peaux de KIPS et VEAUX de CHAMP, de 8 à 12 lbs, 7½ cts la lb moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX de campagne, de 20 cts à 55 cts la peau. Peaux de CHEVAUX, de .50 à \$2.00 la peau.

Peaux de CHEVAUX sans queue ni crigne .25 cts de moins. Peaux de MOUTONS, de .05 cts à .65 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur. Prix sujets à changer sans avis.

A. PION & CIE.
547, rue St-Vallier, Québec.

FUMIER Double Force

...à
Bas Prix



... PAR L'EMPLOI DE
"STABLE-PHOS"

"STABLE-PHOS" augmente et double la valeur du fumier ordinaire, et balance les éléments de fertilité.

L'emploi de "STABLE-PHOS" à raison de 1 à 1½ livres par animal par jour, porte la quantité d'acide phosphorique d'approximativement 5 livres jusqu'à 14 livres par tonne.

"STABLE-PHOS" éloigne les mouches par l'élimination des odeurs et la destruction des larves... il contribue à l'hygiène et à la santé des animaux... double la proportion d'acide phosphorique du fumier... combine l'azote et la potasse de la partie liquide... élimine le limon et la nature glissante des planchers d'étables.

Demandez d'autres détails
aujourd'hui



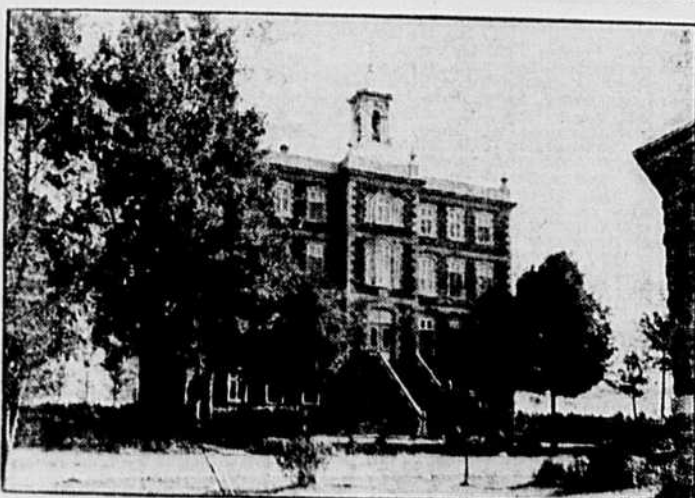
Siège Social: Casier 1260
Montréal, P. Q. T C-2

Succursales dans tout le Canada

Nom

Adresse

CIF100F



L'école d'Agriculture de Ste-Croix de Lotbinière convie les jeunes à se bien préparer à leur tâche de fiers agriculteurs.

Maison établie en 1887

Tél.: WILbank 1163

Aimé GUERTIN, Limitée

Grains, foin, engrais, farine, etc.

Distributeur de l'insecticide "CLIMAX".

Exigez les nourritures HEN-O.

Gros et détail.

1136, rue Notre-Dame ouest, Montréal

B. TRUDEL & Cie

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries
et fromageries.

304, Place d'Youville,

:-:

MONTREAL

RESOLUTIONS

Garantie aux entrepreneurs

ATTENDU qu'en général les prix des contrats consentis aux petits entrepreneurs par les compagnies et les grands jobbers, sont beaucoup trop bas ;

ATTENDU que chaque année, un fort pourcentage de ces petits entrepreneurs arrivent en déficit dans leurs opérations ;

ATTENDU qu'il n'est pas juste que ces gens donnent leur travail, le service de leurs chevaux et de leur outillage gratuitement aux grands entrepreneurs ou aux compagnies ;

ATTENDU qu'une loi devrait être passée pour les protéger contre les prix ridicules qu'ils sont forcés d'accepter ;

Il est proposé par M. Louis Arsenault de Amqui, comté de Matapédia, Secondé par M. Oscar Lévesque de St-Valérien, comté de Rimouski.

- 1—Que pour remédier à cette honteuse exploitation des petits entrepreneurs qu'une loi soit adoptée pour décréter que chaque contrat contienne une clause d'indemnité de 10% du montant de leur contrat s'ils arrivent en déficit ;
- 2—Que tous les contrats et les sous-contrats devraient être soumis au ministre des Terres et Forêts pour approbation ;
- 3—Que les concessionnaires de limites soient tenus responsables des salaires indiqués sur les feuilles d'engagement signées par les entrepreneurs ou sous-entrepreneurs à leurs employés ;
- 4—Que copie de cette résolution soit transmise à l'honorable ministre des Terres et Forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mode de paiement des salaires

ATTENDU que l'ouvrier forestier a besoin de son salaire aussi souvent que les ouvriers des autres industries ;

ATTENDU que l'ouvrier a le droit de disposer de son salaire comme il l'entend lorsqu'il est gagné ;

ATTENDU que les ordres de paiement qu'il émet doivent être payés intégralement quand il a du temps à son crédit ;

ATTENDU que l'ouvrier forestier a besoin de son salaire en entier ;

Il est proposé par M. Mériqué Gagnon, Bergeronne, comté de Saguenay ; Secondé par M. Wellie Gagnon, St-Donat, comté de Rimouski.

- 1—Que les employeurs paient leurs ouvriers en monnaie courante ou par chèque payables au pair ;
- 2—Que les travailleurs forestiers soient autorisés dans tous les chantiers à émettre des ordres de paie en paiement de leurs cotisations à leur union professionnelle ainsi que tout paiement justifiable et que les employeurs échantent ces ordres sur présentation à leur bureau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

ESSENCES CONIFERES

(Suite)

LES MELEZES

On connaît neuf espèces de mélèzes (*Larix*), dont la plupart ne se rencontrent que dans les contrées septentrionales de l'Ancien et du Nouveau Monde. Trois espèces existent au Canada, dont deux ne croissent que dans l'Ouest. La seule que l'on rencontre dans l'Est se trouve également dans l'Ouest, et, associée à l'épinette noire et à la blanche, marque la limite septentrionale de la végétation forestière au Canada.

En général, les mélèzes sont des arbres de haute futaie ; leur tronc est droit et s'élève de long. Leur bois, d'une grande valeur commerciale, est affecté aux mêmes usages que celui des pins durs.

Ils sont faciles à distinguer des autres conifères par leurs feuilles, qui poussent en touffes de douze à quarante, à la manière des poils d'un pinceau, sur des coussinets saillants. Les feuilles des pins croissent aussi en touffes, mais elles sont toujours disposées en faisceaux distincts de deux à cinq. Les feuilles du mélèze sont caduques et l'arbre reste dépouillé durant l'hiver. Aucun autre conifère indigène n'offre cette particularité.

Larix laricina (Du Roi) Koch
Mélèze d'Amérique
Autres noms français : tamarac, épinette rouge, * mélèze.

Noms anglais : Tamarack, larch, hackmatack (provinces Maritimes), American larch, juniper* (provinces Maritimes), black larch.

Le mélèze d'Amérique est un arbre de 60 à 70 pieds de hauteur sur 1 à 2 pieds de diamètre. Le tronc est droit et cylindrique. Sur les jeunes arbres ou sur ceux qui font partie de peuplements denses, la ramure est étroite, mais à mesure que l'arbre vieillit, elle s'éclaircit et devient irrégulière. Dans les massifs d'une certaine densité, le tronc des arbres se dépouille rapidement de branches.

L'écorce est fragmentée en écailles petites, à peu près rondes, plates, d'une teinte rougeâtre, qui se détachent et tombent en abondance.

Les rameaux, grêles et flexibles, se couvrent en hiver de bourgeons arrondis. Leur couleur va du brun jaunâtre au brun rougeâtre.

Les feuilles, aciculaires et d'une longueur de 3/4 de pouce à 1 pouce 1/4, ont une section transversale à peu près triangulaire ; elle poussent en touffes de douze à vingt sur de courtes protubérances qui se forment sur les rameaux. Elles sont caduques et l'arbre reste dénudé en hiver, comme tous les mélèzes.

Les cônes sont petits (leur longueur dépasse rarement un demi-pouce), pédonculés, et formés d'une vingtaine d'écailles brun marron.

Cet arbre se rencontre du Labrador aux montagnes Rocheuses, et, vers le nord, jusqu'à l'embouchure du Mackenzie, où on le trouve, associé à l'épinette noire, sur la limite septentrionale de la végétation forestière. Dans la partie méridionale de son aire, il pousse presque exclusivement dans les endroits marécageux, où il voisine avec le frêne noir et le sapin baumier. Dans le Nord, on le trouve aux endroits mieux drainés, tels que les bords des cours d'eau.

Le mélèze est un des plus lourds et des plus résistants parmi les bois tendres de l'Est. Il dure longtemps, et c'est pourquoi on en fait des traverses de chemins de fer, des piquets et des poteaux de télégraphe. On s'en sert aussi dans l'industrie du bâtiment, la fabrication des pompes et des réservoirs, la carrosserie et la charronnerie.

Larix occidentalis Nuttall

Mélèze occidental

Noms anglais : Western larch, larch, Western tamarack, tamarack

Le mélèze occidental est un arbre de grande taille et de forme symétrique, d'une hauteur de 100 à 180 pieds sur un diamètre de 3 à 4 pieds. Son tronc est très long et nu, et sa ramure, très petite et étroite, dans les peuplements denses.

BULLETIN D'ENROLEMENT

Avant de partir pour les chantiers, tous les travailleurs forestiers devraient se procurer un certificat de membre de la section des bûcherons U. C. C.

C'est lorsque les temps sont DURS qu'il vous faut serrer vos rangs pour défendre vos droits.

Adressez vos cotisations et votre abonnement à "La Terre de Chez Nous" à l'adresse suivante :

Section des Bûcherons U. C. C.

B. P. 55 Station "B" Québec.

Votre certificat de membre et votre bouton-insigne vous seront envoyés par le retour du courrier.

Cotisation de membre \$1.00

Abonnement à "La Terre de Chez Nous" \$1.00

Bouton-insigne 0.25

L'UNION FAIT LA FORCE

La plus formidable armée

La mouche ? mais c'est l'armée de l'air la plus à redouter, celle qui peut faire la plus de dégâts et qui sera, longtemps encore, la plus nombreuse. Une mouche se pose partout et va se promener sur notre nourriture et jusque sur le bout de notre nez en y promenant des pattes pleines de microbes qui nous ficheraient le cauchemar si nous les pouvions voir au microscope.

Le professeur Howard, qui s'est basé sur des données qu'il pensait probantes, est arrivé à ce résultat : une seule mouche et sa descendance peuvent produire, en une seule saison, 6 milliards de mouches. Un professeur de l'Institut Pasteur qui a repris le calcul avec une ténacité et une précision de savant est arrivé au chiffre formidable de 24 trillions. Placez ces mouches bout à bout comme une colonne de prisonniers à la promenade et cela vous donnera la longueur de 96 millions de milles. Vous aurez un ruban de mouches suffisant pour faire le trajet, aller et retour, de la terre à la planète Mars, ou le trajet de la terre à la lune, toujours aller et retour et répété 200 fois.

Supposez ces 24 trillions de mouches bout à bout sur une seule ligne dans l'espace, et demandez à un aviateur de parcourir cette ligne ininterrompue à 100 milles à l'heure sans aucun arrêt. Il lui faudra 110 années.

Mettons tous ces insectes dans un seul réservoir au lieu de les disposer en file indienne ; il faudra construire un réservoir de 30 pieds de largeur, 3 de profondeur avec un demi mille de longueur. Notez qu'il ne s'agit que de la descendance d'une seule mouche au cours d'une seule saison. N'essayez pas de vous figurer ce que peuvent donner les milliards de mouches qui existent en même temps et l'effrayante quantité de microbes de toutes les espèces qu'elles peuvent véhiculer partout. Sans les oiseaux qui font aux mouches une guerre acharnée, l'espèce humaine serait dévorée toute vivante, submergée, anéantie ainsi que toute la végétation sur terre.

Imaginez le travail incessant de destruction des mouches, mais pensez à leur éclosion incessante également, et vous en concluez qu'il doit y avoir, en permanence, une fameuse quantité de ces

L'écorce très épaisse des vieux arbres les protège efficacement contre les incendies. Elle est d'un brun rougeâtre et sillonnée de profondes crevasses formant de grosses côtes. Sur les jeunes arbres, l'écorce est mince, écailleuse et d'un brun grisâtre.

Les feuilles, d'un vert pâle tirant sur le jaune, ont de 1 à 2 douces de longueur. Leur section transversale est triangulaire. Elles croissent en touffes de quatorze à trente à l'extrémité de petites protubérances le long des rameaux. Comme celles des autres mélèzes, elles sont caduques.

(A SUIVRE)

insectes dans notre atmosphère et dans nos maisons. On a calculé le poids de toutes les mouches existant au cours d'une saison en temps normal et l'on est arrivé à 21 millions de tonnes, soit à peu près celui de toute l'espèce humaine en cours d'existence. Une grosse locomotive moderne du type 5,900 peut tirer, sur un terrain plat 160 wagons chargés de 60 tonnes. Un voyage en chemin de fer de toutes les mouches du monde entier nécessiterait 2,187 trains de 160 wagons chacun, soit au total 349,920 wagons chargés à 60 tonnes. Un spectateur qui regarderait défiler tout ce convoi devrait avoir une certaine patience ; en supposant qu'il lui passe un wagon par seconde devant les yeux, cela durerait 4 jours et une heure et quart.

Le "SAMEDI", (Montréal)

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS
SUR DEMANDE
ALBERT FOURNIER
534 ST-CATHERINE EST MONTRÉAL

Les-Philippe Côté

Organisateur Général

de la Section des Bûcherons
U. C. C.

B. P. 30 — DIVISION "B"
QUÉBEC

J.-F. DIONNE, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC

1438 Sicard

Montréal.

Vérification municipale,

scolaire, commerciale et

industrielle.

Tél. : CLAIRVAL 5940

Téléphone : 2-1404

Lesage & Lesage

Avocats — Barristers

36, rue St-Pierre

Québec

Paul Lesage, LL.L.

Jean Lesage, LL.L.

Résidence : St-Eustache

Bureau : 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde

C.R. — K.C.

AVOCAT — BARRISTER

Edifice-Tramways-Building

Ouest — 159 — Craig-West

Montréal

Le capital-humain

QUAND les rois de la finance veulent, sous le couvert d'un camouflage, gonfler leurs revenus, vous connaissez tous le truc classique auquel ils ont recours : c'est celui du mouillage des stocks qui leur permet de faire produire des dividendes à des valeurs fantômes.

Cette opération du fractionnement des actions presque à l'infini est permise par nos lois qui presque toutes visent à la protection du capital-argent.

Le capital-humain n'a pas le même privilège.

En effet, les revenus de l'ouvrier ne sont pas réglementés par des coups de bourse.

Coincé entre la cupidité des requins de la finance et la veulerie des politiciens, l'ouvrier produit les richesses à la sueur de son front, non seulement pour lui-même mais aussi pour les innombrables parasites du travail qui se les partagent.

Et dire que ce pauvre capital-humain, à cause de son manque de confiance en lui-même, son individualisme routinier et sa servilité, capitule sans combattre quand les matamores de la finance lui arrachent le pain de la bouche !

Trompés par les exploiters et leurs valets, abrutis par les privations de toutes sortes, les ouvriers ayant perdu toute fierté de leur personnalité, n'ont plus l'énergie ni le courage de réagir contre leurs oppresseurs.

Pour se rendre compte de cette vérité, voyez les résultats des dernières lois passées pour fixer les salaires de la masse des ouvriers dans notre province.

Les tâtonnements de l'Office des salaires raisonnables, avec les réductions de salaires sur toute la ligne, en disent long.

Pas besoin d'analyser de nouveau l'infâme décret 1572 pour connaître où vont les sympathies de nos gouvernants.

* * *

Pour dominer et asservir le capital-humain, les protecteurs du capital-argent ont toujours recours aux mêmes méthodes : ils commencent par appauvrir les masses afin de leur enlever l'énergie et le courage de se défendre.

Ils savent que quand les ventres sont vides, un méritable crouton engourdi les affres de la faim.

Ah ! si les ouvriers pouvaient enfin comprendre que sous un gouvernement démocratique le capital-humain n'exerce ses droits et privilèges qu'en autant qu'ils se font représenter dans les parlements par des députés choisis dans ses rangs.

Le capital-argent est bien plus pratique.

Il sait protéger ses intérêts en favorisant l'élection de députés sympathiques aux puissances d'argent.

Pourtant, les classes laborieuses sont la grande majorité des citoyens.

Si tous les travailleurs de la terre, ceux de la forêt, de la mer, des usines et des transports se donnaient la main pour envoyer des leurs les représenter aux conseils de la nation, le capital humain exercerait facilement la balance du pouvoir sur les hommes de partis.

Actuellement, pour régner en maître, affamer les petits et les humbles, la haute finance s'en tient à la méthode classique de la "division" de nos forces en deux camps ou partis, qu'ils peignent de couleurs différentes.

De cette façon, peu importe le parti qui prend le pouvoir ; la haute finance contrôlant la majorité des membres de tous les partis, est toujours sûre d'imposer sa politique d'exploitation des masses laborieuses.

Pour voir les problèmes sociaux sous leur vrai jour, il faut regarder au-delà des lignes de partis.

La vraie lumière ne peut originer des bas-fonds de la politique.

L'Eglise, par la voix de ses SS. Pontifes, fait rayonner sur le monde sa lumineuse doctrine basée sur la justice et la charité.

Aussi, nous voyons des hommes d'Etats, quoique n'appartenant pas à la religion catholique, s'inspirer des encycliques pour élaborer leur politique sociale.

* * *

Chez nos voisins les Américains, où les masses ouvrières sont travaillées par les forces rivales de la haute finance et du travail organisé, le gouvernement vient de décréter que, à compter du 24 octobre courant, les salaires dans toutes les industries et le commerce ne pourront être moins que 25 cents l'heure et que la semaine de travail ne dépassera pas 44 heures.

La grande majorité des patrons ont obéi généreusement à cette ordonnance, qui est bien plus libérale que celle de notre office des Salaires raisonnables qui accorde dans bien des cas à nos ouvriers et ouvrières, des salaires de pauvreté.

Mais un certain nombre de patrons américains, plus trustards que justes, plus oppresseurs que charitables, plutôt que de payer le salaire minimum à leurs employés, ont préféré les congédier.

Ces tristes individus, pétris d'égoïsme et de cupidité, viennent de recevoir une cinglante leçon de M. Elmer-F. Andrews, administrateur de la nouvelle loi. Il a déclaré "que les employés qui ont perdu leurs positions dans les industries qui ont fermé par suite de l'application de la semaine de 44 heures et du minimum de 25 sous l'heure, seront bientôt réengagés par des patrons "honnêtes", quand la minorité qui refuse de payer aura fermé boutique".

Ce brave fonctionnaire ne craint pas de clouer au pilori les oppresseurs du capital humain.

La nouvelle campagne que le gouvernement américain vient de déclencher contre l'esclavage économique, aura peut-être pour effet de diminuer le nombre de millionnaires chez nos voisins, mais ce ne sera pas un si grand mal, après tout..., pourvu que le nombre des crève-la-faim et des va-nu-pieds diminue aussi.

* * *

Quel contraste entre la législation de nos voisins et l'infâme ordonnance, qui fait du domaine forestier de la province, une terre de servitude et d'esclavage !

De l'Europe comme des Etats-Unis, les nouvelles de la reprise des affaires sont des plus rassurantes.

Le marché du bois de sciage se raffermir ; les expéditions ont été tellement actives ces derniers mois, que la plupart des cours à bois sont vides.

Au ministère du Commerce à Washington, on est loin d'être pessimiste. Un rapport publié la semaine dernière, apprend au public que les éditeurs de journaux n'ont un approvisionnement de papier que pour 45 jours.

Connaissant la situation du marché, les producteurs de papier à journal en ont encore fixé le prix à \$50.00 la tonne, pour le prochain semestre. Quant aux papiers d'emballage, je vous conseille de demander les cotations aux marchands de gros ; vous serez édifiés ! Pourquoi n'ose-t-on pas réduire les salaires des employés de papeteries ?

Pourquoi toujours s'acharner aux salaires des ouvriers forestiers ?

Si, par égoïsme et mesquinerie, un trop grand nombre des exploitants forestiers du Québec se rangent dans la catégorie des "malhonnêtes", il leur arrivera inévitablement de ne pouvoir ravitailler les marchés qui leur seront soufflés par des concurrents plus clairvoyants.

Bien souvent, vous entendez vos gouvernants proclamer leur dévouement au "capital-humain" envers lequel ils se disent des mieux disposés. Très bien ! mais pourquoi ne prouvent-ils pas la sincérité de leurs sentiments lorsqu'ils rédigent des ordonnances ? Sont-ils aveuglés par le capital-argent ?

Louis-Philippe COTE.

Québec, le 31 octobre 1938.

Un manifeste intéressant

Les membres de la section des Bûcherons U.C.C. nous seront sans doute reconnaissants de la publication dans cette page, des articles du manifeste révisé par l'Action libérale nationale qui les concernent particulièrement.

Ils constateront qu'un grand nombre des réformes préconisées depuis quatre ans par leur association ont été insérées dans le programme qui fut élaboré au congrès de Sorel les 23 et 24 juillet dernier.

Les ouvriers forestiers syndiqués doivent être fiers de voir que leurs vœux et résolutions adoptés dans leurs congrès sont endossés par le mouvement de restauration sociale et économique de L.A. L. N. Voici quelques-unes des réformes contenues dans ce manifeste :

LS.-P. C.

REFORMES AGRAIRES

10a—Préparation et exécution d'un vaste plan de colonisation, et à cette fin, séparation du domaine colonisable et du domaine forestier de façon à assurer au colon des terres suffisamment boisées.

12a—Création d'un organisme pour négocier la vente du bois des colons sous forme, si possible, d'un comptoir coopératif.

REFORMES FORESTIERS

1a—Abandon du système d'exemptions à des favoris et amis du régime ;

2a—Amendement aux lois forestières de façon à protéger par une garantie le travail des entrepreneurs et sous-entrepreneurs.

3a—Législation appropriée pour faire disparaître les "listes noires" d'employés et pour combattre les représailles ;

4a—Prohibition absolue du travail des femmes en forêt ;

5a—Observance plus rigoureuse du dimanche et de l'hygiène dans les chantiers ;

6a—Rachat, par le gouvernement de la province, de l'île d'Anticosti, à un prix raisonnable.

REFORMES OUVRIERES

1a—Abolition de l'Office des salaires raisonnables et création d'un tribunal du travail où patrons et ouvriers seront représentés par des mandataires choisis par eux-mêmes, ce qui permettra à la classe ouvrière en particulier d'être représentée par un des siens et non pas par une créature du gouvernement ;

2a—Loi sur le contrat de travail et modification en un seul volume de toutes nos lois ouvrières (Code du Travail).

3a—Revision de la loi des salaires raisonnables pour qu'elle ne s'applique que dans le cas de l'artisanat, des journaliers et dans les cas où les ouvriers ou employés ne sont pas organisés ou organisables en unions, cette révision devant être confiée au tribunal du travail ;

4a—Généralisation des contrats collectifs, le contrat collectif devant s'appliquer dans tous les cas où il est physiquement possible de le faire ;

5a—Négociations préalables obligatoires entre patrons et ouvriers, afin de prévenir les grèves et lock-outs, ces négociations devant être conduites du côté des ouvriers par un comité nommé par les unions ou, s'il n'y a pas d'union, par un comité élu par les employés intéressés ;

6a—Association professionnelle dans toutes les classes de la société en général et chez les cultivateurs et les ouvriers en particulier, en vue d'en arriver à l'organisation corporative ;

7a—Application du rapport de la Commission des assurances sociales ;

8a—Assurance-chômage contributive en collaboration avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces tout en sauvegardant l'autonomie de la province ;

9a—Primauté du salaire sur les dividendes ;

10a—Rémunération équitable pour le travail de l'ouvrier, à l'effet de lui faciliter l'accès à la propriété ;

11a—Disparition des taudis par l'encouragement à la construction de logements à bon marché pour les ouvriers ;

12a—Abolition des bills 19 et 20.

Un thé vert sans égal

THÉ VERT
"SALADA"